

au cœur du social

OPTIONS

De télévisions en radios, d'éditoriaux bien pensants en chaînes d'info en continu, le refrain est repris sur tous les tons: le travail coûte trop cher. Voyez la Chine, regardez le Brésil, soyez réalistes. Sur le coût du capital, le silence reste d'or. Pourtant...

Pages 12 à 37

Capital DOMINATION/ÉMANCIPATION Travail

SANTÉ

QUEL BIEN PLUS PRÉCIEUX, PLUS ESSENTIEL QUE LA SANTÉ ?

Sa santé, la santé de ses proches, la santé de ses salariés, de ses collègues...

À la Macif, l'accès à la complémentaire santé se doit d'être vraiment pour tous.
Engagée pour la défense de l'accès aux soins, la Macif place la santé au cœur de sa vision mutualiste.

À la Macif, pas d'actionnaires à rémunérer et en santé, pas de sélection médicale,
pas de garantie gadget.

Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, parce que vous êtes tous différents,
les offres santé Macif s'adaptent aux besoins de chacun.

Depuis 50 ans, la Macif, qui a diversifié son offre -assurance, banque, santé-, vous accueille dans
le respect des valeurs mutualistes, en préservant l'identité de ses partenaires et en optimisant
la protection sociale complémentaire de ses adhérents.

SI VOUS PARTAGEZ LES MÊMES VALEURS, REJOIGNEZ-NOUS.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre IX du code de la sécurité sociale

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond 79000 Niort.
Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque. N°ORIAS 13005670 (www.orias.fr).

éditorial

L'avenir du travail qualifié

Aujourd'hui, le groupe Tefal

est soupçonné de faire pression et d'écarter un inspecteur du travail pour son refus d'accepter un accord sur le temps de travail. Hier, plusieurs entreprises saisissaient le conseil de l'Ordre des médecins pour invalider des certificats médicaux établis par des médecins du travail.

La mise en cause, par le Medef, de l'indépendance professionnelle touche des professions réglementées. Ces attaques ne sont que les pointes émergées d'un iceberg destiné à éperonner les libertés professionnelles de l'ensemble des professions cadres et techniciennes.

Si l'Ugict-Cgt revendique un droit de refus et d'alternative, sans sanctions en cas de directives contraires à l'éthique professionnelle, c'est pour garantir le plein exercice, bafoué, de la qualification dans toutes ses dimensions, y compris dans son sens critique et son libre arbitre. La conception hégémonique de la liberté économique est une impasse pour l'efficacité du travail et pour la démocratie, *a fortiori* dans un pays comme la France dont un atout majeur tient au niveau élevé de qualification de son salariat.

Le moteur de mobilisation de nos catégories est entraîné par le besoin de développer cette qualification dans sa double dimension démocratique : sa capacité de se prononcer sur la finalité et le sens du travail, et sa reconnaissance salariale. Il est alimenté aussi par l'exercice des responsabilités, comme en témoigne actuellement le puissant mouvement des sages-femmes. Au-delà de la légitime revalorisation de leur métier comme profession médicale, c'est la pérennité de notre faible taux de mortalité infantile qui est en jeu.

Cette aspiration à l'exercice et à la reconnaissance de la qualification est délibérément ignorée par un Medef qui ne cherche qu'à développer de nouvelles formes de surexploitation des salariés qualifiés dans la logique du Wall Street management. Les pouvoirs publics, quant à eux, au nom de la crise et du refus de remettre en cause la loi des marchés financiers, ne cessent de s'en prendre à ceux qui ont encore un peu de pouvoir d'achat, pour ne pas en donner à ceux qui n'en ont déjà plus. Il faut sortir de cette logique pour ouvrir l'avenir.

La Confédération européenne des syndicats propose un plan d'investissement et exige un changement de politique économique, en mettant en perspective une mobilisation sur l'ensemble de l'Europe au début d'avril. En France, la Cgt veut faire du 6 février une date marquante contre l'austérité. A nous de mettre le respect de nos qualifications dans la balance de l'action.



Marie-José Kotlicki
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 7 **Fiscalité** Quelle « remise à plat » ?
- 8 **Classement Pisa**
Aggravation des inégalités en matière éducative
- Douaniers** Une mobilisation dans la durée
- 9 **Travailleurs détachés** Peut mieux faire...
- Eads** Epuration compétitive...
- Rapport Bailly**
Sérieux « assouplissement » du repos dominical
- 10 **Mandela**
Over the rainbow...



IAN LANGSDON / MAXPPP

focus

- 13 **Sanofi**
Le travail malade financier...
- 16 **Lettre ouverte du travail**
Cher, cher capital...
- 18 **Ugict** Tassement des salaires : comment y remédier ?
- 19 **Fmi** Taxer plus justement
- Ces** La politique d'austérité de l'Union européenne est illégale
- Europe** La Ces plaide pour un plan de relance

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

focus

CAPITAL/TRAVAIL



Domination/émancipation

Pages 12 à 39 « Avant, avec 4 milliards d'euros de bénéfices, on embauchait ; aujourd'hui, avec plus de 8 milliards, on licencie ! » Telle est l'absurdité de la logique adoptée par Sanofi, premier groupe pharmaceutique français et européen. Le groupe enregistre un bénéfice net de 8,2 milliards d'euros en 2012, mais il s'est engagé à verser à ses actionnaires des dividendes équivalents à 50% du bénéfice d'ici à 2015. Toujours dans le registre de la folie financière, en 2008, la chute de Lehman Brothers entraînait l'économie mondiale dans la plus grave crise depuis 1929. Moins d'un an plus tard, le G20 de Londres se concluait sur la nécessité de renforcer la « régulation financière » mondiale. Cinq ans après, la planète financière n'est guère plus « sûre »...

Dans un essai, l'économiste Thomas Piketty montre que les inégalités de répartition des richesses se jouent dans les mécanismes qui commandent la répartition du patrimoine.

Notre table ronde avec Catherine Nédélec, Armand Hatchuel, Jean-Christophe Le Duigou, Francis Velain et Pierre Tartakowsky.

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (mensuel, 10 numéros par an):
- Edition générale 32 €
- Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
- Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
- Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

21 Régulation
Une finance toujours à hauts risques



JOHN ANGELLILLO / MAXPPP

- 23 Crises**
Des bulbes... aux bulles
- 24 Dette**
Comment desserrer l'étau ?
- 26 Essai**
Le capital : du côté des héritiers



FRANCK DUBRAY / MAXPPP

28 Perspective
La Cgt et l'économie sociale et solidaire

- 30 Territoires**
Les « heureux » élus et les autres...
Régions
Quels espaces d'intervention ?
- 32 Pôle public**
Au service de l'intérêt général
- 34 Table ronde**
Coût du capital :
penser l'émancipation du travail

38 Bloc-notes
Ugict : agenda et rendez-vous

droits

- 39 Droit du travail**
Le droit européen à connaître et à mobiliser contre la précarité dans l'emploi
- 40 Fonction publique**
Le recours de l'agent public contre une décision de sanction

hors champs

- 42 Paris Photographie**
Depardon en couleurs au Grand Palais
- 43 Exposition**
Œuvres croisées de Frida et Diego qui formaient un couple mythique
- 44 Exposition**
Pour mieux connaître l'antique civilisation des Etrusques



© SU CONCESSIONE DELLA SBAEM / MUSEO ARCHEOLOGICO NAZIONALE TARQUINIESE / FABIO BARBIERI

platines

- 47 Agostino Steffani** Stabat Mater
Zimmermann Les soldats

bouteilles

- 47 Moulis** Château Biston-Brillette

lire

- 48 Les polars VENGEANCES** Coups de cœur et tremblements
- 49 Les romans PAPEROLLES** Les plaisirs de « La Recherche »

grilles

- 50 Echecs et mots croisés**

à propos

2012-2013, même combat! Quant à 2014...

Jour après jour, chacun s'achemine vers 2014, en essayant de ne pas trop s'accrocher à 2013. Cet exercice annuel s'accompagne toujours d'une croyance – ou d'un vœu – implicite que l'année à venir pourrait bien, avec un peu de chance, être meilleure que celle qui s'achève. La fin de 2012, par exemple, s'annonçait sous les auspices du pire: souvenez-vous, on nous ne promettait rien de moins que la fin des fins, le noir total, et les prédictions se multipliaient, aussi savantes les unes que les autres. La mauvaise nouvelle, c'est que décembre 2012 était la date exacte indiquée par le calendrier Maya pour signaler la fin d'un cycle long de 5125 années. La bonne nouvelle, c'est qu'à partir de là, notre planète et ses habitants allaient se porter beaucoup mieux du fait d'une transformation spirituelle ou physique, on ne sait trop, mais un truc important de toute manière. Evidemment, on a aussi connu des lectures un peu plus radicales du phénomène, prévoyant, comme dans *Tintin*, une collision de la Terre avec un trou noir, un géocroiseur genre *Etoile de la mort* ou encore avec la fameuse planète Niribu, certes inconnue des astronomes, mais d'autant plus dangereuse. Puisque nous en parlons aujourd'hui, nous savons tous que Niribu a été déroutée et que, soit les Mayas ont fait des erreurs de calcul, soit les mayanistes les ont



REMY PERRIN / MAXPPP

La peur reste au menu: dans les quartiers sensibles, près de deux mineurs sur trois déclarent se méfier de la police.

mal mayanés, soit enfin que les moyens financiers n'ont pas été au rendez-vous pour assumer la promesse – de très grande ampleur – d'un changement maintenant, c'est-à-dire à ce moment-là. Naturellement, des petits malins se sont mis à chipoter et à évoquer un effet tunnel quantique, évoluant entre un possible *Big Rip* et un improbable *Big Crunch*. Ces théories prenaient en compte l'énergie noire, laquelle, comme chacun sait, prend d'infinales libertés avec les lois de la physique. Pour faire simple: côté fin décembre 2012, la planète aurait littéralement éclaté; mais la mécanique des atomes étant réversible dans le temps, elle se serait reconstituée à l'identique, tout pareil. Bref, et pour faire court, le changement, c'était hier; et aujourd'hui, c'est maintenant. Disons enfin gravement que toute mise en parallèle de ces considérants galactiques avec les microévénements ayant scandé la vie politique de notre pays serait due à une lecture ouvertement malicieuse du calendrier électoral.

2013-2014: police, droit dans le mur...

Ces histoires de trou noir n'ont d'ailleurs rien de rare. Le coup du verre qui se fracasse sur un mur mais se reconstitue après l'avoir traversé, ça arrive tout le temps. La police, tenez: elle pratique le truc régulièrement. Sous la droite, elle n'était pas aimée; l'ambiance était même quasi défiante: qui a oublié le fameux «*N'ayez pas peur, on est pas de la police*» de Coluche? François Hollande, qui a le sens de l'humour, avait saisi le propos et promis de lutter contre les contrôles au faciès par la mise en place d'un récépissé de contrôle d'identité. Manuel Valls, moins porté sur l'humour, a enterré l'affaire, vite fait – circulez, y a rien à voir. Eh bien, une enquête bien nommée «*Polis-autorité*» indique que l'institution, qui s'était fracassée sur quelques murs et bavures, s'est pleinement reconstituée après avoir traversé la grande épreuve du changement. Les deux chercheurs de Sciences Po et du Cnrs nous apprennent en effet que 34% des adolescents ne



font pas confiance à la police; pire, que 40% d'entre eux jugent son attitude agressive et raciste. En cas d'affrontement entre jeunes et policiers, plus de la moitié indiquent qu'ils ne seraient pas du côté des forces de l'ordre. D'ailleurs, un enquêté sur cinq confie que, confronté à une émeute urbaine, il y participerait. Sur les 13 679 adolescents interrogés, près d'un sur deux a été confronté à un policier ou à un gendarme; un sur quatre a vécu cette expérience lors d'un contrôle, à deux-roues ou dans la rue. Parmi eux, seule une minorité déclare avoir été en contact avec les forces de l'ordre parce que soupçonnée d'un délit. La peur reste au menu: dans les quartiers sensibles, près de deux mineurs sur trois déclarent se méfier de la police. Le comportement des policiers et gendarmes dans la rue est d'ailleurs massivement dénoncé comme stigmatisant et raciste. Les élèves se sentent souvent «regardés de travers». Trente-cinq pour cent d'entre eux considèrent que l'attitude des forces de l'ordre est violente. Il paraît qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil. 2014: allez, la police, droit dans le mur...

2014: le calendrier perpétuel continue...

La France est-elle raciste? Depuis que des ministres de bénitier en mal de justice d'en haut s'en sont pris, bananes à la main, à la ministre de la Justice d'en bas, chacun s'interroge, suppute et soupèse. La presse en tête et, en tête de la presse, *Le Monde*. Lequel repousse toujours plus loin et avec délice les limites de la sémantique. C'est ainsi que son édition du 14 décembre titre à la une: «Racisme: une France tolérante.» La lecture de l'article nous apprend que tout ne va pas si mal de ce côté-là, puisque «l'antiracisme est devenu la norme démocratique». Bon. Mais le titre nous informe que si la France n'est pas raciste, elle est «crispée sur l'islam». Crispée, pas raciste. La nuance est de taille puisqu'elle permet de situer le phénomène à l'extérieur de ce qui fait «norme démocratique». Dans la même édition, on nous parle du vécu des jeunes (*lire ci-dessus*) face au comportement de fonctionnaires de police «plus durs avec les immigrés qu'avec les autres»; dans son édition de la veille, le quotidien du soir rapportait les propos de Jean Lassalle, député MoDem des Pyrénées-Atlantiques, qui a entamé une marche à travers la France profonde, du 10 avril au 14 décembre. Le député témoigne de son effarement face au «racisme latent» qu'il a rencontré: «Je l'ai ressenti partout, même dans des villages minuscules. Cela se révélait notamment autour de M^{me} Taubira. C'est un racisme décomplexé, un rejet général de l'autre, dans des termes excessivement agressifs», rapporte-t-il. Jean Lassalle s'inquiète aussi d'un retour de la parole «antisémite» «liée à l'argent». L'antiracisme comme norme démocratique? Tout le monde dit «oui». L'exemple venant hélas de haut, ils sont nombreux à le compléter du fatidique «mais» qui prépare tant de catastrophes. Inscrites, celles-là, au calendrier perpétuel de la bêtise humaine.

Pierre TARTAKOWSKY

FISCALITÉ QUELLE "REMISE À PLAT" ?

POUR LA CGT, ENTREPRISES COMME PARTICULIERS DOIVENT CONTRIBUER, EN FONCTION DE LEURS CAPACITÉS, AU FINANCEMENT DES DÉPENSES PUBLIQUES.



ANGÉLIQUE SUREL / MAXPPP

En annonçant «une remise à plat, en toute transparence, de notre système fiscal», le Premier ministre a voulu répondre, de manière tardive, au sentiment d'injustice fiscale provoqué avant tout, pour la Cgt, par une situation sociale très dégradée. Une réponse tardive car, annoncée en début de quinquennat «sur la lancée des engagements de campagne du candidat Hollande, la réforme fiscale aurait dû être un marqueur au service d'une ambition politique de progrès social», a souligné Thierry Lepaon, secrétaire général de la Cgt. Pour l'heure, il n'en a rien été.

Reçue le 25 novembre dernier par Jean-Marc Ayrault, la Cgt a souligné les enjeux d'une telle «remise à plat»: renforcer et développer les capacités productives; rendre la distribution des richesses plus juste, entre individus mais aussi entre les territoires. Et d'ajouter: «Le développement des services publics participe de ces deux objectifs.» Cela implique en premier lieu de réhabiliter l'impôt sur le revenu, qui a perdu en progressivité au fil des ans et représente aujourd'hui à peine 24% des recettes fiscales nettes de l'Etat. Cela implique également de réformer la fiscalité locale, «qui pèse de plus en plus sur les ménages», ainsi que la fiscalité des entreprises dans le sens d'une plus grande justice entre les grandes entreprises, les Pme et les Tpe. Doit ainsi être modifié, a souligné la Cgt, «le cadre législatif et réglementaire qui permet aujourd'hui un taux effectif d'imposition des entreprises du Cac 40 de 8% en moyenne jusqu'à 30% pour les petites et moyennes entreprises.

Pour le moment, le «cadrage» annoncé par le Premier ministre ne va dans pas dans ce sens. Parmi les principales critiques: le maintien de la hausse de la Tva au 1^{er} janvier 2014 et le poids que cette taxe, proportionnelle et donc particulièrement injuste, représente pour les ménages: 47,3% des recettes fiscales de l'Etat. La Cgt est par ailleurs contre la fusion évoquée de la Csg et de l'impôt sur le revenu, car «elle entretient la confusion sur le financement de la protection sociale et des ses mécanismes». Enfin, dans la mesure où ce cadrage s'inscrit «dans une contraction durable et historiquement forte de la dépense publique», la réforme fiscale ne s'annonce pas à la hauteur des enjeux. C.L.

CLASSEMENT PISA AGGRAVATION DES INÉGALITÉS EN MATIÈRE ÉDUCATIVE

La France perd trois places et occupe désormais le vingt-cinquième rang au classement Pisa 2012, l'enquête de l'Ocde qui évalue tous les trois ans les systèmes éducatifs de soixante-cinq pays depuis 2000. L'étude est discutable sur le plan de la méthode : qui l'a fabriquée et pour quoi faire ? Que mesure exactement ce thermomètre ? En fait, des tests standardisés mesurent si les élèves de quinze ans de chaque pays ont atteint les compétences de base en lecture, mathématiques ou sciences. En revanche, ils ne les interrogent pas sur leurs connaissances dans les autres matières, notamment en culture générale ou en sciences sociales. Ce thermomètre montre pour la France une tendance stable en culture scientifique et en compréhension de l'écrit, mais une baisse en mathématiques. Cette

matière perd seize points entre 2003 et 2012. Ce recul peut s'expliquer par l'augmentation du nombre d'élèves en difficulté en mathématiques. L'écart entre « bons » et « mauvais » élèves s'est creusé, et le manque de confiance de ceux qui sont en difficulté se traduit par un manque de persévérance : un sur deux abandonne facilement face à un problème (contre un sur trois aux Etats-Unis ou en Pologne). Ces comportements donnent surtout une indication sur les failles du système éducatif français, trop élitiste. En effet, les inégalités scolaires se creusent depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui, 20 % d'élèves sont en échec scolaire alors qu'ils n'étaient « que » 15 % en 2000. La corrélation entre milieu socio-économique et performance est plus marquée en France qu'ailleurs. L'école française est devenue inégalitaire : le rapport indique que les Français sont « plus anxieux qu'en moyenne dans les pays de l'Ocde », une tendance encore plus marquée parmi les élèves de milieux défavorisés. Aujourd'hui, un enfant issu de ces milieux ou de l'immigration a donc moins de chance de réussir qu'autrefois. Ou qu'ailleurs, comme en Australie ou au Canada, où 16 % seulement des élèves issus de l'immigration n'atteignent pas le niveau 2 en mathématiques alors que, dans les écoles françaises, ce sont 43 % de ces populations qui n'y parviennent pas. Conclusion : 11 % des Français interrogés considèrent l'école comme une perte de temps, contre... 7 % en 2003. C.P.



PHILIPPE RENAULT / MAXPPP

DOUANIERS UNE MOBILISATION DANS LA DURÉE

21 novembre, 7 et 14 décembre : à trois reprises, au cours de ces dernières semaines, à l'appel de leur intersyndicale (Cfdt, Cgt, Cftc, FO, Solidaires, Unsa), les douaniers se sont mobilisés en manifestant devant Bercy ou en menant des actions auprès des consommateurs. Ils dénoncent à la fois les réformes « qui détruisent leurs missions » et les suppressions d'emplois qui se sont multipliées au cours des dernières années : alors qu'ils étaient 19 000 en 2007, ils ne sont plus que 16 500 aujourd'hui. Alors que, dans l'esprit du grand public, les missions des douaniers sont essentiellement limitées au contrôle aux frontières, elles sont en effet beaucoup plus diversifiées. C'est ce que souligne notamment la Fédération Cgt des finances, précisant au contraire l'étendue de leurs missions : lutte contre la concurrence déloyale, la contrefaçon (médicaments, pièces détachées, matériaux de construction...), évasion des capitaux, déchets dangereux... Or c'est dans ce contexte que mille cinq cents emplois supplémentaires devraient être supprimés à l'horizon 2018. Les douaniers ont aujourd'hui une double exigence : un moratoire sur la mise en œuvre du plan « Douane 2018 » et la réalisation d'un état des lieux de la douane prenant en compte le travail des états généraux présenté le 18 septembre dernier au Conseil économique, social et environnemental. C.L.



FRANÇOIS LAFITE / MAXPPP



DÉCONNECTER DU TRAVAIL, UNE URGENCE

77 % des cadres utilisent les nouvelles technologies de la communication – ordinateurs, Smartphones, Internet – pour continuer de travailler en dehors de leur lieu et de leur temps de travail, selon une étude du Crédoc, le soir, le week-end et même en vacances. C'est aussi le cas de 39 % de salariés, toutes catégories comprises. Ces outils ont facilité un grand nombre de tâches mais ont, de fait, intensifié le travail et lui ont permis de faire toujours plus intrusion dans la vie privée. L'Ugict se mobilise pour un droit à la déconnexion en dehors des horaires collectifs de travail et au repos, pour préserver la santé physique et mentale des salariés et le respect de la vie privée.

TRAVAILLEURS DÉTACHÉS PEUT MIEUX FAIRE...



ARNAUD JAFFRE / MAXPPP

« Des progrès ont été réalisés, mais le compromis reste ambigu » : c'est le constat dressé par la secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (Ces), Bernadette Ségol, à l'issue de l'accord entre les ministres du Travail des pays de l'Union européenne, le 9 décembre dernier, sur la question des travailleurs détachés. A la demande de la France tout particulièrement, et avec le soutien de l'Allemagne, la circulaire réglementant le travail des salariés de l'Union dans un autre pays de l'Union, qui datait de 1996, devait d'urgence être modifiée dans le sens d'une égalité de traitement entre salariés et d'un contrôle accru des nombreux abus en la matière. Rappelons que cette circulaire permet à des entreprises donneuses d'ordres dans un pays, la France par exemple, d'embaucher temporairement des travailleurs d'un autre pays par le biais d'un sous-traitant, la part des cotisations sociales restant assujettie au régime du pays d'origine. Cette législation a engendré de nombreux abus, en particulier du dumping social, car des travailleurs (144 000 officiellement en France, mais au moins le double en réalité, et 1,5 million dans toute l'Europe), notamment venus des pays de l'Est, ont pu accéder au marché du travail à l'Ouest et trouver des emplois mieux rémunérés que chez eux. Mais c'est dans des conditions de travail et d'emploi bien moindres que celles réservées aux autres salariés de ces pays, « cette concurrence déloyale » tirant par ailleurs les normes et les droits protégeant l'ensemble des travailleurs vers le bas, en particulier dans le Btp, qui concernerait près de 45 % des travailleurs détachés. Le ralliement de la Pologne a permis de renforcer la directive sur les questions de contrôle : en France, en 2012, seulement mille à mille cinq cents entreprises ont par exemple pu être contrôlées. Des avancées sont également attendues sur la question des « responsabilités en cascade », le donneur d'ordres devant désormais être tenu responsable en cas d'accident dans une des entreprises sous-traitantes qu'il sollicite. Reste en effet que les contrôles et la possibilité de poursuivre un donneur d'ordres seront concentrés sur le Btp, et en fonction des moyens, tandis que dans d'autres secteurs, les transports, l'agroalimentaire ou l'agriculture, l'Union décide pour l'heure de compter sur la bonne volonté des employeurs... V.G.

EADS ÉPURATION COMPÉTITIVE...

Moins 5 800 postes en Europe d'ici à trois ans, principalement en Allemagne, mais aussi 1 000 à 1 500 postes en moins en France, en particulier dans les activités défense et espace, « sans licenciements secs » : le géant de l'aéronautique Eads vient d'annoncer les termes d'une restructuration attendue. Raison invoquée : la baisse des commandes, en particulier sur le pôle militaire et spatial, qui sera restructuré au sein d'une nouvelle entité appelée « Groupe Airbus » d'ici au 1^{er} janvier 2014. Pour la direction, il s'agit de rester compétitif face à la concurrence, notamment sur les marchés émergents, et donc de « réduire les coûts, éliminer les duplications de produits et de ressources, créer des synergies dans nos opérations et notre portefeuille de produits », bref, d'anticiper sur des difficultés encore hypothétiques. Les syndicats rappellent cependant que, sur les neuf premiers mois de 2013, le chiffre d'affaires net du groupe a encore progressé de 7 %, et qu'il dispose de 650 milliards d'euros de commandes, aucune difficulté ne pouvant justifier une telle restructuration, si ce n'est d'optimiser sa situation du point de vue financier. Ils en appellent donc aux Etats allemand et français, chacun étant actionnaire à 12 % du groupe, pour intervenir et empêcher que les injonctions des actionnaires impactent les capacités industrielles du groupe. V.G.



VINCENT SORE / MAXPPP

RAPPORT BAILLY SÉRIEUX "ASSOULISSEMENT" DU REPOS DOMINICAL

Jean-Paul Bailly, ancien président de La Poste, a rendu un rapport, au début décembre, sur la question des exceptions au repos dominical dans les commerces. S'il souligne que le principe du repos doit être maintenu le dimanche, il préconise aussi d'augmenter à douze le nombre des dimanches d'ouverture et de redéfinir les zones touristiques. Il suggère de revenir sur la dérogation permanente accordée à l'ameublement et propose un décret provisoire de dix-huit mois donnant aux enseignes de bricolage la possibilité d'ouvrir le dimanche. Cette souplesse n'omet toutefois pas que « la loi doit encadrer le dialogue social dont le volontariat doit être la clé de voûte ». Un volontariat qui doit comporter « une possibilité de retrait [...] l'absence de clause [de devoir travailler le dimanche] dans le contrat de travail, la lutte contre d'éventuelles discriminations, et une organisation ne faisant pas appel à la totalité des salariés habituels ». Dans les entreprises avec des instances représentatives du personnel, un accord collectif doit fixer les conditions de rémunération et l'octroi d'un repos compensateur. C.P.



1993
NOBEL PEACE
PRIZE

OVER THE

COMBATTANT INLASSABLE

Né en 1918 à Mvezo, dans la province du Cap-Oriental, Rolihlahla Mandela subit et affronte le régime d'apartheid imposé par la minorité blanche. Pour le combattre, il entre à l'Anc (Congrès national africain) en 1944. Devenu avocat, il participe à la lutte non violente mais l'Anc est interdit en 1960. La lutte pacifique ne donnant pas de résultats tangibles, Mandela fonde et dirige sa branche militaire qui se lance dans une campagne de sabotages. Le 12 juillet 1963, il est arrêté par la police sud-africaine sur dénonciation de la Cia. Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité et restera vingt-sept ans enfermé au bagne de Robben Island.

« Quand une personne a accompli ce qu'elle considère de l'ordre du devoir pour son pays et ses citoyens, elle peut mourir en paix. Je crois que j'ai fais cet effort et c'est pour cela que je dormirai pour l'éternité. »

Nelson Mandela



SOLIDARITÉ MONDIALE, OUI MAIS...

Après le soulèvement de Soweto en 1976, une lutte s'engage dans le monde pour mettre à bas le régime d'apartheid. Ce long combat ne passionne pas toujours ; les médias le passent sous silence, les chefs d'Etat occidentaux le condamnent, considérant Pretoria comme un allié. En France, la Cgt peut s'honorer d'avoir figuré parmi les premiers combattants d'une cause qui débouche sur la libération de Mandela le 11 février 1990.

1994
FIRST BLACK
PRESIDENT

RAINBOW...

UNE INCARNATION DE LA JUSTICE

Consacré avec le président Frederik De Klerk prix Nobel de la paix en 1993, Nelson Mandela impose l'organisation des premières élections libres – c'est-à-dire sur le principe « *one man, one vote* » – en Afrique du Sud. Devenu le premier président noir d'Afrique du Sud, il bannit la vengeance, construit un Etat de droit et devient une icône mondiale symbole de l'engagement pour une humanité libérée de ses maux. Dans un message aux syndicalistes sud-africains, Thierry Lepaon a exprimé le deuil de la Cgt.

Capital

DOMINATION/ÉMANCIPATION

Travail

Quand l'industrie marche sur la tête

« Avant, avec 4 milliards d'euros de bénéfices, on embauchait ; aujourd'hui, avec plus de 8 milliards, on licencie ! » Thierry Bodin, coordinateur Cgt de Sanofi, résume d'une phrase l'absurdité de la logique adoptée par son entreprise, premier groupe pharmaceutique français et européen, numéro trois mondial du secteur et... valeur sûre du Cac 40. Pour comprendre, il faut passer et repasser par la case « rémunération du capital » : Sanofi enregistre en effet un bénéfice net de 8,2 milliards d'euros en 2012 et, malgré une baisse d'activité, devrait pouvoir atteindre les 7,5 milliards en 2013. Mais le groupe s'est engagé auprès de ses actionnaires, quels que soient ses résultats, à leur verser des dividendes équivalents à 50 % du bénéfice d'ici à 2015. Et, en effet, en 2012, la redistribution a atteint 45 %, avec 3,6 milliards d'euros redistribués aux actionnaires.

La finance déchaînée... toujours déchaînée

Le 15 septembre 2008, avec la chute de Lehman Brothers, l'économie mondiale entre dans la plus grave crise depuis 1929. Moins d'un an plus tard, le G20 de Londres se conclut sur la nécessité de renforcer la « régulation financière » mondiale pour prévenir d'autres crises, affirmant, dans une déclaration : « Toutes les institutions, tous les marchés et tous les instruments d'importance systémique devront faire l'objet d'un niveau adéquat de régulation et de surveillance. » Cinq ans après, la planète financière n'est guère plus « sûre ». Paradoxe, on dénombre aujourd'hui plus d'une trentaine d'initiatives réglementaires en ce sens, plus ou moins avancées et opérationnelles...

Les inégalités ont de l'avenir

Dans *Le Capital au xx^e siècle*, Thomas Piketty met en évidence que la dynamique de répartition des richesses obéit à une double logique : la création spontanée d'égalité et d'inégalité. A terme, ces dernières devraient l'emporter. A moins d'une action résolue des pouvoirs publics, coordonnée au niveau mondial. Tout au long d'une démonstration magistrale, les termes de « capital » et de « patrimoine » sont interchangeables. Une large part de la question des inégalités se joue donc dans les mécanismes qui commandent la répartition du patrimoine.



NATHALIE SAINT-AMRE / MAXPPP



SOMMAIRE

SANOFI LE TRAVAIL MALADE FINANCIER...
PAGES 13-15

**LETTRÉ OUVERTE DU TRAVAIL
CHER, CHER CAPITAL...**
PAGES 16-17

**UGICT
TASSEMENT DES SALAIRES : COMMENT Y REMÉDIER**
PAGES 18-19

REPÈRES
PAGE 20

**RÉGULATION
UNE FINANCE TOUJOURS À HAUTS RISQUES**
PAGES 21-23

DETTE COMMENT DESSERRER L'ÉTAU ?
PAGES 24-25

ESSAI LE CAPITAL : DU CÔTÉ DES HÉRITIERS
PAGES 26-27

**PERSPECTIVE
LA CGT ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**
PAGES 28-29

TERRITOIRES LES "HEUREUX" ÉLUS ET LES AUTRES
PAGES 30-31

PÔLE PUBLIC AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL
PAGES 32-33

TABLE RONDE
PAGES 34-37



Sanofi Le travail malade financier...

«Avant, avec 4 milliards d'euros de bénéfices, on embauchait ; aujourd'hui, avec plus de 8 milliards, on licencie!» Thierry Bodin, coordinateur Cgt de Sanofi, résume d'une phrase l'absurdité de la logique adoptée par son entreprise, premier groupe pharmaceutique français et européen, numéro trois mondial du secteur et... valeur sûre du Cac 40. «Nous en sommes à notre deuxième "plan d'économie" depuis 2009, plans qui se sont soldés jusqu'à présent par la suppression de plus de trois mille postes. Parmi lesquels mille trois cents des six mille trois cents emplois en recherche et développement (R&D), faisant suite à la fermeture ou à la vente de cinq de nos dix centres de recherche. Et nous sommes toujours en conflit sur l'actuel plan de réorganisation de l'activité R&D : il menace la pérennité du site de Toulouse, amputerait celui de Montpellier d'une grande partie de

ses compétences et fragiliserait l'ensemble de la R&D du fait de la disparition en interne de notre expertise dans certains domaines.»

Repassons par la case «capital» pour mieux comprendre les stratégies en œuvre. Sanofi enregistre en effet un bénéfice net de 8,2 milliards d'euros en 2012 et, malgré une baisse d'activité, devrait pouvoir atteindre les 7,5 milliards en 2013. Mais il ne faut pas croire que le groupe réinvestisse le pactole pour se développer ou partager avec les salariés les fruits de cette réussite : le groupe s'est engagé auprès de ses actionnaires, quels que soient ses résultats, à leur verser des dividendes équivalents à 50 % du bénéfice d'ici à 2015, et la redistribution a en effet atteint 45 % en 2012, avec 3,6 milliards d'euros redistribués aux actionnaires. Hausse des dividendes ces huit dernières années : 130 %!

Le groupe s'est engagé auprès de ses actionnaires, quels que soient ses résultats, à leur verser des dividendes équivalents à 50 % du bénéfice d'ici à 2015.

Sanofi Le travail malade financier...

... Pour le capital, le travail reste avant tout un coût plus qu'une ressource

Sur le site Internet officiel de Sanofi, la question de la santé... financière et de la valorisation boursière s'avère omniprésente. Le 7 novembre, Sanofi a d'ailleurs également lancé sur le marché un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros à taux annuel de 2,5%. Mais on apprend aussi que le groupe redéfinit sa stratégie et son champ d'activité, en affichant l'ambition de quitter sa blouse trop étroite de leader de l'industrie pharmaceutique pour se diversifier et s'accomplir dans le domaine de «la santé publique». Une terminologie qui, selon les syndicats, positionne désormais le groupe sur le marché du «bien-être», de la santé confort, voire du luxe et – pourquoi pas? – de la beauté: bref, sur toute diversification rapide susceptible de créer de la marge sur le court terme. Et cela change tout. Comme d'autres grands groupes pharmaceutiques (par exemple Merck en Allemagne), Sanofi veut externaliser une partie de son cœur de métier: la recherche, les médicaments, les vaccins. «Dans les années 2009-2010, nous avons

Même en tenant compte des dernières crises financières, le capital conserve en moyenne un rendement de près de 5% par an, quand le travail – la croissance, pour le dire vite – peine à passer le 1%.

de cent à cent cinquante projets de recherche en cours; aujourd'hui à peine une trentaine, détaille Thierry Bodin. On se recentre sur certaines recherches, mais on en abandonne beaucoup, au risque de se priver des expertises des salariés qui quittent l'entreprise, prétendument par "départs volontaires". Aujourd'hui, la direction espère notamment que certains d'entre eux, à Toulouse ou Montpellier notamment, se lanceront dans la création de leur propre startup! Plus globalement, Sanofi fait le pari que cela lui reviendra moins cher de racheter à prix d'or certaines molécules ou brevets plutôt que de financer pendant des années des recherches aux résultats aléatoires et sans garantie de retour sur investissement.»

Certes, globalement, même en tenant compte des dernières crises financières, le capital conserve en moyenne un rendement de près de 5% par an, quand le travail – la croissance, pour le dire vite – peine à passer le 1%. Pourtant, une entreprise comme Sanofi ne serait-elle pas censée prioriser l'intérêt général et avoir pour seul objectif de soigner les malades et d'améliorer la santé dans le monde? Ses composantes ont de tout temps été soutenues par des capitaux et des aides publiques: il y a encore deux ans, elle était le principal bénéficiaire du crédit impôt recherche et continue, grâce à un dispositif complexe, à toucher quelque 130 millions d'euros à ce titre, auxquels pourraient s'ajouter 50 millions au titre du nouveau crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Une entreprise qui représente 40% du potentiel national dans ce secteur stratégique de la santé publique, et dont la prospérité doit beaucoup à la Sécurité sociale et aux partenariats avec la recherche publique, ne devrait-elle pas aussi se soucier de garantir l'indépendance et le savoir-faire sur notre territoire?

Démantèlement et externalisation de la R&D... pour commencer?

L'actuel plan de réorganisation de Sanofi n'a été retoqué que grâce à un recours en justice des organisations syndicales, et même s'il a fait l'objet d'un rapport missionné par le ministre du Redressement productif au printemps et d'une réécriture partielle, les stratégies de Sanofi n'ont en rien modifié le schéma de réorganisation du groupe. Outre l'optimisation boursière, le recentrage sur certains domaines, du point de vue de la recherche pure, et la diversification sur le thème de la santé, le groupe prévoit également un redéploiement d'une partie de son activité sur les pays émergents, dont les marchés croissent, contrairement à ceux de l'Europe ou des Etats-Unis. En France, il essaie de rassurer: le futur site de Lyon est censé accueillir un centre mondial de recherches dédié aux maladies infectieuses et aux biotechnologies, regroupant les chercheurs des filiales Pasteur, Merial et une partie des chercheurs toulousains. Mais aucun financement n'est encore engagé pour la construction d'un espace commun. Les salariés en sont même à





Les salariés en sont même à se demander si l'externalisation de la R&D ne va pas à terme se traduire par des délocalisations, y compris au niveau de la production, alors que la France avait jusqu'à présent réussi à maintenir une vingtaine de sites de production.

se demander si l'externalisation de la R&D ne va pas à terme se traduire par des délocalisations, y compris au niveau de la production, alors que la France avait jusqu'à présent réussi à maintenir une vingtaine de sites de production. Romainville (93) a été fermé, Colomiers (31) vendu, et deux autres sites (Neuville-sur-Saône et Vitry) sont en reconversion drastique, avec de lourdes conséquences pour l'emploi dans l'entreprise et les emplois induits. A qui le tour? Qu'à cela ne tienne! En attendant, la direction croit dur comme fer pouvoir convertir les salariés aux petits jeux du capitalisme financier. Ce mois de novembre, Sanofi devait proposer près de 6,6 millions d'actions à ses quelque cent mille «*collaborateurs*» – y compris en France – au titre de l'actionnariat salarié, à un prix inférieur de 20% au prix du marché: joyeux Noël, en attendant d'aller pointer à Pôle emploi? Comment une entreprise comme celle-ci, particulièrement dépendante de sa matière grise, de sa capacité à innover, et dont la raison même d'exister est de sauver des vies et de soigner, a-t-elle pu en arriver à perdre de vue ses fondamentaux à ce point? Quels sont les critères prévalant pour dire qu'une entreprise va bien, quand elle pense aller encore mieux en détruisant une partie de ses

compétences et en n'ayant plus d'yeux que pour le seul cours de son action? Rappelons aussi que, sur les 8 milliards de bénéfices de 2012, outre les 3,6 milliards reversés en dividendes, elle a aussi racheté pour 1,4 milliard de ses propres actions...

Il ne restait donc pas grand-chose pour les salariés, ni pour muscler les investissements en R&D et rester un acteur en termes de découverte et d'innovation. Et comme il n'y a pas d'embauche en Cdi, le recours à la précarité se développe, y compris chez les très qualifiés, chercheurs, doctorants, ingénieurs de recherche, et les restrictions d'effectifs alourdissent les charges de travail, la qualité des travaux et le sens même de leur travail. Sanofi semble donc faire le choix du risque zéro, selon la terminologie financière, du court terme: vivre sur ses acquis, sur ses brevets ou ceux entrants dans le domaine public, acheter de nouveaux brevets développés par d'autres. Mais prend de gros risques pour l'avenir de ses expertises, l'emploi de ses salariés: le Livre 2 du plan de réorganisation prévoit toujours au moins cent quatre-vingt-six suppressions de postes dans les centres de recherche. Ces choix stratégiques ont certes provoqué des mobilisations fortes depuis 2012. Mais les salariés attendent aussi que les pouvoirs publics cessent d'avaler des couleuvres au nom de la compétitivité, de distribuer des aides à des entreprises qui font des bénéfices et les redistribuent pour l'essentiel en dividendes, et continuent de supprimer des activités en France. Car ces stratégies fructueuses pour les actionnaires pourraient se révéler suicidaires, à moyen terme, pour l'entreprise. ◀

Valérie GÉRAUD

LE RECOURS À LA PRÉCARITÉ SE DÉVELOPPE, Y COMPRIS CHEZ LES TRÈS QUALIFIÉS, CHERCHEURS, DOCTORANTS, INGÉNIEURS DE RECHERCHE, ET LES RESTRICTIONS D'EFFECTIFS ALOURDISSENT LES CHARGES DE TRAVAIL, LA QUALITÉ DES TRAVAUX ET LE SENS MÊME DE LEUR TRAVAIL.

LETTRE OUVERTE DU TRAVAIL

CHER, CHER CAPITAL...

NOUS COHABITONS DEPUIS LONGTEMPS ; UNE VIE DE COUPLE... AUJOURD'HUI NOTRE RELATION EST AU PLUS BAS. NOUS SOMMES EN CRISE, À COUTEAUX TIRÉS. COMME ON NE PEUT PAS TE PARLER, JE T'ÉCRIS CETTE LETTRE POUR TE FAIRE COMPRENDRE, ENFIN, QU'ENTRE TOI ET MOI CELA NE PEUT PLUS CONTINUER.

Je te connais depuis trop longtemps pour imaginer que ces quatre vérités te conduiront à t'amender : tu es incorrigible. Mais enfin, il faut bien que le vrai soit dit pour rompre avec cette situation invivable.

En deux mots : ça suffit.

Commençons par le commencement : ta caractéristique fondamentale à ne rien pouvoir produire. Je te le dis les yeux dans les yeux, sans témoins gênants : sans moi, tu es impuissant. Inutile de secouer la tête et de prendre tes petits airs supérieurs : si je ne m'en mêle pas, si je ne te remue pas, rien ne se passe, ou plus exactement, rien ne se produit. Sans ma tête, sans mes mains, ma force et mon intelligence, tu es aussi utile qu'une bicyclette sur une banquise. Toi et tes semblables, lorsque vous êtes laissés à vous-mêmes, quand vous vous mêlez de vouloir créer de la richesse, vous ne faites, au mieux, que des catastrophes. Tu hausses les épaules ? Tu veux que je te fasse honte devant tout le monde ? Crédit lyonnais, Enron, Société générale, Goldman Sachs, Dexia... Tes mauvais coups, je peux te les nommer dans toutes les langues, et puisque tu insistes, je peux ajouter ta bande de copains louches réfugiés dans les îles Anglo-Normandes, le Lichtenstein, la Suisse et autres Antigua. Ne prétends pas que tu ne les fréquentes plus, tu vas m'agacer...

Pendant ce temps-là, moi je fais tout. Tout. Je m'agite, je remue, je transporte, je mélange, je crée, je répare. Et pendant ce temps-là – parce que je peux faire des milliers de choses à la fois, moi –, je pense. Ricane, va, ça ne t'arrive pas sou-

vent. Même en mille ans, tes lingots d'or seraient incapables de te donner l'heure ou de te dire s'il va pleuvoir... Bref, je suis vivant et tu es mort.

Je veux bien t'accorder des qualités : tu te transformes, tu t'échanges, tu circules... Ce n'est pas pour rien qu'on te qualifie de liquide. Et tu ne manques pas d'allure lorsque tu prends tes airs de machine, d'équipement, mais là encore... Tu as ton utilité. A condition que je m'en mêle. Je sais que tu te pousse du col à propos des ordinateurs et autres produits sophistiqués qui, prétends-tu, travaillent tout seuls. Là, tu t'illusionnes – ou tu veux m'illusionner. Parce que toutes tes puces, tes abeilles en silicone, elles viennent d'où, je te le demande ? Et elles stockent quoi, au juste ? Du travail, stocké d'accord, mais du travail animé par un autre travail. Bref, toute cette valeur ajoutée, comme disent les gens qui étudient nos rapports, a été produite... par moi. Tu te contentes d'en faire usage ; et profits, bien entendu.

Tu as des qualités...

Si et quand je les prends en charge

Parce que pour le profit, là, tu te réveilles. J'exagère ? Tu plaisantes, j'espère ! Tu m'as toujours traité comme un esclave ; d'ailleurs, c'est comme ça que tout a commencé. Après, longtemps après, j'ai enfin eu des droits – si tu avais vu tes mines en voyant les gamins débarquer sur « tes » plages au moment des congés payés ! Tous ces gens qui se baguenaudaient en étant payés, ça te donnait la nausée. C'était idiot, parce que tu as finalement survécu à l'épreuve, et moi je m'en suis mieux porté, j'ai gagné du respect et ça m'a donné quelques idées sur les suites : droits à la retraite, à la protection sociale, à se syndiquer...

Tout ce que tu voudrais reprendre aujourd'hui, si je te laissais faire. D'ailleurs, tu reprends quelque chose chaque jour. Je te vois faire, mi-patelin, mi-menaçant : « Tu as vu, en Chine ? » « Tu as vu ces Brésiliens ? » « Tu les vois ces Grecs, tu les vois ? » Tu me crois idiot ou quoi ? Tu crois vraiment que j'ai envie de me retrouver « informel », comme disent les sociologues ? C'est-à-dire sans forme et évidemment pas en forme ? Pour tes beaux yeux ?

J'ai d'autres projets, moi ; pour nous deux. Avant tout, au régime ! Tu t'empiffres, tu te



goinfres, c'est affreux. D'autant que plus les médecins te disent de lever le pied et plus tu accélères. Et sans vergogne, tu t'attaques – c'est le mot – à la part des autres. La mienne, en l'occurrence. Je mange à peine, mes vêtements exhibent leur trame, et les gamins cherchent en vain à s'employer alors que tu grossis, grossis, grossis... Jusqu'à ce que tu éclates, comme une bulle. Evidemment, tu fais amende honorable ; la main sur le coffre, tu jures t'être amendé, que l'on ne t'y reprendra plus. Promesse d'ivrogne ! Le surlendemain, tout recommence et je maigris, maigris, maigris... Fais attention : moi aussi, je peux éclater.

Plus je me dépense et plus tu accumules

Mettons nos compte à jour : je finance – oui, oui, tu es l'argent, mais c'est moi qui finance – mes dépenses personnelles, les impôts, nettement plus lourds que les tiens, les dépenses de la protection sociale, ce dont je suis fier, la recherche, l'école et les routes... Et plus je dépense, plus tu accumules, plus je dépéris et plus tu profites : du profit en pure perte.

Cesse de dire que j'exagère ! Tu veux des chiffres, ces chiffres dont tu raffoles ? En voilà : entre 1949 et 1966, je touchais en gros 66% de la valeur ajoutée des sociétés non financières ; depuis, 1989, cette part est

NOUVELLES POSSIBILITÉ, NOUVEAUX OBSTACLES

UN EXTRAIT DE "POURQUOI NOUS TRAVAILLONS" (1)

« Les gains de productivité ont été appelés à soutenir et amplifier la rentabilité financière des capitaux engagés, surtout à des échéances de plus en plus brèves, et ceci aux dépens du développement des capacités humaines, de l'emploi, des salaires, des conditions de travail d'une part et, d'autre part, au détriment des investissements productifs, matériels et immatériels.

» Parallèlement, les nouvelles technologies informationnelles ont été largement exploitées au service du développement des marchés financiers.

» Ces processus ont conduit à l'accumulation d'un gigantesque capital financier dont la rémunération exige en permanence une dévalorisation de plus en plus intense du travail sous plusieurs formes : développement de la flexibilité et de la précarité, intensification des cadences, faiblesse des salaires eu égard à l'évolution de la productivité du travail. Cette dévalorisation, qui amplifie l'aliénation, est aussi à l'origine de la crise économique, financière et sociale qui sévit dans le monde depuis 2008. [...]

» Le coût du capital représente la somme des intérêts versés aux créanciers (notamment les banques) et des bénéfices versés aux propriétaires, notamment sous forme de dividendes versés aux actionnaires. En 1950, pour 100 euros de masse salariale (salaire brut versé à l'ensemble du personnel plus cotisations sociales dites patronales), les entreprises versaient 9,5 euros de dividendes et 4,5 euros de charges d'intérêt. Aujourd'hui, pour 100 euros de masse salariale, les propriétaires perçoivent 36 euros et les créanciers 10 euros. A présent, les dividendes et intérêts versés équivalent à la moitié de la masse salariale des sociétés non financières.

» Ces évolutions ont évidemment un impact déterminant sur l'évolution de l'économie ; sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail ; sur le rapport capital/travail et donc sur la problématique de l'émancipation : dans le contexte d'un alourdissement handicapant du coût du capital, l'émancipation du travail implique de réduire le coût du capital afin de libérer les moyens nécessaires pour valoriser le travail. Par conséquent, le débat autour de l'émancipation ne peut faire abstraction de ces données. En revanche, il gagnerait en force s'il était articulé à la bataille pour changer ces réalités. »

Nasser MANSOURI-GUILANI

(1) *Pourquoi nous travaillons ?* Chapitre « Surmonter l'obstacle de la finance », ouvrage collectif, les Editions de l'Atelier.



tombée à 63%. Tu as donc prélevé dans ma poche quelque 30 milliards d'euros par an. Fais le calcul : ramener ma part au niveau de ce qu'elle était dans les années 1980 signifierait une hausse de quelque 100 milliards d'euros par an. Que se passe-t-il, pourquoi tu deviens tout blême ? Vérifie, le compte est bon. Tu imagines un peu le nombre d'emplois, tu imagines l'oxygène pour la recherche, le logement, le bien-être, l'éducation ?

Non, ton imagination est bloquée, tu n'entends pas bien, tes actionnaires font trop de bruit... Je vais te le crier bien fort : au milieu des années 1980, tes actionnaires, ils se payaient au niveau de 5% de la valeur ajoutée – cette petite magie que moi seul ajoute, en fait...

Aujourd'hui, on murmure – parce que si ce n'est pas secret ça reste quand même très opaque – que cela tourne autour de 24%... Compte sur tes doigts, c'est du presque multiplié par cinq. Et que fais-tu avec tout cet argent ? De l'argent. Tu as même trouvé une expression pour ça, « créer de la valeur ». Mais ta valeur n'en a aucune, c'est du rêve, du vent, de la monnaie de singe. Mais elle m'affaiblit, puisqu'elle me contraint à travailler toujours en m'accordant moins pour me reproduire.

Jamais à court d'histoires, tu prétends, comme le barbier de la fable, que demain

on rase gratis... Mais, par définition, demain c'est loin. Contrairement à ce que tu prétends depuis trop longtemps, les profits du jour ne font pas les investissements du lendemain. La statistique, science impitoyable, nous apprend que, en dépit de la part des dividendes dans la valeur ajoutée, la part des investissements reste pratiquement stable. Simplement dit, plus tu grossis, moins je profite.

Laissée à elle-même ta valeur n'en a aucune

Comment ? Travailler plus ? Tu veux travailler plus ? Ah c'est de moi que tu parles ? Tu ne comprends décidément rien ! Je ne cesse de travailler plus : organisation plus ou moins scientifique du travail, management, nouvelles technologies, salaires variables... Pour me faire travailler plus, l'imagination est au rendez-vous. A chaque fois que je produis quelque chose qui pourrait me soulager, tu t'en empires d'un claquement de doigts et tu commandes : fais ci, comme ça, pas ça... Et tu

t'émeus quand il y a un suicide, tu cries au coup d'Etat quand je t'indique que l'on peut faire autrement et qu'il y a urgence à le faire. Tu n'entends donc pas l'humanité qui pousse, qui veut accoucher d'un autre monde, un monde dans lequel, enfin, je puisse me tenir debout ?

J'ai une nouvelle pour toi : ce monde est déjà là. Du moins, il est possible.

Ces ordinateurs que j'ai conçus et construits : ils ouvrent un formidable champ de possibles. Possible d'être plus créatifs, plus collectivement ; possible de créer plus en travaillant... moins longtemps ; possible de se former plus nombreux, plus longtemps ; possible de devenir mobiles (ton rêve) en échappant à la précarité et en se valorisant (mon rêve)...

La tête que tu fais ! Décidément, on ne partage pas le même rêve. C'est d'ailleurs tout le problème. Pour le résoudre, j'ai quelques idées : je joins à ma lettre tout un dossier, réalisé par *Options*. Je t'en recommande la lecture ; allez, au travail !

Pierre TARTAKOWSKY



UGICT

TASSEMENT DES SALAIRES: COMMENT Y REMÉDIER?

AUJOURD'HUI, UN CADRE SUR CINQ EST PAYÉ EN DESSOUS DU PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. L'UGICT PROPOSE DES SOLUTIONS POUR QUE LA RECONNAISSANCE DU DIPLÔME ET DES COMPÉTENCES S'ACCOMPAGNE D'UNE REVALORISATION DES SALAIRES.

On constate une dégradation constante des rémunérations depuis dix ans: en 2011, 20% des cadres étaient sous le plafond de la Sécurité sociale, contre 16% en 2006 et 12,4% en 2001 (Agirc). L'absence de reconnaissance des qualifications à l'embauche en est une première raison. La précarisation organisée des jeunes diplômés en est une autre. Par exemple, le salaire d'un jeune ingénieur informatique-sécurité est de 2 500 euros brut par mois, ce qui représente 19% de moins que le plafond de la Sécurité sociale, qui était en 2013 de 3 086 euros brut mensuels ou 37 032 euros annuels (soit un manque de 586 euros chaque mois). Dans la fonction publique, le traitement n'est

pas meilleur: avec un seuil d'embauche en catégorie A à 1,13 smic (1 615 euros brut mensuels), le différentiel est de 1 471 euros mensuels, soit 48% de moins que le plafond! Cet amoindrissement des salaires se conjugue avec une accession à l'emploi de plus en plus difficile: la proportion de jeunes diplômés à bac plus quatre et plus en poste de la promotion 2012 a chuté de 7 points (64%) par rapport à la promotion précédente (enquête Apec du 9 octobre 2013). Dans le même temps, près d'un jeune diplômé sur deux à la sortie de l'école n'est plus embauché en Cdi (de 56% à 51%). Les cadres en poste ne sont pas mieux traités, puisque leurs salaires n'ont progressé que de 0,9% en 2013, contre 2,9% en

2012 et 2,4% en 2011 (baromètre Expectra du 2 septembre 2013). Un cadre sur deux indique également que son temps de travail réel ne cesse d'augmenter: de 42,6 heures en 2003 en moyenne à 44,1 heures en 2011 (étude de la Dares du 23 juillet 2013). De plus, les pouvoirs publics encouragent les «*trappes à bas salaires*» par des exonérations offertes aux employeurs, car les salaires inférieurs à 1,6 fois le smic (2 288 euros brut mensuels) ouvrent droit à un allègement des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès) et des allocations familiales. Selon le Haut Conseil du financement de la protection sociale, les exonérations Fillon dépassent les 20 milliards d'euros en 2012.

Les propositions de l'Ugict

Afin que la reconnaissance des diplômes et des compétences s'accompagne d'une revalorisation des salaires, l'Ugict avance un certain nombre de propositions. Elle

insiste d'abord sur l'obligation d'agir pour l'égalité salariale. Les femmes sont toujours en moyenne payées 27 % de moins que les hommes, alors que la loi oblige les entreprises à négocier annuellement sur la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Une négociation globale s'impose sur la question de l'égalité professionnelle et sur une déclinaison spécifique aux femmes sur chacune des autres négociations obligatoires. Dans la fonction publique, l'Etat doit être exemplaire sur l'égalité professionnelle, notamment en application du protocole d'accord signé le 8 mars 2013 sur le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. Dans le même temps, il faut supprimer le gel du point d'indice des fonctionnaires et fixer un salaire minimum de 2 720 euros brut mensuels pour la catégorie B et 3 060 euros brut mensuels pour la catégorie A. Il faut également ouvrir rapidement des négociations dans les entreprises et les branches pour des augmentations salariales générales au moins égales à l'évolution du plafond de la Sécurité sociale (3 129 euros brut mensuels pour 2014). Cette demande s'accompagne d'un plan de rattrapage salarial qui doit garantir qu'aucun cadre ne soit rémunéré en dessous du plafond de la Sécurité sociale.

Ce rattrapage pourrait avoir lieu via la mise en place d'un salaire minimum interprofessionnel de croissance et de qualification (Smicq) qui doit correspondre à un niveau de qualification avec, pour référence, les niveaux des diplômes de l'Education nationale, quel que soit leur mode d'acquisition. Le Smicq n'interdit pas tout salaire conventionnel supérieur, mais doit s'appliquer de façon identique pour tous les travailleurs sans exception, dans les entreprises du secteur privé et du secteur public. Sa hausse doit être alignée sur celle du smic et il doit être examiné dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (Nao) sur les salaires avec le bilan fourni par l'entreprise. Le Smicq niveau Bts/Dut devrait être de 2 720 euros brut (1,6 fois le salaire minimum de première embauche sans qualification) ; le Smicq niveau licence de 3 060 euros brut (1,8 fois le salaire minimum) ; le Smicq niveau bac plus cinq/ingénieur de 3 400 euros brut (2 fois le salaire minimum) ; le Smicq niveau doctorat de 3 910 euros brut (2,3 fois le salaire minimum).

Enfin, il devient urgent de conditionner les aides publiques à la conclusion de négociations salariales dans les branches et les entreprises. ◀

Claire PADYCH

FMI TAXER PLUS JUSTEMENT

Contre toute attente, la dernière étude (Taxing Times) du Fonds monétaire international montre qu'il est possible de taxer davantage et plus justement dans de nombreux pays. Ainsi, le Fmi dénonce le creusement des inégalités fiscales avec la crise et constate que la progressivité des impôts est en diminution depuis trois ans. « *Les options [...] choisies ont procédé davantage de l'urgence que de la volonté de rendre les systèmes fiscaux plus solides et plus justes [...]. Les taux d'imposition ont été relevés [...] alors qu'il eût été préférable d'élargir les bases fiscales et de créer de nouvelles taxes pour répondre aux préoccupations environnementales ou pour corriger les insuffisances du secteur financier.* » Conclusion du Fmi : il est nécessaire de relever le taux marginal de l'impôt sur le revenu, de taxer davantage la propriété, voire de mettre en place un « *prélèvement sur le capital* ».

CES LA POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE EST ILLÉGALE

« *La politique d'austérité de l'UE est illégale* », estime le professeur Andreas Fischer-Lescano, de l'université de Brême, dans un rapport préparé pour la Confédération européenne des syndicats (Ces). Elle ne respecte en effet pas, selon le juriste, les droits de l'homme inscrits dans la Charte des droits fondamentaux. Veronica Nilsson, secrétaire confédérale de la Ces, précise que « *la pire situation est celle des pays sous programme où la "troïka" [Bce, Fmi et Commission européenne - Ndlr] a imposé des mesures d'une portée considérable, entraînant des réductions du salaire minimum et interférant dans les négociations collectives en obligeant qu'elles aient lieu au niveau de l'entreprise* ». Une solution : contester les mesures d'austérité par voie contentieuse.



DOMINIQUE GUTEKUNST / MAPPP

EUROPE LA CES PLAIDE POUR UN PLAN DE RELANCE

Le plan de la Confédération européenne des syndicats vient d'être adopté lors de la réunion du comité exécutif. Il est destiné à lutter contre l'austérité par l'investissement, une croissance durable et des emplois de qualité, grâce à une stratégie prévoyant d'injecter annuellement 2 % de Pib supplémentaires pendant dix ans. Il créerait jusqu'à onze millions de nouveaux emplois en Europe et contribuerait à une relance économique et sociale durable au cours de la prochaine décennie. Alors que depuis cinq ans l'Europe est confrontée à la crise économique, la Ces appelle à un véritable changement avant les élections du Parlement européen de l'année prochaine.

biblio

LE CAPITALISME EN DIX LEÇONS, MICHEL HUSSON, ÉDITION ZONES, 16 EUROS.

En dix chapitres clairs et pédagogiques, Michel Husson propose un petit cours d'économie critique, résolument à contre-courant de l'idéologie dominante, destiné à mieux faire comprendre les rouages essentiels, mais aussi les contradictions structurelles d'un système économique qui gouverne nos vies et les rend invivables.

CRISE FINANCIÈRE. POURQUOI LES GOUVERNEMENTS NE FONT RIEN, JEAN-MICHEL NAULOT, LE SEUIL, 2013, 284 P., 19 EUROS.

Un livre pour comprendre ce qui est en jeu dans chaque dossier présenté, suffisamment technique et informé. La partie critique sur laquelle s'ouvre le livre ainsi que le dernier chapitre sur les avancées et les insuffisances des régulations en cours peuvent alimenter un débat politique non réservé aux experts.

web

Pour se renseigner sur la fiscalité, la fraude fiscale, la fiscalité écologique : <www.finances.cgt.fr>.

VITE, MAL, PAS CHER...

Un management sous influence

Constat : le poids de la rentabilité financière s'exerce en direct dans les processus mêmes d'organisation du travail. Postulat : en travaillant sur les organisations du travail, il est possible de réduire le poids de cette rentabilité. C'est autour de cette équivalence logique que se construit *Laissez-nous bien travailler!*⁽¹⁾, ouvrage dont *Options* a déjà rendu compte mais qui mérite qu'on y revienne dans le cadre de ce numéro spécial. En effet, la fuite en avant dans la financiarisation des stratégies d'entreprises multiplie les chocs et les conflits avec la quête de sens et de reconnaissance que recherchent les salariés. C'est au cœur de cette tension que l'on trouve l'enjeu qualité. Longtemps présenté comme une obsession patronale – normes, critères d'efficacité, cercles de qualité –, il est aujourd'hui repris par les salariés qui l'opposent à des prescriptions porteuses de mal-faire et donc de mal-être. Ce processus est évidemment facilité par l'éloignement des centres de décision des lieux de production et par l'hégémonie de critères essentiellement financiers. Il engendre un désinvestissement qui, combiné à des carrières non sécurisées, alimente à son tour le processus de dégradation. D'où un cri, une rage, perceptibles dans les entreprises. Comment y répondre ? C'est tout l'intérêt de l'ouvrage que de s'atteler à la question. Les auteurs, qui

plaident pour une revalorisation forte du travail face aux pleins pouvoirs des actionnaires, proposent trois axes d'intervention prioritaires : d'abord, la reconnaissance du travail, des qualifications, des responsabilités, la revalorisation de la technicité. Ensuite, la défense et la conquête de droits démocratiques d'expression et d'intervention dans l'entreprise, individuels et collectifs, tel le droit de refus et d'alternative sans sanction. Enfin, la conjugaison dans toutes les décisions des dimensions sociales, économiques et environnementales du travail. Une fois ces axes définis, quelle méthode ? Une démarche de transformation gagnante, une conduite efficace du changement ne peuvent se construire que sur la prise en compte des aspirations manifestées par les salariés, élément dynamique d'un rapport de forces dans l'entreprise, face aux fausses évidences financières. Au-delà de ce qui relève de façon classique du syndicalisme, l'ouvrage en appelle au dépassement des contradictions actuelles pour aller à un management coopératif, respectueux du « *bien travailler* », un dépassement qui nécessite lui-même de mettre le travail en débat. Ce qui serait déjà, en soi, une formidable innovation.

(1) Marie-José Kotticki, Jean-François Bolzinger, *Laissez-nous bien travailler! – Manager sans Wall Street*, Editions de l'Atelier, 190 pages, 18 euros.

ÉCONOMIE

A l'ombre de la récession

Tirant prétexte de la pression exercée par les marchés financiers, les gouvernements européens veulent imposer aux peuples des politiques d'austérité et de régression sociale. De surcroît, l'Europe est menacée d'un recul sans précédent de la démocratie. Si l'on peut échapper à la catastrophe sociale qui se prépare dans les laboratoires de l'idéologie néolibérale, c'est dans des voies nouvelles qu'il faut résolument s'engager. Dans ce contexte, *Changer d'économie!* invite au débat en faisant vivre une pensée libre, critique, indépendante des pouvoirs économiques et financiers, aux antipodes de la pensée libérale qui continue d'imprégner les esprits des experts, des décideurs et des éditorialistes⁽¹⁾. Ce livre a l'ambition de proposer des politiques éco-

nomiques et sociales alternatives pour échapper à la catastrophe économique qui s'annonce. Il s'organise autour de propositions formulées en 2012, à l'occasion de la présidentielle, qui touchent à plusieurs grands thèmes : fiscalité, dette, politique sociale, politique industrielle, chômage, gouvernance des entreprises, réforme du système financier, retraites, régulation du marché, rôle de l'Etat... Soulignant que le réalisme a changé de camp, les auteurs en appellent alors à changer d'économie. Depuis, l'urgence n'a fait que croître. En rompant avec l'idéologie actuelle, ils fournissent à chaque citoyen l'opportunité de devenir acteur du débat public.

(1) Les économistes atterrés, *Changer d'économie!* Les liens qui libèrent, 18,50 euros.



JOHN ANGELLILLO / MAXPPP

RÉGULATION

UNE FINANCE TOUJOURS À HAUTS RISQUES

CINQ ANS APRÈS LA FAILLITE DE LEHMAN BROTHERS, LA FINANCE EST-ELLE PLUS "SÛRE"? SI DES RÉFORMES ONT BIEN ÉTÉ ENGAGÉES, ELLES SONT INSUFFISANTES, EN TOUT CAS INADAPTÉES À UNE RÉELLE REMISE EN CAUSE DU SYSTÈME FINANCIER.

Le 15 septembre 2008, avec la chute de Lehman Brothers, l'économie mondiale entrait dans la plus grave crise depuis 1929. Moins d'un an plus tard, Le G20 de Londres se concluait sur la nécessité de renforcer la «régulation financière» mondiale pour prévenir d'autres crises. Affirmant, dans une déclaration: «Toutes les institutions, tous les marchés et tous les instruments d'importance systémique devront faire l'objet d'un niveau adéquat de régulation et de surveillance.» Cinq ans après, où en est-on? La planète financière est-elle devenue plus

(1) «Cinq ans après Lehman Brothers, où en est la régulation financière?» Rencontre des Economistes atterrés, le 5 décembre dernier.

«sûre»? On dénombre aujourd'hui plus d'une trentaine d'initiatives réglementaires en ce sens, plus ou moins avancées et opérationnelles. Il ne serait donc pas exact de dire que rien n'a été fait.

La persistance de risques systémiques

Et pourtant, les économistes se trouvent face à un paradoxe apparent, comme l'a expliqué notamment Dominique Plihon ⁽¹⁾, professeur, responsable du pôle spécialisé en économie financière à Paris 13, membre du CA des «Economistes atterrés»: «Alors qu'il y a de nombreuses tentatives de réformes, parfois positives dans leur principe, cette régula-

tion est insuffisante, inadaptée, ce qui rend possible une nouvelle crise financière.»

Une analyse partagée par le secrétaire général de Finance Watch (voir encadré p. 22), Thierry Philipponnat: «Malgré les efforts de réglementation mis en œuvre, le danger d'une crise financière majeure n'est pas écarté, et les réformes du G20 n'ont pas suffi à remettre l'industrie financière au service de la société.»

Au niveau international, le chantier le plus avancé est celui de la «gouvernance» de la finance. Le G20 de Londres s'est ainsi doté d'un Conseil de stabilité financière, dont l'une des missions est de «surveiller les vulnérabilités» du système financier mondial et de contrôler les établissements d'importance «systémique», les fameux «too big to fail», dont la faillite serait lourde de conséquences pour l'ensemble de l'économie mondiale. En ce qui concerne la réglementation bancaire, le comité de Bâle a apporté sa réponse à la crise en renforçant notamment le besoin de fonds propres des banques: ce

... que l'on appelle les accords de «*Bâle III*» doit être ainsi mis en œuvre en Europe à partir de l'année prochaine, avec le risque d'une limitation des prêts aux Pme, considérées comme «*plus à risques*». De nombreux autres chantiers prennent du retard, comme l'application de la loi-cadre Dodd-Frank visant à réformer Wall Street, ou sont au point mort, tant aux Etats-Unis qu'en Union européenne. Il est en ainsi de la lutte contre la fraude fiscale ou les paradis fiscaux, utilisés par les acteurs du système pour spéculer, notamment sur les dettes publiques. Si les Etats, en lien avec leurs besoins de financement, tentent aujourd'hui de recollecter une partie des capitaux en fuite, leur action n'est pas à la hauteur des enjeux. On pourrait par ailleurs citer la question des rémunérations dans la finance, notamment les bonus, toujours aussi mal contrôlés, mais également la «*maîtrise*» promise des innovations financières ou de certaines pratiques en vogue sur les marchés. Contrairement à ce qui avait été dit, les ventes «*à découvert*» – acheter et vendre un produit que l'on ne possède pas –, par exemple, n'ont pas été interdites. «*D'une certaine manière, la situation de la finance est peut-être plus préoccupante qu'en 2007*», a affirmé Jean-Michel Naulot, ancien banquier⁽²⁾. Certes, les régulateurs ont fait des efforts, mais en même temps l'innovation financière va galopant, a-t-il expliqué, citant entre autres l'essor du «*flash trading*», des transactions à grande vitesse (quelques microsecondes) à partir d'algorithmes informatiques, «*une pratique qui peut receler des mécanismes systémiques*». Au niveau européen, toujours sous la



JOHN ANGELLIO / MAXPPP

pression de la crise, le Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 a retenu le projet de créer une Union bancaire, afin d'imposer aux banques de la zone euro un cadre unique de réglementation et de surveillance.

L'Union bancaire : pour quoi faire ?

C'était la condition pour que le Mécanisme européen de stabilité puisse aider à recapitaliser directement les banques en difficulté. Et permettre ainsi, explique la Fédération Cgt des finances, «*de rompre le cercle vicieux conduisant les Etats à s'endetter pour sauver leurs banques*». Concrètement, à partir du 1^{er} mars 2014, c'est la Bce qui assumera la responsabilité de la surveillance de toutes les banques, mais elle n'en contrôlera directement que deux cents environ, celles dont le bilan dépasse 30 milliards d'euros ou qui pèsent plus de 20 % du Pib de leur pays d'origine : en France, cela devrait concerner Bnp Paribas, le Crédit agricole, la Société générale, les Bpce (Banques populaires-Caisses d'épargne). Les autres resteront soumises au contrôle des autorités de surveillance nationale. Si cet accord constitue un progrès, il n'en recèle pas

moins des dangers. La Fédération Cgt des finances en pointe au moins deux. D'une part, il contient un rôle accru de la Bce, «*une institution indépendante des pouvoirs publics politiques nationaux qui a montré qu'elle était davantage au service des marchés financiers qu'à celui des citoyens*». Il porte d'autre part le risque d'une atteinte à la diversité du système bancaire en contraignant les banques à s'aligner toutes sur le même modèle. Or, explique-t-elle, «*si l'on veut maîtriser la finance et la mettre au service de l'économie réelle et de ses acteurs, il faut laisser un espace à l'émergence de banques alternatives en adaptant leur réglementation à leur objet social et à leur champ d'action*». Surtout, cela ne règle pas l'essentiel : «*Si certaines mesures prises vont dans le bon sens, on ne lutte pas véritablement contre le système et on ne remet pas en cause les activités spéculatives des banques*», explique Jean-Louis Corvaisier, secrétaire de la fédération (Cgt Banque de France). A cet égard, la loi bancaire adoptée en France en juillet 2013 est presque un cas d'école. Dans son engagement n° 6, le candidat François Hollande affirmait : «*Je séparerai les activités des banques qui sont utiles à l'économie et à l'emploi de leurs opérations spéculatives*». Au final, la loi bancaire est bien en deçà : seules les activités spéculatives réalisées pour le compte propre des banques – et non celui de leurs clients – doivent être cantonnées

Pour changer la finance contre-pouvoir

Créée en juin 2011 au niveau de l'Union européenne, Finance Watch est une Ong dont l'objet est de faire contrepoids au lobby de l'industrie financière. Ses membres sont en grande partie issus d'une quarantaine d'organisations, parmi lesquelles des associations (Fidh, Attac...) et des syndicats (Cgt, Ces, Uni-Europa, fédérations Cdft et Cfe-Cgc banques-assurances...). Pour Finance Watch, «*c'est à la société d'écrire les règles de la finance, pas aux banques*». Dans cet esprit, elle a lancé une campagne baptisée «*Pour changer la finance*», en avertissant d'emblée : «*le risque systémique que les banquiers européens font peser sur la société est plus important qu'il ne l'était en 2008*». C.L.

En savoir plus sur <www.finance-watch.org>.

(2) Auteur de *Crise financière. Pourquoi les gouvernements ne font rien*, Editions du Seuil, 2013.

dans une filiale spécialisée. Certaines grandes banques françaises n'auront même pas à en créer une. Rien à voir, par exemple, avec le Glass-Steagall Act qui, outre-Atlantique, avait imposé, après la crise de 1929, une séparation stricte entre les banques de détail et les activités de marché.

Une politique monétaire et de crédit sélective

C'est à une redéfinition du rôle des banques que travaille au contraire la Cgt. En proposant de se doter en particulier d'un outil, le pôle financier public (*voir pages 32-33*), dont la nouvelle Banque publique d'investissement constitue seulement la première marche. «*Nous portons également le projet d'une politique monétaire et de crédit sélective*», souligne Jean-Louis Corvaisier, qui en résume ainsi le mécanisme : des prêts à taux très bas consentis aux établissements dont les investissements sont favorables à l'économie réelle (emploi, formation, développement des territoires...); des prêts à des taux beaucoup plus défavorables pour ceux qui participent de la spéculation financière. «*Cela s'est déjà fait*», explique Jean-Louis Corvaisier, rappelant que les autorités monétaires françaises y ont déjà eu recours, dans les années 2000-2001, lors de la crise financière avant le passage à l'euro.

Ce sont bien le financement de l'économie réelle et la réponse aux besoins sociaux qui sont ici en jeu. Dans un contexte où les salariés continuent à payer le prix de la crise. Tout en prenant des formes différentes, les annonces de suppressions d'emplois se sont ainsi multipliées, au cours de ces années, dans le secteur des banques et des assurances : trente mille postes supprimés au niveau mondial chez Hsbc, plus de mille cinq cents à la Société générale, presque autant au Crédit agricole – qui restructure aujourd'hui son réseau d'agences en Ile-de-France – ou chez Bnp Paribas, pour ne citer que les chiffres connus en 2012. Ces restructurations concernent des banques d'investissement comme Natixis, mais elles interviennent souvent au niveau des réseaux et des services administratifs, alors que les banques dites « de détail » n'étaient pas en cause. Moins d'effectifs mais aussi plus de pression commerciale, en lien avec la course à la baisse du coefficient d'exploitation, des conditions de travail dégradées et un pouvoir d'achat en baisse : c'est la situation que décrit la Fédération Cgt banques-assurances, pour qui les salariés ont été, depuis la crise des *subprimes*, «*laissés seuls face aux clients*».

Christine LABBE

CRISES DES BULBES... AUX BULLES

UN ESSAI MONTRE QUE LES DÉRAPAGES DE LA FINANCE SONT AUSSI VIEUX QUE LE CAPITALISME MODERNE.

C'est avec une certaine appréhension qu'un non-initié à la science économique pourrait ouvrir l'essai de Christian Chavagneux⁽¹⁾ ; il aurait tort. En convoquant à la fois histoire économique, littérature, roman noir et cinéma, l'auteur, rédacteur en chef adjoint du mensuel *Alternatives économiques*, nous plonge dans l'histoire des «*dérappages extrêmes de la finance*» : depuis la spéculation sur les bulbes de tulipe au XVII^e siècle jusqu'à la crise des *subprimes* de 2008, après une plongée dans deux des grandes crises du XX^e siècle, celles de 1907 et – bien sûr – de 1929.

Ces dérapages ? Ils sont «*aussi vieux que le capitalisme moderne*», avertit Christian Chavagneux, tant dans les mécanismes qui les provoquent que dans les produits, dérivés ou autres, «*que la finance contemporaine est bien loin d'avoir inventés*». Comme le montre ce qui fut probablement la première bulle spéculative de l'histoire, celle des bulbes de tulipe. Dans la Hollande du XVII^e siècle, sont ainsi déjà en place le marché «*à terme*» – acheter un produit à un prix fixé à l'avance pour une livraison à venir – ou les ventes «*à découvert*» – promesses de vente et d'achat de produits que l'on ne possède pas –, déjà utilisées sur les marchés des épices ou du hareng.

Si la fin de la «*tulipomania*» n'a eu que peu de conséquences sur l'économie d'alors, elle puise ses racines dans des mécanismes que l'on retrouvera plus tard, avec «*des riches détachés de leur fortune du reste de la société, un pouvoir politique qui les laisse libres de faire ce que bon leur semble, le plaisir du pari et une abondance de crédit bon marché*». Sans en rester là, l'auteur propose un schéma général des crises, à partir des traits communs à chacune d'entre elles : une mauvaise gouvernance des risques dans les établissements financiers, une sous-estimation du rôle de la fraude, le rôle des inégalités comme «*carburant des crises*», l'importance des politiques de déréglementation, un aveuglement au désastre. Tout en prévenant : «*L'histoire nous enseigne qu'aucune grande crise financière ne s'est traduite par une régulation forte et immédiate de ses acteurs. Il a fallu à chaque fois du temps et s'y reprendre à plusieurs fois.*» Six années ont ainsi été nécessaires, après le krach de 1929, pour établir les nouvelles règles de la finance américaine.

Une attente qui n'aura pas été vaine. L'économiste, tout en faisant un premier bilan des tentatives de «*régulation*» actuelles, rappelle que celles mises en place par le président Roosevelt «*assureront près de quarante ans de stabilité financière*». Qu'en sera-t-il après la crise de 2008, avec les chantiers ouverts par le G20 de Londres ? Si l'histoire nous invite à la mesure et à la nécessité du temps, une phrase de l'ancien patron de la Barclays, Robert Damon, à peine deux ans après la faillite de Lehman Brothers, brise l'effort : «*Il y a eu une période de remords pour les banques, mais je pense que cette période est terminée.*» A «*l'aveuglement au désastre*» on peut ajouter «*l'amnésie*». C.L.

(1) Christian Chavagneux,
*Une brève histoire
des crises financières*,
Editions La Découverte,
septembre 2013.

DETTE COMMENT DESSERRER L'ÉTAU?

QUI PAYE SES DETTES... NE S'ENRICHIT PAS TOUJOURS.
L'AUSTÉRITÉ MISE À L'ORDRE DU JOUR EUROPÉEN
POUR REMBOURSER LA DETTE PUBLIQUE RISQUE
PLUS D'ENFONCER L'ÉCONOMIE DANS LA CRISE QUE
DE L'EN SORTIR. DÉCRYPTAGE.

retrouver une bonne santé financière et ne plus faire peser la terrible épée de Damoclès de la dette sur les générations à venir, au moment où la croissance est au plus bas et où le chômage est élevé dans une bonne partie de l'Europe, les tenants d'une politique libérale militent pour rassurer les marchés : l'objectif est d'éviter de perdre un « A », en réduisant les déficits, sous peine d'une augmentation des taux d'intérêt qui conduiraient inévitablement le pays à la faillite. Cqfd.

Revenir sur les raisons de la crise

Voilà pour la vulgate car, loin de cette démonstration, la crise s'explique plutôt par la conjugaison de plusieurs facteurs qui n'ont rien à voir avec la prétendue irresponsabilité des salariés et des Etats-providence. Les dépenses publiques sont les premières à être mises en accusation. Leur part dans le Pib français n'a pas pourtant pas augmenté depuis vingt ans. De plus, elles financent des investissements nécessaires qui sont légitimes et préparent l'avenir. Lorsque ces investissements sont retardés ou supprimés, les plus démunis ne peuvent plus se soigner, s'instruire ou avoir le minimum pour (sur)vivre.

Les déficits et leur rôle...

Les déficits sont eux aussi fustigés. Sont-ils toujours négatifs? Non, car la discipline budgétaire n'a pas le même sens pour les ménages que pour un Etat : un bon déficit public stimule aussi la demande. C'est lui qui permet l'augmentation des commandes des entreprises, crée des richesses et de l'emploi qui favoriseront la croissance des recettes fiscales et donc la réduction de la dette. A rebours

ser un coup de maître en transformant leur « crise des subprimes » (prêts hypothécaires à risque, donc « titrisés » et répartis dans de nombreux produits financiers devenus « toxiques ») en une « crise de la dette publique ».

Une « troïka » particulièrement toxique

Comment? Une triple coalition s'est formée avec les banques cen-

trales, les marchés financiers et les agences de notation (autoproclamées comme telles et sans aucun contrôle de quelque nature que ce soit), dont l'objectif est de démontrer l'incapacité des Etats à « gérer en bons pères de famille ». Ceux-ci aggraveraient les déficits et seraient coupables de « reporter notre dette sur nos enfants ». A contrario, pour

La genèse de la crise est encore dans toutes les mémoires : la crise financière de 2007-2008 n'a pas débouché sur un cataclysme grâce à l'intervention massive des Etats. Mais les coûts du sauvetage de la finance et la récession ont fait exploser les déficits et les dettes publiques. Les grands acteurs financiers sont alors parvenus à réali-

CHRISTOPHE PETITTESSON / MAXPPP

de ce cercle vertueux, la cure d'austérité actuelle fait baisser la demande. Conséquence: les entreprises ferment, le chômage augmente, l'économie entre en récession, les recettes fiscales diminuent et la dette progresse.

Une inflation d'un type nouveau

Pourquoi l'Europe ne se redonne-t-elle pas de l'air en faisant fonctionner « la planche à billets »? Jusque dans les années 1970, les banques centrales pouvaient créer et détruire de la monnaie, jouant le rôle de régulateur sur les marchés. Mais l'article 123 du traité de Lisbonne le leur interdit en raison du risque inflationniste. Désormais, les banques commerciales sont les seules à pouvoir créer de la monnaie par le crédit. De plus, par le principe des « réserves fractionnaires », les banques privées peuvent créer plus de six fois ce qu'elles possèdent en réserve. Si elles n'en ont pas assez, elles sont autorisées à emprunter auprès des réserves centrales – à des taux très bas qu'elles n'ont pas l'obligation de répercuter lorsqu'elles prêtent aux Etats.

La mécanique de l'emprunt

Donc, pour combler leur déficit, les Etats contractent des emprunts auprès des marchés et des banques commerciales qui jugent aussi leur politique avec l'aide des agences de notation. Et pour rembourser les emprunts, les Etats doivent toujours emprunter! La dette se nourrit de la dette. Pour que l'économie fonctionne, il faut sans cesse demander du crédit auprès des banques. Cette situation offre ainsi aux opérateurs financiers un pouvoir politique exorbitant. Les intérêts de la dette française ponctionnent aujourd'hui près de 50 milliards d'euros chaque année sur les finances publiques. Ce poids augmente à mesure que la crise financière s'aggrave et que les déficits perdurent. Il pourrait même exploser si les opérateurs financiers exigeaient à l'avenir des taux d'intérêt plus élevés sur la dette française.

Comment s'en sortir...

Sortir de la crise suppose une politique en rupture avec le libéralisme triomphant depuis trente ans. En premier lieu, il faut injecter de la monnaie dans l'économie (« monétisation de la dette ») pour rompre avec l'austérité. Une réforme de la Banque centrale européenne (Bce) est donc indispensable pour qu'elle soit seule à créer de la monnaie et puisse prêter aux Etats à un taux inférieur ou égal à celui qu'elle consent aux banques privées. Mais l'argent ainsi

REMBOURSER UNE AFFAIRE DE "MORALE" ?

FAUT-IL REMBOURSER SES DETTES? L'ANTHROPOLOGUE AMÉRICAIN DAVID GRAEBER REMONTE AUX ORIGINES (1).

Le prêteur a fait la promesse de rendre un service à la communauté en échange de son privilège. Or il a oublié cette promesse: le créancier « tient » le débiteur. Celui-ci est son obligé et doit rembourser coûte que coûte, même si les intérêts sont supérieurs au capital emprunté. La dette, nécessité économique et moteur de l'activité capitaliste (le crédit), devient un mal. Cette vision domine les milieux économiques, et l'Allemagne en est le défenseur attiré avec une vision rigoriste associant responsabilité morale et péché (en allemand, « *Schuld* » est à la fois la dette et la faute). Peu importe le paradoxe: son économie prospère en raison des commandes passées... à crédit par ses partenaires européens. Sans cigales, pas de fourmis allemandes! Selon David Graeber, il faut rétablir l'égalité entre le créancier et le débiteur. Le premier est en droit de réclamer d'être remboursé seulement s'il travaille au service de l'intérêt général. Les banquiers de Wall Street et la troïka qui sévit en Grèce (Bce, Commission européenne, Fmi) sont donc illégitimes. La morale a changé de côté. La conclusion de David Graeber est imparable: il est alors moral de renégocier la dette, voire de ne plus la rembourser!

(1) David Graeber, *Dette: 5000 ans d'histoire*, Les liens qui libèrent, 624 pages, 29 euros.

créé doit répondre à une vraie utilité sociale: pas de chèque en blanc à la Bce, aux banques ou aux entreprises! En revanche, un retour du politique qui doit définir les critères d'allocation des ressources financières et imposer des règles aux marchés financiers, notamment en taxant les mouvements spéculatifs. Au niveau de chaque Etat, cela passe par des investissements pour l'emploi et les services publics, en vue de dégager du pouvoir d'achat, de réamorcer la croissance économique et de relever le défi écologique.

Réorienter l'Europe

Il est fondamental que les peuples européens se fassent entendre pour que des politiques de relance soient conduites simultanément: leur effet multiplicateur profitera à tous. L'Europe telle qu'elle se construit aujourd'hui a amplifié la récession et ravivé les animosités nationales. Il faut la réorienter dans le sens d'une solidarité accrue et d'une plus grande convergence économique. Une initiative forte pourrait consister à lutter contre le dumping social et salarial. Autre impératif: permettre aux Etats membres de surmonter leur endettement et de remédier aux taux de chômage élevés auxquels ils sont confrontés.

Une fiscalité plus juste

Pas de chèque en blanc non plus pour les plus gros revenus qui ont largement contribué aux déficits en bénéficiant des largesses fiscales. Il faut se donner les moyens de lutter efficacement contre l'évasion et la fraude par la mise en œuvre d'une ambitieuse réforme fiscale. Et rétablir la progressivité de l'impôt, facteur de justice sociale et de redistribution des revenus, par exemple en supprimant les niches fiscales des particuliers comme des entreprises. La fiscalité rénovée doit aussi permettre de frapper lourdement le système de rente développé par les actionnaires dont les dividendes croissent au détriment de l'économie réelle.

S'appuyer sur la démocratie sociale

Une politique sociale offensive est la condition de sortie de la crise, en agissant sur différents leviers: hausse des salaires, des pensions et des retraites, mais aussi partage du temps de travail. Ces avancées doivent s'appuyer sur une meilleure productivité technique, un développement de la formation initiale et continue par la sécurisation des parcours professionnels. Autant de conquêtes qui passent par un renforcement de l'action syndicale et démocratique dans l'entreprise. ◀

Claire PADYCH

Le capital : du côté des

Dans "Le Capital au XXI^e siècle", Thomas Piketty met en évidence que la dynamique de répartition des richesses obéit à une double logique : la création spontanée d'égalité et d'inégalités ⁽¹⁾. A terme, ces dernières devraient l'emporter. A moins d'une action résolue des pouvoirs publics, coordonnée au niveau mondial.

Le capital, selon Piketty, est défini comme l'ensemble des actifs non humains qui peuvent être possédés et échangés sur un marché. Le capital comprend notamment l'ensemble du capital immobilier (immeubles, maisons) utilisé pour le logement et du capital financier et professionnel (bâtiments, équipement, machines, brevets) utilisé par les entreprises et les administrations. Dans toute sa démonstration, les mots « capital » et « patrimoine » sont interchangeables. Le problème est de comprendre quels mécanismes commandent la répartition du patrimoine.

Des tendances inégalitaires

Le mouvement d'accumulation du capital n'est pas uniforme, il obéit à des cycles historiques, tantôt de concentration entre les mains des plus riches, tantôt de répartition moins inégale. Mais, et c'est la conclusion principale du livre, aucun processus spontané n'existe qui permettrait de garantir que les tendances inégalitaires ne l'emportent pas. L'économie capitaliste n'est pas un conte de fées, contrairement à ce qu'imaginaient les libéraux du XX^e siècle. Il existe pourtant un mécanisme de convergence qui consiste en la diffusion des connaissances et l'investissement dans la formation et la qualification. La mobilité du capital et du travail peut également agir dans ce sens, mais cette action est souvent plus ambiguë. Ce phénomène entraîne deux conséquences : la hausse de la productivité et la réduction des inégalités, aussi bien dans chaque nation qu'entre les nations. D'où le phénomène de rattrapage des pays riches par les émergents comme la Chine ou l'Inde.

Avantage aux héritiers

Mais, dans le même temps, on assiste tendanciellement à l'élargissement et à l'amplification des inégalités. Sous l'influence de quelles forces ? La principale se comprend à partir du taux de rendement du capital et du taux de croissance économique. Lorsque le premier est durablement supérieur au second, cela signifie que la part des profits, dividendes, intérêts et loyers provenant du capital progresse relativement plus vite que la part du revenu et de la production. Cette situation est d'autant plus nette lorsque la croissance est faible, comme c'est le cas aujourd'hui dans les pays développés. Il est même vraisemblable que, en dehors des phases de rattrapage (Europe par rapport aux Etats-Unis après la Seconde Guerre mondiale, certains pays en développement aujourd'hui par rapport à l'Occident), le taux de croissance à long terme



ne sera pas supérieur à 1 ou 1,5 % (en raison, en particulier, d'une stagnation démographique). La conséquence en est une formidable prime aux héritiers, surtout quand l'évolution tendancielle du taux de rendement du capital est comprise entre 4 et 5 %. Le détenteur d'un patrimoine hérité pourra en effet se borner à épargner une partie limitée des revenus de son capital pour que celui-ci progresse plus vite que le taux de croissance de l'économie : « cela implique mécaniquement que les patrimoines issus du passé se recapitalisent plus vite que le rythme de progression de la production et des revenus ».

Retour vers le XIX^e siècle

Cette tendance, attestée à la fin du XIX^e siècle, amorce un retournement après 1914-1918 et s'amplifie avec les Trente Glorieuses : sous l'effet des deux guerres mondiales et des politiques conduites des deux côtés de l'Atlantique, le rapport capital/revenu tombe à son minimum en 1950 et se stabilise jusque vers 1970. On assiste, depuis cette date, à une inversion de

(1) Thomas Piketty, est économiste. Il a publié en 2013 *Le Capital au XXI^e siècle*, collection « Les Livres du nouveau monde », Le Seuil, 624 p., 25 euros.

héritiers



VINCENTISORE / MAXPPP

L'évolution croissante des inégalités est politiquement, moralement et socialement inacceptable, car elle heurte en profondeur les valeurs égalitaires et démocratiques. La question est donc de savoir si les citoyens accepteront ou non cette régression historique dans le partage des richesses. Et si les politiques, aidés des économistes, seront capables de « remettre la question de la répartition au cœur de l'analyse économique ».

tendance : la part du capital progresse de nouveau relativement plus vite que la part du revenu, ce qui donne à cette évolution sa forme caractéristique de courbe en « U ». La valeur du capital privé était de l'ordre de 700 % du revenu national dans l'Europe de 1914, elle tombe vers 1950 à 150 % (Allemagne) et 300 % (Royaume-Uni), puis repart à la hausse, entre 400 et 600 % désormais. Les années 2010 renouent avec la « Belle Époque » et sa domination des rentiers. Plus le marché du capital est « parfait », plus cette divergence a de chance d'être vérifiée, relève Piketty.

Une explosion des inégalités

Conséquence : les inégalités se creusent. Aux États-Unis, la part du décile supérieur (les 10 % plus riches) représentait 45 % du revenu national en 1940, mais oscillait entre 32 et 35 % entre 1950 et 1980. Les années Reagan marquent une rupture qui se poursuit depuis lors : cette part remonte à 40 % dès la fin des années 1980, elle se situe désormais entre 45 et 50 %. Certes, il existe des différences avec les périodes antérieures

à 1914 : il y a moins de très gros héritiers, mais « un beaucoup plus grand nombre de rentiers moins gros ». Ils représentent quand même environ 10 % de la population française et héritent de sommes équivalentes ou supérieures à ce que gagnent au cours de leur vie 50 % des salariés les moins bien payés (l'équivalent ou plus d'un smic sur cinquante ans, soit 750 000 euros!).

Que faire ?

L'antidote ? Celle d'un impôt sur le capital pour contrarier cette évolution, tout en réformant la fiscalité sur le revenu. La mesure est délicate, cependant. Taxer uniformément à un taux élevé le capital privé pour que son rendement soit désormais inférieur à celui du taux de croissance risquerait de tuer l'un des moteurs de la croissance. La meilleure solution serait, selon Piketty, de mettre en place un impôt progressif annuel sur le capital pour enrayer la spirale inégalitaire, tout en préservant la possibilité que de nouveaux « entrants » puissent devenir des détenteurs de patrimoine. Deuxième condition : une étroite coordination entre les États, comme d'ailleurs pour la lutte contre les paradis fiscaux. L'impôt progressif n'est viable que s'il est adopté par les principales puissances économiques. Dans le cas de l'Europe, cela passerait par un renforcement de l'intégration communautaire et une coopération avec les États-Unis d'abord, puis le reste du monde. Les autres solutions seraient celles du repli national, à proscrire selon l'auteur, qui cite en exemple la Chine : ce pays contrôle les capitaux et n'hésite pas à recourir à des mesures protectionnistes. Pourtant, les inégalités augmentent inexorablement.

Un enjeu démocratique

Le problème est plus politique qu'économique, pour Piketty, qui ne croit pas en une autodestruction du capital qui cesserait de s'accumuler et de voir son taux de profit se réduire tendanciellement – au contraire de ce que pensait Marx. Le rendement du capital peut être durablement supérieur au taux de croissance, sans implosion économique. Mais cette évolution est politiquement, moralement et socialement inacceptable, car elle heurte en profondeur les valeurs égalitaires et démocratiques. La question est donc de savoir si les citoyens accepteront ou non cette régression historique dans le partage des richesses. Et si les politiques, aidés des économistes, seront capables de « remettre la question de la répartition au cœur de l'analyse économique ».

Claire PADYCH

PERSPECTIVE

LA CGT ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'ÉCONOMIE SOCIALE FAIT PARTIE DES RACINES DU MOUVEMENT OUVRIER. APRÈS L'INTERDICTION DES COALITIONS OUVRIÈRES PAR LA LOI LE CHAPELIER DE 1791, ELLE A ÉTÉ, DÈS LE CONSULAT ET LE PREMIER EMPIRE, LA PREMIÈRE FORME D'ORGANISATION OUVRIÈRE TOLÉRÉE PAR L'ÉTAT.

Les sociétés de secours mutuel sont la première forme de protection sociale créée par les ouvriers. L'une des plus anciennes est la Société de bienfaisance mutuelle des gantiers de Grenoble fondée sous le Consulat. Et les canuts de Lyon s'étaient regroupés dès 1828 au sein de la Société du Devoir mutuel et versaient un droit d'entrée de 3 francs et une cotisation mensuelle de 1 franc. Et l'on ne peut pas ne pas évoquer, quand on parle de l'économie sociale, la grande lutte de Jaurès en faveur de la création de la verrerie ouvrière d'Albi. Si la Cgt n'a jamais considéré l'économie sociale comme un modèle alternatif au capitalisme, elle en a souvent été partie prenante et en a soutenu le développement. Ainsi, en 1987, dans un livre-interview intitulé *Un syndicat moderne? Oui!*, Henri Krasucki raconte : « Pour arrêter cette hémorragie [de l'emploi – Nda], j'ai donc fait, au nom de la Cgt bien sûr, la proposition suivante à Pierre Mauroy ainsi qu'à Jacques Delors et à Michel Rocard, chargé de l'économie sociale : Nous ne sommes pas pour tout nationaliser. La transformation de la société doit se faire de façon diversifiée et complexe. Mais trop d'entreprises disparaissent. Prenons en moyenne cinq entreprises par département, que les patrons abandonnent, qui sont viables et dont le personnel est compétent, courageux. Aidez à y constituer des Scop, des coopératives ouvrières, y compris en fournissant une assistance technique parce que les gens sont de bonne volonté, mais que la gestion, c'est un métier. Accordez des facilités pour faire

marcher ces sociétés créatrices d'emplois et d'activité. Cela suppose évidemment une attitude compréhensive de la part de l'Etat et des banques. Nous ne demandons pas de cadeau, au contraire. Et, en contrepartie, on peut compter sur l'élan, la volonté de vivre des travailleurs animés par la Cgt ».

Une autre logique économique, mais pas un modèle à généraliser

L'économie sociale et solidaire (Ess) présente au moins trois caractéristiques principales ⁽¹⁾ :

- la réponse à des besoins sociaux plutôt que la recherche du profit ;
- l'absence de bénéficiaires ou des bénéficiaires limités ;
- la démocratie sociale (principe « un homme, une voix », et non « une action, une voix »).

Ainsi que le rappelle un récent avis du Cese intitulé « Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire », l'Ess représente une part importante de l'économie française. Elle représente entre 7 et 10% du Pib et a un poids important dans certaines activités : 63% des emplois dans l'action sociale ; la Mutualité est le premier acteur de la complémentaire santé ; elle est un acteur majeur dans la banque et l'assurance (30% des emplois du secteur), elle représente 56% des emplois dans le sport et 29% dans les loisirs ; des agriculteurs adhèrent à au moins une coopérative ; il y a aujourd'hui plus de 2 000 Scop, sans oublier l'artisanat qui compte 432 coopératives (en particulier dans la boucherie, le bâtiment, les meubles, l'artisanat d'art et les taxis) et le logement social – on dénombre 170 coopératives d'Hlm.

Sans prétendre à une alternative globale, l'économie sociale et solidaire est porteuse d'une logique différente de celle des

entreprises capitalistes classiques et peut présenter dans un certain nombre de cas une réponse pertinente du point de vue des salariés.

Même si la reprise par les salariés n'est pas une réponse qui peut être avancée en toutes circonstances face à des projets de fermeture, il existe de nombreux cas où elle peut constituer une alternative à la lutte des salariés pour la pérennité de leur entreprise, comme le montrent l'exemple de la lutte des Fralib qui ont construit une alternative au projet de fermeture par Unilever et portent un projet de reprise de la marque l'Éléphant du thé Lipton, ou celui de Lejaby dans l'habillement.

Elle peut également constituer une alternative au moment de la retraite de l'employeur quand ce dernier cherche à vendre son entreprise. Cette situation, qui se produit (et se produira de plus en plus fréquemment) du fait de l'âge moyen d'un grand nombre de patrons de Pme est en effet un moment d'incertitude pour la pérennité de l'entreprise. La reprise de l'entreprise par ses salariés peut dans ce cas constituer une réponse.

La Cgt soutient le développement de l'économie solidaire. Elle est ainsi partie prenante, depuis le début des années 2000, du réseau France active qui intervient dans le domaine de l'insertion par l'économique et a permis l'insertion de plusieurs dizaines de milliers de salariés en difficulté.

(1) Depuis la fin des années 1990, on a adjoint au terme économie sociale l'adjectif « solidaire », qui fait référence à l'idée d'expérimentation de nouveaux « modèles » de fonctionnement de l'économie. Il est souvent connoté par l'aide aux « publics » fragiles (insertion par l'économique, logement « très social » avec l'association Habitat et Humanisme). Cela dit, il fait également référence à des activités comme le commerce équitable. Il s'est développé en lien avec l'idée de « finance solidaire » dans laquelle l'objectif social conduit à une partie du rendement financier. Il existe ainsi des placements solidaires, notamment en épargne salariale. On a parfois assisté à une guerre de religion entre les tenants de l'économie sociale et ceux de l'économie solidaire. La Cgt n'entre pas dans ces querelles (alimentées, il est vrai, par les dérives de certaines entreprises de l'économie sociale, comme par exemple les banques coopératives et les mutuelles) et plaide pour une complémentarité entre l'économie sociale et l'économie solidaire.

* Responsable à la Cgt des dossiers épargne salariale, responsabilité sociale de l'entreprise et investissement socialement responsable.



FRANCK DUBRAY / MAXPPP

Pour autant, il ne faut pas cacher les dérives dont les entreprises se réclamant de l'économie sociale peuvent parfois se rendre coupables. C'est notamment le cas des banques mutualistes et coopératives. Par exemple, le comportement du Crédit agricole ou de Bpce est loin d'être toujours exemplaire. Ils sont parties prenantes de la globalisation financière par l'intermédiaire de leurs filiales dédiées aux marchés financiers (Casa ou Natixis) et ont connu des pertes importantes, lors de la crise financière de 2007-2008, liées à leurs comportements spéculatifs, qui ont failli très mal se terminer.

Et de nombreuses associations sont loin d'être exemplaires du point de vue des relations sociales dans l'entreprise (par exemple dans l'action sociale).

Le projet de loi sur l'Ess: quelques avancées, mais peut mieux faire

Le projet de loi sur l'Ess qui a été adopté par le Sénat en novembre dernier va dans le bon sens, mais il faut aller plus loin. Il comporte en effet plusieurs avancées. Il marque un tournant incontestable vers la reconnaissance de l'Ess. Il comporte plusieurs dispositions intéressantes, comme la création d'un statut transitoire de « Scop d'amorçage », permettant aux salariés d'être minoritaires au capital, le temps de réunir les fonds pour devenir majoritaires tout en assurant la direction de l'entreprise. Il crée une obligation d'information au profit des salariés en cas de cession de l'entreprise. Les salariés seront ainsi informés du projet de cession deux

Comment rester fidèle aux valeurs de la coopération en s'inscrivant dans un marché mondialisé et en internalisant les jeux de sous-traitance? L'exemple de la coopérative Mondragon, devenue un énorme groupe multinational, atteste que cela n'a rien d'évident. « Plus humaniste » le groupe a procédé par rachat et structuré en interne une hiérarchie entre les « coopérateurs » et les autres. En bannissant toute présence syndicale...

mois à l'avance du projet de cession pour leur permettre le cas échéant de formuler une offre. Enfin, le projet comprend un volet financier: 500 millions d'euros de crédits seront apportés par la Bpi. Ce projet comporte également des limites, voire des dangers. Le premier concerne ce que le ministre Benoît Hamon appelle l'approche « inclusive » de l'économie sociale. Des entreprises classiques (par exemple sociétés anonymes) pourront obtenir le statut d'entreprise de l'Ess. La Cgt aurait préféré une approche statutaire de l'économie sociale, réservant ce statut aux seules entreprises ayant le statut de Scop, de mutuelle ou d'association. Même si le projet de loi définit un certain nombre de critères pour bénéficier du statut de l'Ess (renforcés par le Sénat) – recherche de l'utilité sociale, mise en réserve obligatoire d'une partie du résultat, interdiction des rachats d'actions –, le risque existe d'un effet d'aubaine dont pourraient bénéficier des entreprises classiques, qui opteront pour ce statut tout en ayant dans la pratique

un objectif principal de réalisation d'un profit financier. L'obligation d'information des salariés est insuffisante (même si le patronat est « vent debout » face à cette proposition). Le droit d'information des salariés se limitera dans la pratique à un simple affichage dans l'entreprise en cas de décision de cession. La Cgt plaide pour un dispositif permettant aux salariés d'avoir un droit effectif de reprise en cas de cession de cette dernière.

Enfin, il faut mettre en place un dispositif beaucoup plus ambitieux pour amener les banques (et pas seulement la Bpi) à apporter plus de financements à l'Ess.

Malgré ses limites, ce projet de loi peut aider à une dynamique positive permettant le développement de l'Ess. Il importe pour la Cgt de s'en saisir, d'abord dans les secteurs qui en relèvent, notamment en promouvant le statut de Scop, mais aussi dans les mutuelles ou les associations. Cela implique aussi de lutter pour une amélioration des garanties collectives des salariés de ces secteurs, qui ne sont pas toujours exemplaires, notamment dans la santé et l'action sociale.

Mais, au-delà de cet objectif, la question est celle de gagner, pour tous les salariés, des droits nouveaux d'intervention dans la gestion de l'entreprise. Cela passe notamment par une généralisation des administrateurs salariés élus par le personnel, ce qui est une revendication de la Cgt pour l'ensemble des entreprises, quel que soit leur statut et quelle que soit leur taille. ▼

Pierre-Yves CHANU *

TERRITOIRES

LES "HEUREUX" ÉLUS ET LES AUTRES...

LES TERRITOIRES SE RÉORGANISENT AUTOUR DE STRUCTURES ET DE PROJETS DESTINÉS À AMÉLIORER LEUR ATTRACTIVITÉ ET LEUR COMPÉTITIVITÉ AUX YEUX DES INVESTISSEURS. MAIS, AU GRAND MONOPOLY DE L'INNOVATION, TOUT LE MONDE NE CONCOURT PAS À ARMES ÉGALES.



RICHARD VILLALON / MAXPPP

Le capital privé n'a pas vocation à prendre racine si le terreau ne le nourrit pas assez...

Universités, laboratoires de recherche, entreprises, territoires : la lutte est rude pour exister au milieu de la multitude de réformes, projets et dispositifs qui s'accumulent pour permettre les regroupements, concentrations, mises en commun ou en réseau de moyens, bref, les montages toujours plus complexes susceptibles de créer une dynamique, de nouvelles activités économiques et de l'emploi autour de la recherche, de l'innovation, des nouvelles technologies.

Les acteurs en présence s'appellent désormais métropoles, pôles d'excellence, communautés d'universités et d'établissements. Et l'on parle spécialisation intelligente et écosystèmes d'innovation. C'est le schéma auquel croient les décideurs pour sortir de la crise. En 2005, les pôles de compétitivité ont ouvert la voie. Inspirés du modèle grenoblois où, depuis longtemps, les universités,

les organismes de recherche et les entreprises coopèrent et créent des Pmi et des Pmi dans le domaine de l'électronique puis des nanotechnologies. Le bilan des pôles n'est pas forcément à la hauteur des attentes, car les nouvelles activités et les emplois pérennes se sont avérés modestes au regard des investissements et des aides publiques engagés.

Les territoires sont une dimension de la restructuration du travail


Quant au capital privé, il n'a pas vocation à prendre racine si le terreau ne le nourrit pas assez : dans les pôles de compétitivité comme ailleurs, certaines entreprises – les multinationales, en particulier – se sont reposées sur leurs partenariats avec la recherche publique, moins risqués et moins coûteux, tout en bénéficiant notamment du crédit impôt recherche, sans pour autant garantir qu'un projet développé en France soit suivi d'une

production industrielle locale. Qu'à cela ne tienne : l'Union européenne assure que, désormais, ce n'est plus le coût de la main-d'œuvre ou les effets d'aubaine qui attirent les capitaux, mais la capacité à réunir sur un même territoire les personnes qualifiées, la qualité du travail et l'environnement, en termes de santé, éducation, transport, loisirs, etc. Des orientations communes ont été fixées par le plan Horizon 2020, qui fixe les régions comme cadre idéal de développement et leur recommande de s'orienter vers la « *smart specialization* » si elles veulent entrer dans les dispositifs et les financements des pactes territoriaux « *pour une croissance intelligente, durable et inclusive* ». Cette politique est confortée au niveau national, que ce soit par le plan pour l'innovation industrielle, les investissements d'avenir, le grand emprunt. Tout comme le choix de renforcer le soutien logistique et financier de certains

pôles de compétitivité et de labelliser certains pôles d'excellence. La loi Fioraso a également créé des « communautés d'universités et d'établissements » (Cue), dispositifs susceptibles, là encore, de drainer de nouveaux financements grâce à un partenariat renforcé sur quelques points forts qui leur donneraient une meilleure visibilité internationale.

Last but not least, les territoires eux aussi se lancent à l'offensive. L'acte III de la loi de décentralisation, voté cet été, permet – seulement – aux quatorze plus grosses zones urbaines de France de s'instituer en « métropoles » afin de gérer en commun leur image et leurs atouts aux yeux des acteurs économiques internationaux. Les métropoles auront des compétences en matière de coordination des politiques publiques, dans des domaines structurants comme les transports, la recherche, l'enseignement supérieur et le développement économique vers l'international.

Il risque de pleuvoir où c'est mouillé. Sécheresses à l'appui...

Pour certains, cela passe, comme c'est le cas du « sillon lorrain », par exemple, fruit de la coopération de Metz, Nancy, Epinal, Thionville. Mais il faut au moins quatre cent mille habitants à une ville ou six cent cinquante mille habitants à une agglomération pour prétendre au qualificatif de métropole et entrer dans la course aux fonds de développement européens, ou bénéficier de contrats Etat-Région avantageux. Et pourtant, rien ne dit que la mise en synergie de toutes ces forces supposées vives fera enfin lever la pâte... L'acte III stipule que les nombreuses zones qui n'accèdent pas à cette dimension ne seront pas abandonnées et resteront irriguées par les financements et les services publics, qui garantiront les rééquilibres et la solidarité nationale. Mais le fait est que, déjà, la concentration des moyens humains, productifs et des services a engendré de inégalités en termes d'accès à la santé, à l'éducation, aux transports, aux communications ou aux nouvelles technologies. Avec les transferts de compétences actés par la décentralisation, chaque région a réellement acquis des pouvoirs en matière de financement propre, de décisions, de choix de partenariats. Mais quelle grande entreprise, quelle *startup* innovante irait s'installer dans une zone rurale ou une ville moyenne, aussi agréable soit-elle? Les réformes risquent donc d'amplifier durablement les restructurations structurelles déjà en cours depuis des années : il pleut sur le mouillé, et la terre sèche va encore durcir... 

Valérie GÉRAUD

RÉGIONS QUELS ESPACES D'INTERVENTION?

BRUNO BOUVIER, ANIMATEUR DES COMITÉS RÉGIONAUX CGT, INSISTE SUR LA NÉCESSITÉ D'APPRÉHENDER LA COMPLEXITÉ DE RÉALITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES, INTERNATIONALES, SECTORIELLES ET TRANSVERSALES...

Depuis une dizaine d'années, le paysage économique français se recompose en fonction de la force d'attraction de certaines régions, et l'avènement des quatorze métropoles identifiées par la loi de décentralisation, associées à une spécialisation grandissante de leur activité, va sans doute l'impacter durablement. D'où l'importance, pour le syndicalisme, d'essayer de développer les lieux où peser localement au travers du dialogue social. « Cela devient de plus en plus difficile pour les acteurs sociaux que nous sommes de maîtriser toutes les dimensions de la vie à l'entreprise et au dehors, estime Bruno Bouvier. Les représentants du personnel sont souvent pris par le quotidien et le local, sans avoir le temps, les outils ou les informations qui leur permettraient de mieux maîtriser les enjeux autour de certains événements, débats ou décisions extérieurs à ce cadre mais qui le déterminent. »

Inscrire les ressources du local dans une visée d'intérêt général

Egalement responsable du comité régional Rhône-Alpes, Bruno Bouvier essaie de faire partager à l'ensemble des organisations Cgt locales, nationales ou fédérales l'expérience de longue date acquise dans sa région. « Le schéma de développement qui se dessine en France, notre région l'a inspiré, nous le connaissons bien. Depuis des années, nous travaillons à mieux maîtriser les enjeux économiques, afin de nous les approprier et de devenir des acteurs crédibles, auprès de tous les interlocuteurs économiques et politiques qui comptent, y compris aux yeux d'instances où nous ne sommes pas représentés – c'est toujours le cas dans la gouvernance des pôles de compétitivité, par exemple. » Il existe en fait de multiples situations où des représentants du personnel et des

syndicalistes peuvent s'exprimer en tant que tels, participer à la réflexion prospective, à l'identification des besoins locaux, en matière de formation, par exemple. « Depuis 1975, nous bénéficions aussi de l'expertise économique et des ressources de l'Adees ⁽¹⁾, qui nous a aussi beaucoup aidés à développer des programmes de formation syndicale basés à la fois sur l'analyse, sur des enquêtes de terrain et sur la pratique syndicale. Sur le terrain, l'expérience grenobloise est la plus aboutie, avec le collectif enseignement supérieur-recherche, industrie, formation, qui a réussi à rassembler des salariés de secteurs très divers des pôles ou de la ville : de l'enseignement supérieur, des industries électronique, de l'énergie, des nanotechnologies, des biotechnologies, mais aussi des secteurs médicaux. Ces échanges permettent des approches transversales et même des mises en synergie nouvelles, sur la création d'une filière d'imagerie médicale, par exemple. »

De nombreuses organisations de la Cgt sont confrontées à ces dossiers ô combien stratégiques : celles de la recherche, de l'enseignement supérieur (Sntrs-Cgt, FercSup-Cgt), les unions départementales et les unions régionales, certaines fédérations en première ligne sur les nouvelles technologies et leur mise en œuvre dans l'industrie (métaux, chimie), les organisations qui travaillent spécifiquement sur les enjeux de l'emploi qualifié comme l'Ugict. La mise en réseau s'avère indispensable, car seules elles ne disposent pas toujours du regard circulaire qui permet de percevoir la totalité de réalités transversales et complexes, ou d'intervenir dans les lieux où se prennent les décisions. Un travail indispensable et de longue haleine. V.G.

(1) <www.adeesra.org>, <www.cgt-collrif-grenoble.org>, voir notamment un quatre-pages sur les pôles.

Créée en 2013, la Banque publique d'investissement n'est pas le pôle financier public que la Cgt veut mettre en place; elle en constitue seulement la première marche.

La proposition d'un pôle financier public s'inscrit dans la nécessité de « redéfinir » le rôle des banques. Si cette proposition est antérieure à la crise de 2008, cette dernière, explique la Cgt, « a mis en évidence l'urgence, pour la puissance publique, de se doter d'un nouvel outil lui permettant d'intervenir directement "dans" et "sur" la sphère financière afin que l'intérêt général, les choix des salariés et des citoyens soient réellement pris en compte ». Pour un renversement de perspective: en réalité, il s'agit moins de « réguler » l'industrie financière, comme l'a amorcé en 2009 le G20 de Londres, que de mettre l'épargne et le crédit au service d'un développement économique et social durable.

Complémentarité des réseaux: de quoi s'agit-il ?

Aujourd'hui, trois types de banques existent: les banques privées « classiques »; les établissements dits « mutualistes » ou coopératifs (Crédit mutuel, Banques populaires-Caisses d'épargne...); les établissements publics ou semi-publics exerçant des missions d'intérêt général. Ce sont principalement ces derniers établissements qui constitueraient le pôle financier public, via leur mise en réseau, afin de faciliter la complémentarité de leurs interventions dans le cadre d'une cohérence globale au service de l'intérêt général. Il ne s'agirait donc pas de créer une banque unique nationalisée. Pourraient ainsi être concernés: la Banque de France, la Caisse des dépôts et consignations, qui gère une grande partie de l'épargne populaire, Ubi-France, l'ancien Centre français du commerce extérieur, la nouvelle Banque publique d'investissement, mais aussi d'autres établissements bancaires publics comme la Banque postale.

Au sein de ce pôle, chaque établissement conserverait ses missions et son autonomie de fonctionnement, mais son action devra s'inscrire dans un cadre commun de choix collectifs, arrêtés par une structure de pilotage nationale. La composition de cette structure devra refléter la diversité de la société civile et politique (organisations syndicales et patronales, associations, élus...) afin de permettre un réel contrôle social. Des structures analogues pourraient voir le jour au niveau des Régions, de manière à mieux satisfaire les besoins économiques et sociaux identifiés dans les territoires.

L'idée est d'orienter les flux financiers vers les choix de la nation plutôt que vers les placements spéculatifs. Les champs d'intervention du pôle financier public s'appuieraient sur trois axes. Le premier axe porterait sur le financement d'un certain nombre d'investissements: les loge-



ments, les services publics (hôpitaux, énergie...), les infrastructures (routes, réseaux ferroviaires, ports...), les équipements des collectivités territoriales, le renforcement de l'appareil productif, le soutien aux très petites et petites entreprises ou l'aménagement du territoire. Deuxièmement, le pôle financier public permettrait une sécurisation de l'épargne populaire, essentiellement réglementée (livret A, livret d'épargne populaire ou de développement durable), et son orientation vers la satisfaction des besoins sociaux. Enfin, il serait un outil « d'inclusion financière » afin que chacun, particulièrement les plus fragiles, puisse accéder aux services financiers de base, comme le droit au compte ou l'accès aux moyens de paiement et au crédit.

Quelle est la différence avec la Banque publique d'investissement ?

Créée en 2013, la Banque publique d'investissement doit répondre aux demandes de crédits non satisfaites des petites et moyennes entreprises, mais également aux établissements de taille intermédiaire. La Bpi regroupe Oséo, la Cdc Entreprises (Caisse des dépôts et consignations),

érêt général



L'idée est d'orienter les flux financiers vers les choix de la nation plutôt que vers les placements spéculatifs. Les champs d'intervention du pôle public financier s'appuieraient sur trois axes : sur le financement d'un certain nombre d'investissements ; sur la sécurisation de l'épargne populaire ; enfin, il serait un outil « d'inclusion financière ».

le Fsi – le Fonds stratégique d'investissement créé par l'Etat français – et Fsi Régions. Elle attribue des prêts ou des garanties aux Pme et offre des services à l'innovation et à l'exportation, avec un guichet unique par région. En matière de « gouvernance », le conseil d'administration de Bpi France compte des représentants de la Caisse des dépôts, de l'Etat, des Régions, ainsi que des personnalités qualifiées.

La Banque publique d'investissement est-elle l'amorce du pôle financier public que la Cgt veut mettre en place ? « Elle en constitue seulement la première marche, et il faut aller beaucoup plus loin », répond Jean-Louis Corvaisier, secrétaire de la Fédération des finances (Cgt Banque de France). La première critique porte sur la question des moyens. En réalité, dotée de 42 milliards d'euros sur cinq ans, la Bpi dispose de peu de moyens supplémentaires par rapport à ceux dont disposaient les institutions qui la composent (Oséo, Cdc Entreprise, Fonds stratégique d'investissement). Ils sont en tout cas très insuffisants au regard des besoins auxquels il faudrait aujourd'hui pourvoir : reconquête de l'industrie, financement des collectivités territoriales après

la faillite de Dexia, développement aussi des infrastructures et des services publics, réponse à la crise du logement... A titre de comparaison, la KfW, la banque publique allemande, est, quant à elle, dotée d'environ 400 milliards d'euros.

Autre critique : l'emploi – en particulier l'emploi stable, qualifié et bien rémunéré – comme les critères sociaux ou environnementaux ne font pas partie des premiers objectifs de la Bpi dans l'attribution des prêts, alors qu'ils devraient se substituer aux logiques actuelles de rentabilité. Il y a donc nécessité à mieux relier l'action de la Bpi à celle de l'emploi pour renforcer sa contribution à l'économie réelle. La troisième critique porte sur la « gouvernance » de la Banque publique d'investissement. Pour la Cgt, en effet, il est essentiel, comme elle le propose dans le cadre d'un pôle public financier, que les représentants des salariés et des usagers exercent un véritable contrôle sur les financements, les objectifs et leur réalisation en matière d'emploi, de critères sociaux et environnementaux. Enfin, la Cgt pense nécessaire que la Bpi puisse se refinancer auprès de la Banque centrale européenne ; elle peut juridiquement le faire via sa filiale Oséo. Cela lui permettrait d'avoir davantage de moyens à sa disposition pour financer l'économie.

Quel lien créer avec les territoires ?

Aujourd'hui, face à la crise, les conseils régionaux – et de plus en plus de conseils généraux, d'ailleurs – mettent en place des soutiens à l'économie de leurs bassins d'emploi, qui prennent la forme de fonds régionaux pour l'emploi et la formation. La Fédération Cgt des finances soutient la création de ces fonds dans chaque collectivité : ils n'auraient pas vocation, explique-t-elle, « à financer directement les entreprises » mais, en lien avec la Banque publique d'investissement et donc le pôle financier public, « garantiraient des prêts du secteur bancaire ou prendraient en charge tout ou partie des intérêts d'emprunts ». Cela nécessite, dans ce domaine aussi, un contrôle social : ces fonds seraient ainsi contrôlés par les élus du conseil régional et par les Ceser (conseils économiques, sociaux et environnementaux au niveau des régions), mais aussi par les représentants des salariés « qui porteraient des projets à partir des besoins de leurs entreprises et des luttes sociales ».

Au-delà, la création d'un pôle financier public ne peut pas faire l'économie d'une réflexion plus globale, exigée par la crise, sur la stratégie et le contrôle du secteur financier et bancaire, en particulier privé. ◀

Christine LABBE

TABLE RONDE

Coût du capital : penser l'émancipation du travail

INTERVENANTS

CATHERINE NÉDÉLEC,
COAUTEUR DE L'OUVRAGE
"POURQUOI NOUS
TRAVAILLONS",

ARMAND HATCHUEL,
PROFESSEUR À MINES
PARISTECH, DIRECTEUR
ADJOINT DU CENTRE DE
GESTION SCIENTIFIQUE ET
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES
TECHNOLOGIES, COAUTEUR
DE "REFONDER L'ENTREPRISE"
(SEUIL),

**JEAN-CHRISTOPHE
LE DUIGOU**,
CONSEILLER D'ÉTAT,
COAUTEUR DE "POURQUOI
NOUS TRAVAILLONS",

FRANCIS VELAIN,
INGÉNIEUR CHEZ THALES,
UFICT-MÉTALLURGIE,

PIERRE TARTAKOWSKY,
"OPTIONS".

POUR COMPRENDRE LA TRANSFORMATION DU TRAVAIL, LES CATÉGORIES DE CAPITAL ET DE TRAVAIL SONT INSUFFISANTES : IL NOUS FAUT, D'UNE PART, REMETTRE EN SELLE LES ACTEURS DÉTERMINANTS ET ÉVALUER LEURS MARGES DE MANŒUVRE. D'AUTRE PART, POSTULER QU'IL N'Y A NI CAPITAL NI TRAVAIL SANS STRUCTURES INSTITUTIONNELLES, ANCRÉES DANS LE DROIT.

L'entreprise est certes un lieu de production de richesse ; mais le travail déborde de ses limites, d'autant que ces dernières, non contentes de ne pas être nettement définies, se révèlent très plastiques, en fonction des opportunités et des besoins du capital. Comment, dans ces conditions, penser des voies de réappropriation – et donc de maîtrise – du travail ?

– **Options** : La relation capital-travail est profondément affectée par ce que l'on appelle la financiarisation ; comment aborder ce mouvement ?

– **Armand Hatchuel** : Je dirige, à l'Ecole des mines, la chaire interdisciplinaire de conception et d'innovation, et j'y enseigne une discipline récente, la science de gestion, qui naît avec ce que l'on appelle la naissance de l'entreprise, vers 1890-1920. Ce qui m'amène à aborder la question à partir de deux angles morts de la recherche. Le premier est un projet d'histoire encore non complètement écrite des bureaux d'études, qui bouleversent la relation entre le capital et le travail et qui évoluent entre le monde marchand – celui du capital – et le monde corporatiste du travail productif. Cette histoire des ingénieurs, des inventeurs, des créateurs est un impensé ; pourtant, ce sont eux qui brisent le déterminisme économique, au point qu'ils font littéralement le destin des nations. Le deuxième angle mort est l'absence, dans la théorie du capital et du travail, d'institutions, de droits. Au fond, nous travaillons sur des abstractions qui seraient indépendantes des structures de droit. Pourtant nous sommes encore trop les héritiers d'un droit des sociétés, véritable institutionnalisation des pratiques collectives des marchands. Pour comprendre la transformation du travail, les catégories de capital et de travail sont insuffisantes : il nous faut, d'une part, remettre en selle les acteurs déterminants et évaluer leurs marges de manœuvre. D'autre part, postuler qu'il n'y a ni capital ni travail sans structures institutionnelles ancrées dans le droit. Ce qui en fait un enjeu très important de la pensée et de l'histoire de cette relation, du rôle et du statut de l'entreprise, du dirigeant...

– **Jean-Christophe Le Duigou** : Il est important de revenir sur l'histoire des concepts, celui de travail comme celui d'histoire de l'élaboration du concept de travail et d'une série d'institutions, comme l'entreprise. Mais n'oublions pas, face à l'entreprise privée, d'autres, publiques, liées à l'intérêt général. Cette historicisation est effectivement instructive pour répondre aux défis d'aujourd'hui, qu'il faut cependant situer dans un nouveau contexte. Le travail est l'objet d'une série de révolutions qui se percutent : la première est celle des mutations technologiques, structurante d'un certain nombre

de transformations. La révolution informationnelle marque la place nouvelle de la connaissance et de l'information dans les processus productifs et de gestion de l'entreprise. La seconde, c'est la révolution financière. Le passage à une finance de marché a accru brutalement les exigences de rentabilité ; on est passé d'un taux de 64 % de rentabilité à un taux de 120 %. Dans les années qui précèdent la crise de 2008, on a communément des taux de 14 à 19 % de rentabilité financière dans de grandes entreprises industrielles ! De telles exigences étouffent brutalement la créativité et bloquent des évolutions et des innovations qui auraient pu se traiter de façon différente, avec un autre rôle dévolu au travail. La troisième révolution, enfin, est celle de l'entreprise et de sa transformation. Le syndicalisme s'est développé avec un lieu de travail, un patron identifié, une construction institutionnelle permettant l'expression des contradictions, mais aussi l'élaboration de réponses au moins temporaires – contradictoires et pouvant être remises en cause –, mais néanmoins des réponses. Aujourd'hui, on ne sait plus qui dirige, qui est le patron, à qui adresser les revendications, avec qui passer un compromis et quelle en serait la valeur, la pérennité. Cette mutation de l'entreprise, axée sur la valeur financière et boursière, perturbe considérablement la construction de véritables réponses aux mutations technologiques.

– **Francis Velain** : Les hommes ont toujours révolutionné le travail ; ils le font poussés par deux types d'exigences : celles qui relèvent de la nécessité – se loger, se nourrir – et celles qui relèvent d'une aspiration à l'émancipation. C'est lorsque ces deux aspirations convergent chez les producteurs que le mouvement populaire imprime sa marque sur l'histoire. Face aux défis contemporains, le syndicalisme se doit d'aider le salariat à se réapproprier ces deux enjeux : la satisfaction des besoins et l'émancipation. Or les deux renvoient à un besoin de maîtrise du travail, comme outil de reconnaissance, et à un besoin de temps libre, gratuit, dégagé de valeurs économiques : un repas de famille, des vacances... Toute la question, dans la crise actuelle, me semble de reconstruire une cohérence forte et d'aider le salariat à se penser comme un acteur de ces transformations, dans tous les aspects du travail.



LE SYNDICALISME SE DOIT D'AIDER LE SALARIAT À SE RÉAPPROPRIER CES DEUX ENJEUX: LA SATISFACTION DES BESOINS ET L'ÉMANCIPATION. OR LES DEUX RENVOIENT À UN BESOIN DE MAÎTRISE DU TRAVAIL, COMME OUTIL DE RECONNAISSANCE, ET À UN BESOIN DE TEMPS LIBRE, GRATUIT, DÉGAGÉ DE VALEURS ÉCONOMIQUES.

– **Armand Hatchuel:** Cette « nécessité » a certes une valeur logique; mais ne masque-t-elle pas la dynamique des richesses et la capacité de la société à les renouveler? Faites un vœu de frugalité, et nous inventerons des milliers de richesses qui lui seront liées. Les moines qui ont fait vœu de pauvreté ont été les premiers technologues de l'histoire occidentale: ils inventent le jardin organisé et réglémenté, organisent les techniques de copie des parchemins qui répandront la pensée en Occident... Lorsque les canuts lyonnais inventent la mode en renouvelant les dessins tous les ans, sont-ils dans la nécessité? L'impression des étoffes, l'invention de la couleur et la multiplication de la chimie des couleurs relèvent-elles de la nécessité? L'histoire de nos sociétés n'est pas faite que de nécessité mais de désirs; un militant syndical doit le comprendre, lui qui est animé du désir de transformation. L'émancipation passe donc aussi par la compréhension de ce qui se joue dans la société; c'est pourquoi j'insiste sur l'activité des créateurs et la dimension du droit, acteur trop marginalisé dans son histoire; et un syndicaliste devrait en maîtriser les enjeux.

– **Catherine Nédélec:** Ce désir dont vous parlez, on pourrait considérer que c'est la part d'humanité dans le travail, le levier qui s'oppose à la financiarisation de l'entreprise et de l'économie. On retrouve par exemple cette contradiction chez tous les salariés confrontés à la prescription. C'est sans doute de cette tension qu'il faut partir si l'on considère que le syndicalisme a un rôle à jouer pour apporter des solutions face à la crise. Elle constitue une indication forte de ce qui travaille l'entreprise sous l'impact de la financiarisation. La pointer est indispensable pour montrer la transformation du travail qu'opèrent les salariés, y compris en réaction aux contraintes qui s'exercent sur eux. Sans quoi, on s'inscrit dans l'idée de fatalité. Or il nous faut mettre en lumière les marges de manœuvre existantes, dégager les espaces d'intervention possibles, désigner les leviers sur lesquels les salariés, le collectif peuvent reconstruire de l'appropriation.

– **Options:** L'entreprise semble être le pivot central des mutations qui s'opèrent dans le travail; jusqu'à quel point est-ce le cas?

– **Armand Hatchuel:** On considère généralement que l'entreprise devient, à la fin du XIX^e siècle, le lieu collectif de la reconnaissance du travail. En fait, les différents métiers coopèrent bien avant. Pour fabriquer un bateau à voile, il fallait un extraordinaire niveau de coopération professionnelle. Cette unité métaphysique du travail, ce monde du travail dont on parle, n'a pas grand sens. Le travail s'est toujours incarné dans des formes de solidarité collective; l'unification du travail par l'entreprise est une ruse de la raison qui nous amène à utiliser le même mot que pour désigner le métier. L'entreprise n'est plus le lieu d'intégration qu'elle a été; en tout cas, ce n'est plus son objectif. Un syndicaliste doit d'abord se pencher sur cette situation et sur le droit des sociétés – qu'au fond le terme de « capital » lui masque. A force de le répéter, on ne voit même plus cette extraordinaire mutation du droit qui a explosé, au point qu'on ne sait plus de quoi l'on parle. D'où une interrogation: de quelle solidarité peut-on parler? Doit-on l'envisager à l'intérieur de l'entreprise, au-delà, autour d'un projet, du sens du travail ou du travail *stricto sensu*? Faut-il, peut-on restaurer ce quelque chose que l'on appelle entreprise, pour ne pas perdre le travail? Ou trouver de nouvelles formes de solidarité, à l'initiative d'un syndicalisme qui se repense, pourquoi pas? L'histoire nous enseigne que d'autres organisations du travail sont possibles, autour d'autres compromis sociaux, d'autres solidarités élargies qui percutent le pouvoir et l'autorité. Peut-être faut-il aller vers un droit du groupe qui ne fait pas de l'apparence marchande le lieu de l'analyse; c'est une piste qui permet de sortir des fausses externalisations, du genre auto-entrepreneurs, avec une appropriation rien de moins que fictive dans la mesure où l'autorité, le pouvoir restent dans les mêmes mains.

– **Jean-Christophe Le Duigou:** La crise du travail déborde la question de l'entreprise, ce que vous soulignez en proposant d'élargir les solidarités. Nous avons syndicalement avancé sur cette dimension en contribuant à la construction de droits sociaux dans les groupes, bataille qui est loin d'être achevée, mais aussi à l'élaboration de revendications dans les relations de sous-traitance, telle l'exigence de mise en place de ...

TABLE RONDE

Coût du capital : penser l'émancipation du travail



Catherine Nédélec.

ON NE PEUT RÉPONDRE À LA CETTE CRISE DU TRAVAIL QU'EN RECONSTRUISANT UN POUVOIR COLLECTIF QUI S'EXERCE, À L'ENTREPRISE, SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL, SUR LES CHOIX DE STRATÉGIE – CE QUI NOUS A TOUJOURS ÉTÉ DÉNIÉ –, SUR LA GESTION DES MUTATIONS TECHNOLOGIQUES.

... comités interentreprises, de filières... Il nous faut, certes, faire prendre en compte la question du travail dans l'entreprise; mais il faut aller au-delà. Le rapport institutionnel global créé par l'existence du salariat est au-delà de l'entreprise et déborde sur l'organisation de la société elle-même. On ne peut répondre à la cette crise du travail qu'en reconstruisant un pouvoir collectif qui s'exerce, à l'entreprise, sur l'organisation du travail, sur les choix de stratégie – ce qui nous a toujours été dénié –, sur la gestion des mutations technologiques. On ne peut pas maîtriser les mutations en cours sans donner un pouvoir aux salariés qui sont en charge de les mettre en œuvre. Mais une visée émancipatrice, cela implique aussi des transformations plus sociétales, plus institutionnelles; on ne réussira pas, par exemple, sans réforme du financement de l'entreprise et donc du système bancaire, et là, on n'est plus dans l'entreprise.

– **Francis Velain:** Les salariés sont en permanence à la recherche de sens: sens collectif, sens individuel, reconnaissance... Dans cette quête, ils ont besoin, nous avons besoin du droit, sachant que le droit ne précède pas les faits mais résulte d'une sorte d'armistice social, plus ou moins équilibré et régulièrement revisité. A partir du droit, il est possible de sanctionner des évolutions positives du rapport des forces et d'acter des avancées. Face aux fragmentations rendues possibles par les évolutions scientifiques et techniques, il faut opposer une cohérence enracinée dans les finalités profondes du travail. C'est possible. Le capitalisme, d'un côté, simplifie le travail, de l'autre le complexifie. D'où un besoin de salariés plus qualifiés dont

les connaissances scientifiques, techniques sont et font compréhension du monde (donc culture), au même titre que la philosophie, la littérature... Mais aujourd'hui, le salariat subit le changement, il ne le pense pas; il est réduit au règne de la nécessité. Ce qui conduit souvent le syndicalisme à prioriser la dimension de l'emploi, du pouvoir d'achat. Et beaucoup plus difficilement celle des qualifications, par exemple. Le syndicalisme doit renouer avec le fait de penser le travail et les travailleurs comme producteurs de sens, ce qui implique de remettre au premier plan des revendications d'émancipation, à l'image de ce qui s'est fait, dans le contexte social effroyable des débuts du capitalisme, avec la conquête des huit heures puis des congés payés, de la Sécurité sociale...

– **Catherine Nédélec:** L'exigence montante de qualification fait que l'on retrouve des salariés très qualifiés, y compris dans des postes qui requièrent peu de qualification; ils expriment du coup des exigences de maîtrise qui peuvent conduire paradoxalement

à un repli très individuel, en termes de gains d'autonomie tant dans le travail proprement dit que sur des questions financières ou de construction personnelle. Or il faut respecter cette exigence, tout en montrant qu'elle ne peut trouver pleinement réponse que dans un cadre collectif, ce qui n'a rien d'évident à démontrer. Car l'éclatement et la mise en concurrence des forces de travail soulèvent des contradictions réelles, autour de problèmes d'efficacité, parfois surmontés par les salariés eux-mêmes lorsqu'ils choisissent le dépassement transgressif des limites qui leur sont assignées. Les salariés dépassent les limites juridiques de l'entreprise pour pouvoir aller au bout de leur travail. Mais cela s'opère dans un contexte d'oppositions, de difficultés de statut, de contentieux: les salariés des entreprises donneuses d'ordres considèrent qu'on leur prend leur travail, ceux des entreprises sous-traitantes s'offusquent qu'on leur laisse les sales boulots, etc. Cette coopération conflictuelle implique que l'on sache reconnecter les salariés entre eux, se retrouver autour du travail, du projet commun, par-delà les statuts, les qualifications et les limites de l'entreprise. Cela interroge profondément notre syndicalisme, son approche traditionnelle, centrée sur la question de l'entreprise et de ses frontières traditionnelles.

– **Options:** Comment, dans ces conditions, envisager les voies susceptibles d'œuvrer à des dépassements des contradictions de la période?

– **Francis Velain:** Il nous faut travailler sur plusieurs contradictions à la fois. La première touche à la démocratie dans l'entreprise; il s'agit de démocratiser du service jusqu'au sommet; et on ne peut l'envisager qu'en tant que les salariés se pensent aussi comme citoyens chaque fois qu'une décision est prise dans l'entreprise. Lorsque les actionnaires demandent sans arrêt des baisses d'impôts, cela peut sembler intéressant à certains salariés, mais c'est le citoyen qui va payer... Il faut donc un débat d'ampleur et tenu dans le temps. La deuxième contradiction touche aux rapports entre individus, collectifs et conflictualité sociale. Le passage au management vise à l'étouffement du conflit, de la



Francis Velain.

IL FAUT D'AUTANT PLUS TRAVAILLER À RECONSTITUER CETTE CHAÎNE DE DROITS QUE LE MEDEF, LUI, CONCENTRE SON DISCOURS SUR LES FORMES JURIDIQUES DE L'ENTREPRISE EN MÊME TEMPS QU'IL INSISTE SUR LA DIMINUTION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE.

«dispute», souvent au détriment de l'individu. On pousse celui-ci au surinvestissement professionnel tout en le considérant comme simple ressource, simple pion, tandis qu'il y a dessaisissement du collectif des choix stratégiques de l'entreprise. Dans ce cadre, pas de bonne réponse possible; mais de la souffrance jusqu'au suicide, en revanche... La troisième touche à l'émancipation et au conflit étouffant entre producteur et consommateur. On tente de jouer de cette contradiction pour nous enfermer dans des choix d'usage social non choisis et des temps imposés: les salariés avaient gagné le repos hebdomadaire, mais aussi deux jours consécutifs: aujourd'hui, on est en train de défendre le dimanche, c'est un terrible recul qui s'opère au nom de la consommation obligée des richesses produites. Cela nous confronte aux questions du sens, de la finalité du travail et du vivre ensemble.

– **Armand Hatchuel:** Premier constat: l'entreprise est, en droit, un non-objet; elle est partagée entre le droit du commerce, qui a théorisé la société, et un droit du travail qui a théorisé le salariat. Nous parlons donc d'une chose qui n'existe pas; nous devons accepter cette espèce de béance et expliquer aux travailleurs pourquoi, lorsqu'ils parlent d'entreprise, ils ne parlent pas d'une institution délimitée. Dans le présent système, les actionnaires ne sont engagés sur rien, même pas sur leur loyauté. Nous proposons donc de créer un statut nouveau, ce que font d'ailleurs les Etats-Unis, pour une société à objet social étendu. Cet objet social étendu peut inclure des formations, l'emploi, il est voté par les actionnaires et les oblige à s'engager. *In fine*, il conserve le droit de décider, mais ce pouvoir devient sérieusement encadré. Cela semble petit, mais c'est très important car cela nous sort du dualisme juridique pour accoucher d'un corpus institutionnel. Par ailleurs, il faut un statut du dirigeant qui lui permette, par exemple, de constituer

des conseils de surveillance, pas seulement dans le périmètre classique de la société, mais avec des parties avec lesquelles il est engagé; cette évolution rappellerait que le dirigeant doit avoir un statut, un pouvoir habilité.

– **Jean-Christophe Le Duigou:** Restons sur l'entreprise; deux phénomènes rendent difficile la passation de compromis contradictoires. Dans les années 1950 et 1960, le dirigeant d'entreprise avait une assez large autonomie vis-à-vis des apporteurs de capitaux. Et cela pouvait permettre de générer des compromis stratégiques dans l'entreprise. Aujourd'hui, ces mandataires n'ont plus aucune marge d'autonomie. La seconde chose, c'est que



Armand Hatchuel.

l'Etat n'a pas repensé son mode d'intervention. Du coup, il se cantonne, au nom de la compétitivité, à faire de l'accompagnement de l'environnement de l'entreprise. Il ne nous aide pas à peser pour des droits nouveaux. C'est symptomatique de ce qu'a été l'Etat depuis trente ans et l'absence d'outils permettant de se donner des marges de jeu stratégique et d'ouvrir des alternatives permettant de penser différentes gestions d'entreprise. Aujourd'hui, nous en appelons à une politique globale du travail; j'y inclus la dimension de réforme juridique, et je pense que ce n'est qu'un des pieds sur lesquels il nous faut avancer. Il est clair que le problème n'est pas seulement la redistribution des richesses; ce problème est réel, mais nous visons des transformations plus profondes. L'autre pilier, difficile, tient à la question de l'évolution du marché du travail. Le marché du travail n'est plus, heureusement, tout à fait un marché, grâce à des conquêtes sociales. Nous avons intérêt à avancer vers une conception du travail comme bien collectif et à le penser à échelle européenne. Cela permettrait de valoriser les enjeux de formation de la main-d'œuvre, dramatiquement sous-évalués aujourd'hui, et de se battre pour une nouvelle gestion collective du travail, penser un nouveau «marché du travail» au lieu de se le faire imposer par la déréglementation.

– **Catherine Nédélec:** Nous avons besoin de recréer du droit d'intervention des salariés sur leur travail, sur la façon de produire et sur sa finalité. Il faut proposer des lieux de parole et de confrontation des salariés, dans l'entreprise, sur le travail et les richesses produites par le travail. Peut-être faut-il le faire autour d'un projet, d'un territoire où se crée le travail. Il faut d'autant plus travailler à reconstituer cette chaîne de droits que le Medef, lui, concentre son discours sur les formes juridiques de l'entreprise en même temps qu'il insiste sur la diminution de la dépense publique. Ce faisant, il vise à interdire de penser le rôle de l'entreprise dans son environnement et dans une fonction nourrissant le financement du vivre ensemble dans une société essentiellement salariée et en recherche de solidarités en rupture avec les actuelles logiques de production et d'échange. ◀



Jean-Christophe Le Duigou.

UGICT

Calendrier

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 22 janvier 2014, salle 13, à Montreuil. Le prochain conseil national se réunira les 10 et 11 avril, salle du Ccn, à Montreuil.

• Formation

Sur l'initiative du Centre Inffo, l'Université d'hiver de la formation professionnelle aura pour sujet: « Croissance, emploi, compétences, quand la formation crée la valeur. » Cette manifestation se déroulera sur trois jours, du 29 au 31 janvier 2014, au centre des congrès de Biarritz.

• Rencontre

« Intelligence collective, vers une matière grise 2.0? » Tel est le thème d'un prochain Café des techniques, le 14 février 2014, au musée des Arts et Métiers, rue Réaumur, à Paris.

• Santé

Travail, santé et usages de substance psychoactives : c'est le thème du prochain congrès « Addictologie et Travail » qui se tiendra les 7 et 8 avril 2014 au Beffroi de Montrouge (92). Ce congrès est organisé par l'association Additra (Addictions et Travail), en partenariat avec le Centre de recherche sur le travail et le développement du Cnam (Crttd) et la Mildt (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies).

• Congrès (I)

Le prochain congrès mondial de la Confédération syndicale internationale se tiendra du 18 au 2 mai 2014 à Berlin.

• Congrès (II)

Le prochain congrès de l'Ugict-Cgt aura lieu du 20 au 23 mai 2014 à Dijon.

Formations

• Egalité

Initialement programmé du 18 au 22 novembre 2013 à l'Isst (Institut des sciences sociales du travail) de Bourg-la-Reine, en région parisienne, le stage de l'Ugict-Cgt « Les femmes dans le management, des différences sexuées? » a été repoussé à la semaine du 23 juin 2014.

• Salaires

Du 5 au 7 février 2014, au Centre Benoît-Frachon, à Courcelle (91), l'Ugict-Cgt organise un stage « Repères pour la bataille syndicale ». Ce stage s'adresse aux dirigeants, animateurs et militants Ictam (Ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise) qui œuvrent au développement de l'activité revendicative sur les salaires et sont impliqués dans les négociations sur cette question, à tous les niveaux, à l'entreprise comme au plan national, dans le privé comme dans le public. Au programme, notamment: les fondements et les enjeux économiques du salaire; le paiement de la force de travail qualifiée et sa traduction dans les grilles des salaires et des classifications...

Calendrier des formations

Pour consulter le calendrier de l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt et s'inscrire à une session, une seule adresse: <www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>. Contact: <formation.syndicale@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Economie Qu'y a-t-il de commun entre la fraude fiscale, le travail au noir et les trafics en tout genre? Pour son quatorzième numéro, la revue *Regards croisés sur l'économies* s'intéresse aux économies souterraines, en s'appuyant sur les derniers résultats de la recherche en sciences sociales. Elle montre comment « ces activités, à la frontière de la légalité, voire carrément criminelles, se déroulent à l'abri de toute régulation ou surveillance des pouvoirs publics ». « Lumière sur les économies souterraines », *Rce*, n° 14, janvier 2013.

Géopolitique Puissance économique, militaire, politique, la Chine « inquiète une grande partie du monde pour le rôle qu'elle y joue ou jouera ». La revue *Hérodote* multiplie les regards sur cette puissance « émergente » en traitant de questions peu abordées jusqu'alors, comme c'est le cas, par exemple, des relations entre la Chine et l'Afrique, de ses rapports avec Taïwan ou de sa rivalité avec l'Inde. A lire également un article sur le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises en Chine contemporaine. « Regards géopolitiques sur la Chine », *Hérodote*, n° 150, troisième trimestre 2013.

Travail Dans son dernier numéro, la *Revue française de socio-économie* consacre son dossier au travail, à l'emploi et aux relations sociales. A lire, notamment, l'article de Simon Nadel (université Toulouse 1 Capitole) sur la responsabilité sociale de l'entreprise, considérée « comme une forme contemporaine de la justification de la rentabilité de l'entreprise ». Dans ce texte, l'auteur, en s'appuyant notamment sur des entretiens semi-directifs, s'interroge sur les liens qui unissent la Rse et l'évolution des formes de travail. Et il souligne son impact sur l'activité et l'organisation du travail. *Revue française de socio-économie*, n° 11, 2013.

Prospective A l'occasion de son quarantième anniversaire, l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) a publié un numéro spécial de sa revue *Travail et Changement* sur le travail en 2053. Experts, syndicalistes ou représentants patronaux s'y livrent à un jeu prospectif. Maryse Dumas, conseillère confédérale de la Cgt, imagine ainsi le management dans quarante ans. Un management intermédiaire qui a vu son rôle réorienté « au service des options proposées par le collectif des salariés. Etant pleinement associé aux décisions liées à l'organisation du travail, il connaît moins de conflits éthiques et moins de situations "entre-deux feux" qui nourrissent son profond malaise des années 2010 ». En savoir plus sur <www.anact.fr>.

Droit du travail

Le droit européen à connaître et à mobiliser contre la précarité dans l'emploi

D'une part, l'Union européenne fournit des textes, notamment des directives, et la Cour de justice de l'Union européenne produit une jurisprudence; d'autre part, le Conseil de l'Europe fournit des textes, et la Cour européenne des droits de l'homme produit une jurisprudence. Ces textes et jurisprudences sont à connaître et à mobiliser et, également parfois, à articuler entre eux.

Michel CHAPUIS

Dans un arrêt récent du 9 octobre 2013, la Cour de cassation (chambre sociale) se fonde sur le droit européen, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, pour donner gain de cause à un salarié⁽¹⁾. Dans ce contentieux concernant la requalification de Cdd successifs en un Cdi, la Cour de cassation confirme la requalification décidée par les premiers juges alors que ce salarié travaille dans un secteur où il est d'usage de ne pas recourir au Cdi. Ainsi, en se fondant sur le droit européen de l'Union européenne, elle juge que : « il résulte de la combinaison des articles L.1242-1, L.1242-2, L.1245-1 et D.1242-1 du Code du travail que, dans les secteurs d'activité définis par décret ou par voie de convention ou d'accord collectif étendu, certains des emplois en relevant peuvent être pourvus par des contrats à durée déterminée lorsqu'il est d'usage constant de ne pas recourir à un contrat à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois, et que des contrats à durée déterminée successifs peuvent, en ce cas, être conclus avec le même salarié, l'accord-cadre sur le travail à durée déterminée conclu le 18 mars 1999, mis en œuvre par la Directive n° 1999/70/CE du 28 juin 1999, en ses clauses 1 et 5, qui a pour objet de prévenir les abus résultant de l'utilisation de contrats à durée déterminée successifs, impose de vérifier que le recours à l'utilisation de contrats à durée déterminée successifs est justifié par des raisons objectives qui s'entendent de l'existence d'éléments concrets établissant le caractère par nature temporaire de l'emploi;

» ensuite, selon la clause 8.1 de l'accord-cadre précité, les Etats membres et/ou les partenaires sociaux peuvent maintenir ou introduire des dispositions plus favorables pour les travailleurs que celles prévues dans le présent accord;

Bibliographie

M. Miné, C. Boudineau, A. Le Nouvel, M. Mercat-Bruns, D. Roux-Rossi, B. Silhol, *Le Droit social international et européen en pratique*, Eyrolles, Paris, 2^e éd., 2013, 402 p., 35 euros (spéc. chapitre V). Cet ouvrage s'est vu décerner la mention spéciale du prix Francis-Blanchard 2013 par le jury de l'Association française pour l'Organisation internationale du travail (Afoit).

» enfin, la détermination par accord collectif de la liste précise des emplois pour lesquels il peut être recouru au contrat de travail à durée déterminée d'usage ne dispense pas le juge, en cas de litige, de vérifier concrètement l'existence de raisons objectives établissant le caractère par nature temporaire de l'emploi concerné.

Par conséquent, « la cour d'appel, qui a constaté que la mission technique incombant au régisseur était indépendante du contenu des émissions produites, si les émissions produites par la société avaient varié dans le temps par leur contenu, leur durée et leur fréquence, l'activité de production de la société était permanente, de même que l'activité du salarié, employé chaque mois depuis dix-sept ans sur un nombre de jours quasi-constant, par roulement avec d'autres régisseurs assurant les mêmes tâches, a pu en déduire que les contrats à durée déterminée successifs avaient pour objet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise ».

A la suite de cette requalification, l'employeur avait licencié le salarié. La Cour de cassation, en se fondant sur le droit européen du Conseil de l'Europe, considère que ce licenciement est nul. Ainsi, elle pose un principe : « Vu l'article 6-1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

» le principe de l'égalité des armes s'oppose à ce que l'employeur utilise son pouvoir

disciplinaire pour imposer au salarié les conditions de règlement du procès qui les oppose » (l'employeur ne peut détourner son pouvoir disciplinaire pour échapper à une condamnation judiciaire).

La Cour de cassation critique ici la cour d'appel : « pour débouter le salarié de ses demandes de nullité de licenciement, de réintégration et en paiement de diverses sommes en conséquence, l'arrêt retient que le jugement du conseil de prud'hommes avait prononcé la requalification de la relation de travail, sans précisément en ordonner la poursuite qui ne lui était pas demandée par le salarié, lequel n'avait ni tiré les conséquences de ce que la relation de travail était interrompue du fait de l'employeur qui ne lui fournissait plus de travail, ni sollicité sa réintégration dans l'entreprise et que l'employeur a pris l'initiative de lui soumettre un contrat de travail; le salarié ne caractérisait pas la violation alléguée, quand bien même la société ne pouvait, de bonne foi, méconnaître la rémunération retenue par le conseil de prud'hommes »; par conséquent, « en statuant ainsi, alors qu'il résultait de ses constatations que l'employeur avait utilisé son pouvoir de licencier afin d'imposer au salarié sa propre solution dans le litige qui les opposait relativement à l'exécution du jugement du conseil de prud'hommes du 21 juillet 2011, litige qui n'avait pas été définitivement tranché, la cour d'appel a violé le texte susvisé ». La Cour de cassation casse l'arrêt de la cour d'appel qui a refusé de prononcer la nullité du licenciement.

Grâce au droit européen, mobilisé devant le juge, le salarié obtient la requalification de ses Cdd en un Cdi et la nullité de la rupture de son contrat de travail et, par conséquent, la poursuite de son contrat de travail en Cdi dans l'entreprise. ◀

(1) M. X... c/ société La Française d'images.

Fonction publique

Le recours de l'agent public contre une décision de sanction

Un agent public (fonctionnaire stagiaire ou titulaire, ou agent non titulaire de droit public) a le droit d'intenter un recours contre toute décision de sanction, quel que soit son degré de sévérité.

Edoardo MARQUÈS

La particularité du droit disciplinaire réside dans le fait que, contrairement au droit pénal, la sanction prévue ne vise pas expressément telle ou telle faute commise. C'est à l'autorité investie du pouvoir de nomination – l'employeur public – qu'il revient de juger du niveau de la sanction en fonction de la faute commise et du niveau de responsabilité de l'agent. Mais cette procédure peut être soumise par l'agent sanctionné au contrôle du juge administratif. Ce contrôle s'est durci depuis une décision du Conseil d'Etat du 13 novembre 2013.

L'agent public peut ainsi déposer un « *recours pour excès de pouvoir* », lequel consiste à demander au juge administratif l'annulation de la sanction. Cependant, le fait qu'un agent demande l'annulation de la sanction auprès du juge administratif n'a pas d'effet suspensif : la seule possibilité qu'a l'agent d'échapper à l'exécution immédiate de la décision est de déposer un recours auprès du juge des référés, dans le cadre du « *référé suspension* ».

Pour être recevable, le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à partir de la notification de la décision par l'employeur public. La décision doit indiquer ce délai, sans quoi il ne sera pas opposable à l'agent, qui pourra introduire un recours à tout moment ⁽¹⁾. L'agent public peut, en outre, déposer un recours devant le juge sans avoir saisi le conseil de discipline de recours et sans avoir déposé de recours gracieux auprès de l'autorité investie du pouvoir de nomination. En cas de recours préalable devant le conseil de discipline de recours, le délai du recours contentieux est suspendu jusqu'à notification ⁽²⁾ :

- soit de l'avis du conseil rejetant la requête ;
- soit de la décision définitive de l'autorité investie du pouvoir de nomination, lorsque l'avis rendu par le conseil oblige cette dernière à prendre une nouvelle décision.

Les moyens invoqués devant le juge peuvent porter :

- sur la forme : vice de procédure, incompétence de l'auteur de la décision... ;
- sur le fond : inexactitude des faits, erreur de qualification juridique, inadéquation de la sanction.

Le juge administratif, dans sa vérification de la légalité d'une sanction disciplinaire, se limitait traditionnellement à contrôler l'absence d'« *erreur manifeste d'appréciation* », c'est-à-dire à vérifier que la sanction ne soit pas manifestement disproportionnée par rapport aux faits ⁽³⁾. Cependant, dans un arrêt du 13 novembre 2013 ⁽⁴⁾, le Conseil d'Etat a consacré le passage de ce contrôle restreint à un contrôle normal de la sanction. Par l'effet de ce durcissement du contrôle, le juge administratif peut ainsi désormais rechercher si la sanction disciplinaire est proportionnée à la gravité de la faute (*lire encadré p. 41*).

Par ailleurs, la sanction disciplinaire a pour seul objet de tirer, en vue du bon fonctionnement du service, les conséquences que le comportement de l'agent emporte sur sa situation vis-à-vis de l'administration. C'est pourquoi la victime d'un dommage causé par l'agent dans l'exercice de ses fonctions ne peut pas attaquer le refus opposé par l'autorité ayant pouvoir de nomination à sa demande d'aggravation d'une sanction qu'elle estime trop légère, parce qu'elle est dépourvue d'intérêt à le faire ⁽⁵⁾. Elle ne peut pas non plus obtenir une indemnité au motif que l'agent fautif n'a pas été sanctionné ou aurait été sanctionné trop légèrement ⁽⁶⁾.

En outre, un syndicat n'a pas qualité pour présenter devant un tribunal administratif, à titre principal et en son nom propre, une requête tendant à l'annulation d'un arrêté prononçant une sanction disciplinaire à l'égard d'un fonctionnaire ⁽⁷⁾.

(1) Article 1^{er} du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965, relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative.

(2) Voir, par exemple, pour la fonction publique territoriale, l'article 16 du décret n° 89-677 du 18 septembre 1989, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux.

(3) Par exemple, CE, 9 juin 1978, requête n° 05911.

(4) CE, Assemblée, 13 novembre 2013, requête n° 347704.

(5) CE, 17 mai 2006, requête n° 268938.

(6) CE, 2 juillet 2010, requête n° 322521.

(7) CE, 22 décembre 1976, requête n° 99427.

LES CONSÉQUENCES DE L'ANNULATION D'UNE SANCTION

Les conséquences de l'annulation d'une sanction disciplinaire par le juge varient selon le motif d'annulation :

- si la sanction est annulée parce que les faits reprochés à l'agent ne sont pas établis, l'autorité ayant pouvoir de nomination ne peut légalement ouvrir une procédure disciplinaire fondée sur les mêmes motifs ; cela reviendrait à méconnaître « l'autorité de la chose jugée » ;
- si la sanction a été annulée pour son caractère disproportionné, l'autorité ayant pouvoir de nomination peut prendre une nouvelle sanction plus adaptée à la gravité des faits. Si la première sanction avait été prise au terme d'une procédure régulière, l'autorité ayant le pouvoir de nomination n'a pas à lancer une nouvelle procédure : le conseil de discipline n'a pas à être consulté une seconde fois ⁽⁸⁾, l'agent n'a pas à

être à nouveau mis à même de consulter son dossier ⁽⁹⁾ ;

- si la sanction est annulée pour vice de procédure, l'autorité ayant pouvoir de nomination peut ouvrir une nouvelle procédure disciplinaire pour les mêmes faits et reprendre une sanction identique, en respectant les règles de procédure. La nouvelle sanction, prise après l'annulation de la première, ne peut pas avoir d'effet rétroactif : elle prendra effet à compter de sa notification à l'agent ⁽¹⁰⁾.

En outre, lorsqu'une décision de sanction a été annulée, l'autorité ayant pouvoir de nomination doit :

- réintégrer l'agent, s'il s'agissait d'une révocation ou d'une mise à la retraite ;
- reconstituer sa carrière, lorsque celle-ci a été affectée par ladite sanction.

Elle peut également être tenue de réparer l'éventuel préjudice subi par l'agent, si ce dernier en fait la demande. ◀

(8) CE, 18 février 1994, requête n° 128166.

(9) CE, 28 novembre 2003, requête n° 234898.

(10) CE, 16 juin 1995, requête n° 139177.

Durcissement du contrôle du juge sur la sanction disciplinaire

Dans une décision du 13 novembre 2013, l'Assemblée du contentieux du Conseil d'Etat juge qu'il y a lieu d'exercer désormais un entier contrôle sur le caractère proportionné de la sanction disciplinaire infligée à un agent public par rapport aux faits fautifs qui l'ont justifiée ⁽¹⁾. Jusqu'à présent, le juge administratif ne devait exercer qu'un contrôle restreint, notamment celui de l'erreur manifeste d'appréciation par l'auteur de la sanction. Désormais, il appartient au juge de l'excès de pouvoir, s'il est saisi de moyens en ce sens, de rechercher si les faits qui sont reprochés à un agent public ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire constituent des fautes de nature à justifier une sanction et si la sanction retenue est proportionnée à la gravité de ces fautes.

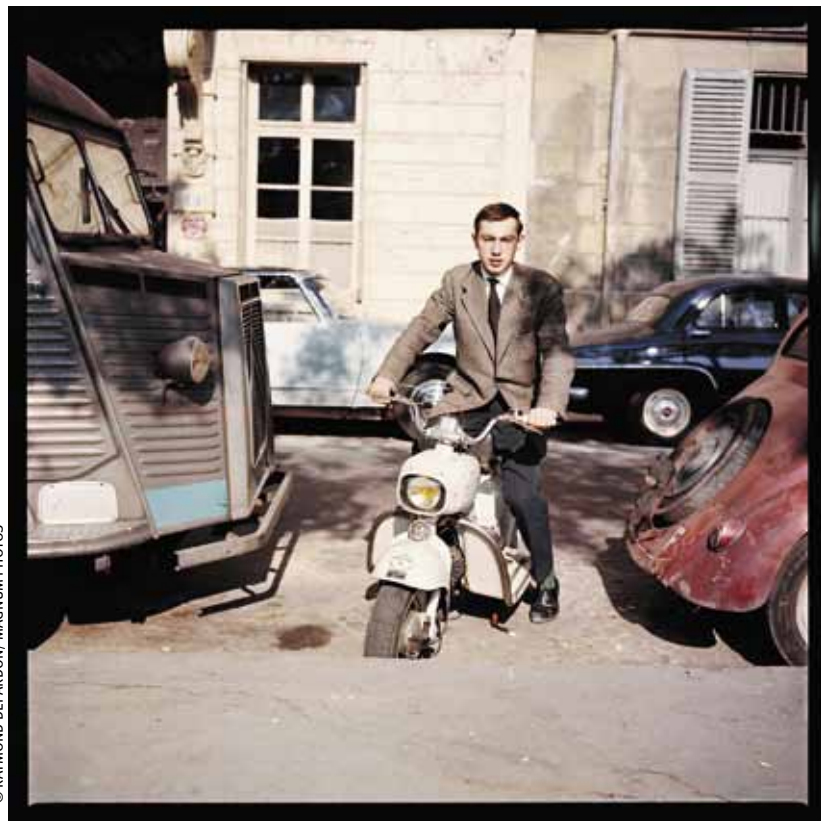
En l'espèce, une procédure disciplinaire ouverte à l'encontre de M. B..., ambassadeur, représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, avait abouti à sa mise à la retraite d'office, à l'âge de soixante-deux ans, par décret du président de la République du 3 février 2011 et à sa radiation du corps des ministres plénipotentiaires par arrêté du ministre des Affaires étrangères et européennes du 8 mars 2011.

Pour le Conseil d'Etat, il ressort des pièces du dossier, et notamment des nombreux témoignages concordants recueillis dans le cadre de la procédure disciplinaire, que M. B... avait, dans ses relations professionnelles avec le personnel féminin de la représentation permanente, l'habitude d'émettre de manière fréquente, y compris en public, des remarques et allusions à connotation sexuelle ; qu'il adressait régulièrement à ce personnel des consignes, pour l'exercice des fonctions, empreintes de la même connotation qui, par leur caractère déplacé ou blessant, relevaient de l'abus d'autorité ; que, d'autre part, M. B... a fait preuve d'acharnement à l'encontre d'une subordonnée recrutée par contrat en tenant, de façon répétée, des propos humiliants à son sujet, en sa présence et devant des tiers, ainsi qu'en dégradant ses conditions de travail, agissements qui ont porté atteinte à la dignité de l'intéressée et altéré sa santé. Par suite, estime le juge, le requérant n'est pas fondé à soutenir que la sanction contestée aurait été prononcée sur le fondement de faits matériellement inexacts.

(1) Conseil d'Etat, Assemblée, 13 novembre 2013, M. B..., requête n° 347704.

PARIS/ PHOTOGRAPHIE

DEPARDON EN COULEURS AU GRAND PALAIS



© RAYMOND DEPARDON/ MAGNUM PHOTOS

Raymond Depardon, « Autoportrait au Rolleiflex (posé sur un mur), premier scooter de marque italienne "Rumi", étiquette de presse sur le garde-boue, île Saint-Louis », 1959.

C'est sous le titre « Un moment si doux » que Raymond Depardon, photographe émérite et globe-trotteur patenté, a les honneurs du Grand Palais avec une exposition qui ne regroupe pas moins de quelque cent soixante photographies en couleurs, inédites pour la plupart. « *Je ne savais pas que j'étais un photographe de la couleur*, dit-il, *elle était pourtant là, depuis les premières images.* » A seize ans, il photographie ce qui l'entoure : sa mère, les animaux de la ferme familiale du Garet (à Villefranche-sur-Saône où il naît en 1942), le tracteur rouge, la toile cirée... Il n'a pas vingt ans lorsqu'il « monte » à Paris pour loger dans l'arrière-boutique d'un photographe dans l'île Saint-Louis, où il prend la pose sur son scooter. Cette année-là, il gagne ses galons de reporter-photographe, tire le portrait à Piaf, part en Afrique, découvre le monde qu'il parcourra en tous sens. Dans les années 1970 et 1980, pour le compte de grandes agences (Delmas, Gamma, Magnum), il est au Chili deux ans avant la mort de Salvador Allende, auprès des indiens Mapuches luttant pour vivre sur la terre de leurs aïeux, ce qui le fait penser à son paysan de père... S'il ne court pas après l'événement, il choisit ce qui se vit alentour, dans les marges. C'est à Beyrouth, où l'a envoyé le magazine *Stern*, qu'il commence de prendre ses distances avec le reportage direct. Il enregistre les conséquences de la guerre civile sur les êtres. La couleur s'impose aussi, avec force, dans les années 2000, au sein d'une œuvre désormais vouée à la quête d'une vérité de soi, que cela soit en Ethiopie, au Tchad, en Bolivie ou à Hawaï.

Antoine SARRAZIN

• GRAND PALAIS, GALERIE SUD-EST, JUSQU'AU 10 FÉVRIER 2014

PARIS/ THÉÂTRE UN MOLIERE DE DERRIÈRE LES FAGOTS

Véronique Vella, sociétaire de la Comédie-Française, met en scène et dirige les chants de *Psyché* (1671), tragi-comédie et ballet en cinq actes de Molière, écrite en collaboration avec Corneille. L'œuvre avait été créée pour la réouverture de la salle des machines du palais des Tuileries. A l'origine, la musique était de Lully. Cette fois, elle est due à Vincent Leterme. Vénus ne souffre pas que Psyché, belle et jeune mortelle, lui fasse de l'ombre. La déesse imagine que son fils, l'Amour, s'en fasse aimer sans retour. Peine perdue. Ils s'aiment. Vénus, ivre de rage, va sacrifier le bonheur de son fils... Cela se déroule de l'Olympe aux Enfers. La distribution implique, entre autres, Claude Mathieu, Sylvia Bergé, Coraly Zahonero, Françoise Gillard, Jérôme Pouly. La scénographie est de Dominique Schmitt. Les costumes sont de Dominique Louis. Le travail chorégraphique est sous la responsabilité d'Elliot Jenicot.

• SALLE RICHELIEU DU THÉÂTRE-FRANÇAIS, JUSQU'AU 4 MARS 2014.

SORTIES FILMS

All is Lost

J.C. CHANDOR (USA)
Seul, sans radio, un homme (Robert Redford) doit survivre au milieu de l'océan... C'est l'argument de ce film d'une forte tenue dramatique, où l'on voit le grand acteur combattre les éléments pour sauver sa peau d'idéaliste, dans l'indifférence affichée des grands navires croisant sa route. Cette aventure salée délivre donc, en sourdine, un message farouchement anticapitaliste.

Suzanne

KATELL QUILLÉVÉRÉ (FR.)
Suzanne (Sara Forestier), à dix-sept ans, décide de garder l'enfant d'on ne sait qui, au grand dam de son père qui la gifle... Le film suit pas à pas l'existence que la jeune femme s'est choisie contre vents et marées. Dans sa quête du bonheur, elle n'en fait qu'à sa tête, mais ça la regarde... La réalisatrice, après son premier film, *Un poison violent* (2010), prouve ici, à nouveau, son talent dans la veine d'un réalisme poétique d'aujourd'hui.

Le géant égoïste

CLIO BARNARD (G.-B.)
Deux adolescents livrés à eux-mêmes trafiquent de métaux usagés dans un coin d'Angleterre rongé par la misère et l'alcool. Deux jeunes acteurs amateurs prêtent une vie criante à leur personnage, dans cette œuvre symptomatique d'un cinéma britannique à visée sociale impavide que Ken Loach, par exemple, a déjà porté au plus haut.

PARIS/ EXPOSITION

ŒUVRES CROISÉES DE FRIDA ET DIEGO QUI FORMAIENT UN COUPLE MYTHIQUE



© PHOTO FRANCISCO KOCHEN / © ADAGP, PARIS 2013

Frida Kahlo, «Autorretrato con Traje de Terciopelo» (Autoportrait à la robe de velours), 1926, collection particulière

Julie Teymor a tourné un film sur Frida Kahlo (1907-1954) avec l'actrice Selma Hayek. C'est dire la fascination exercée par cette artiste mexicaine, très belle femme de caractère à l'existence tumultueuse et tragique (passée sous un tram, elle devint infirme). On sait presque tout de sa vie auprès de son compatriote, le peintre muraliste Diego Rivera (1886-1957). N'est-il pas de notoriété publique qu'elle eut une liaison avec Trotsky, réfugié à Coyoacan avant d'être tué par Ramon Mercader ? L'Etablissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie présente, sous le titre « Frida Kahlo / Diego Rivera – L'art en fusion », une exposition où l'on peut voir des tableaux majeurs de Frida, comme la fameuse *Colonne brisée*, et des œuvres de Diego, bien moins connu en France.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 13 JANVIER 2014, À L'ORANGERIE.

ROND-POINT/ ZEREP UN WESTERN TRÈS À L'OUEST

Sophie Perez et Xavier Boussiron signent à quatre mains la conception, la mise en scène et la scénographie de *Prélude à l'agonie*, dernière création en date de la Compagnie du Zerep (soit Perez en verlan). Distribution abondante (pas moins de treize interprètes) pour ce qui s'annonce comme « un western vraiment très à l'Ouest », où l'on doit voir, au sein d'un faramineux maelström scénique, une mise en coupe réglée de l'esprit de conquête aux Etats-Unis au XIX^e siècle. Cela va combiner les arts plastiques et le cabaret, avec danseuses de saloon et lanciers de couteaux. Les auteurs du spectacle affirment que, chez eux, « les seuls thèmes qui résonnent toujours en fond de cale, et qui soient vraiment intéressants à traiter, sont la Mort et la Joie ».

• CE SERA AU THÉÂTRE DU ROND-POINT (2 BIS, AV. FRANKLIN-ROOSEVELT, 75008 PARIS, <THEATREDURONDPOINT.FR>), DU 16 AU 25 JANVIER 2014.

PARIS/ JOYAUX MILLE FEUX POUR CARTIER



© CARTIER / PHOTO: N. WELSH, COLLECTION CARTIER

Diadème, Cartier Paris, 1914, platine, diamants ronds taille ancienne, 15 perles fines, onyx calibrés et de forme fantaisie, émail noir, hauteur au centre 4,3 cm.

La maison Cartier, dont la fondation remonte à 1847, a prêté quelque six cents bijoux, autant d'œuvres d'art à part entière issues d'un véritable laboratoire de formes (pièces de joaillerie, objets de parure, montres et pendules) pour une exposition à elle consacrée dans un grand musée national. Dans « Cartier, le style et l'histoire », ces pièces de grand luxe sont accompagnées de près de trois cents dessins préparatoires, de documents d'archives, de robes, d'accessoires, de photographies publicitaires, de gravures et de revues de mode. La visite est rythmée par l'évocation de grandes clientes emblématiques, femmes du monde, riches héritières et actrices célèbres, telles Marlene Dietrich, Liz Taylor ou Maria Felix...

• DANS LE SALON D'HONNEUR RÉCEMMENT RÉNOVÉ DU GRAND PALAIS, JUSQU'AU 16 FÉVRIER.

CERGY/ CINÉ-CONCERT LE PLUS BEAU FILM DU MONDE

Dans le cadre de la dixième édition des « Arts mêlés », sous l'égide de la Scène nationale Cergy-Pontoise et Val-d'Oise, on annonce la projection du chef-d'œuvre du cinéma muet de Friedrich W. Murnau (1888-1937), *L'Aurore* (1927), que Truffaut jugeait « le plus beau film du monde ». Un paysan rencontre une vamp qui l'incite à tuer son épouse. Au moment où il va étrangler cette dernière dans une barque, elle s'enfuit. Fou de remords, il la rejoint. Ils repartent à zéro pour enfin s'aimer véritablement... Alain Moget, auteur de la composition musicale qu'il dirigera – partition instrumentale et vocale associant violoncelle, flûte et piano à deux voix féminines –, escortera donc le film, en donnant, selon ses propres termes, « une lecture musicale inédite et somptueuse à *L'Aurore* ».

• LES 30 ET 31 JANVIER AU THÉÂTRE DES ARTS, PLACE DES ARTS, CERGY CENTRE.

EXPOSITION

POUR MIEUX CONNAÎTRE L'ANTIQUÉ CIVILISATION DES ÉTRUSQUES

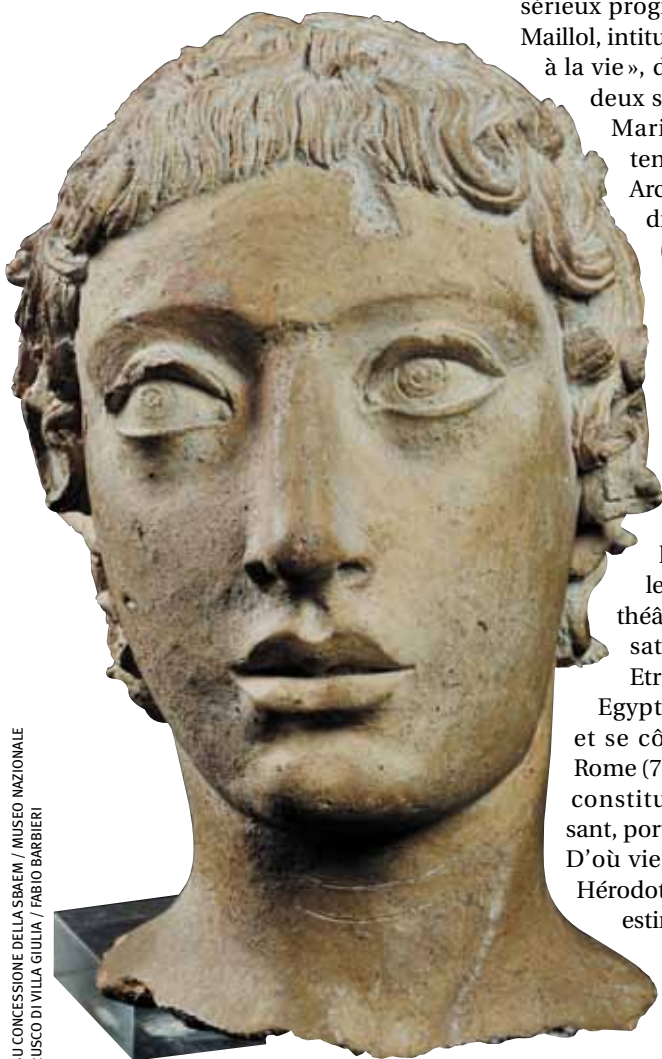
AVANT D'ÊTRE VAINCU ET PROGRESSIVEMENT ASSIMILÉ PAR ROME, CE PEUPLE, DONT L'ÂGE D'OR SE SITUE AUX VI^E ET V^E SIÈCLES AVANT JÉSUS-CHRIST, AVAIT ÉTABLI SUR LE SOL ITALIEN UNE PUISSANCE CONSIDÉRABLE, DONT TÉMOIGNENT, AU MUSÉE MAILLOL, D'IMPRESSONNANTS VESTIGES ⁽¹⁾.

Il y eut longtemps une énigme étrusque. Si elle n'est pas encore entièrement résolue, on peut dire que sa connaissance a fait de sérieux progrès. L'exposition du musée Maillol, intitulée « Etrusques – Un hymne à la vie », dont les commissaires sont deux spécialistes émérites, Anna Maria Moretti Sgubini (surintendante honoraire per i Beni Archeologici dell'Etruria meridionale) et Francesca Boitani (directrice honoraire del Museo Nazionale Etrusco di Villa Giulia à Rome), en apporte des preuves multiples et « parlantes ».

Une grande puissance qui multiplie les échanges

Au cours du premier millénaire avant Jésus-Christ, le bassin méditerranéen est le théâtre de quatre grandes civilisations : celles des Grecs, des Etrusques, des Romains et des Egyptiens. Elles se chevauchent et se côtoient. A la fondation de Rome (753 avant J.-C.), les Etrusques constituent déjà un peuple puissant, porteur d'une culture originale. D'où viennent-ils ? L'historien grec Hérodote (vers 484-vers 425 av. J.-C.) estime qu'ils seraient originaires d'Orient, soit de Lydie (Asie mineure), et qu'ils auraient émigré vers les côtes de l'Italie centrale poussés par la faim. On pense à présent qu'il s'agissait plutôt d'un peuple autochtone, produit du brassage de plusieurs populations. L'histoire des Etrusques s'inaugure il y a

quelque trois mille ans, à la charnière de l'âge du bronze et de celui du fer, quand se développent l'agriculture et l'artisanat. Le plus ancien site étrusque mis au jour par les archéologues se situe à Villanova, dans la plaine du Pô, non loin de Bologne. Ces premiers Etrusques, qui travaillaient la terre et élevaient moutons, chèvres et bovins, sont donc désignés sous l'appellation de Villanoviens. Ils s'abritaient dans des cabanes et avaient coutume de brûler leurs morts. L'Etrurie, bordée à l'ouest par la Méditerranée que les Grecs nomment mer Tyrrhénienne (du grec *Tyrrhenoi*, qui veut dire Etrusque), va rapidement s'étendre, jusqu'à comprendre les régions du Latium, de l'Ombrie et surtout de la Toscane, soit une grande partie de l'Italie centrale. Le nom latin des Etrusques – Etrusci ou Tusci – ne donnera-t-il pas, d'ailleurs, celui de Toscane ? Les contours de l'Etrurie, d'abord délimités par deux fleuves, le Tibre et l'Arno, vont aller jusqu'à la chaîne de montagnes des Apennins, qui traverse l'Italie sur mille kilomètres. Après la période villanovienne, on distingue plusieurs phases dans le développement de la civilisation étrusque : l'époque orientalisante (720-580), l'époque archaïque (580-480), l'époque classique (480-320) et, pour finir, l'époque hellénistique et de la romanisation. Entre l'époque orientalisante et l'époque archaïque, l'Etrurie, dont le territoire regorge de sols fertiles propices à la culture céréalière et de gisements de fer (à Populonia et dans l'île d'Elbe), attire les colons grecs et se transforme en une grande puissance colonisatrice qui...



Tête votive de jeune homme, dite « Malavolta », Veio, 430-410 avant J.-C. Terre cuite modelée à la main. H. : 20 cm. Rome, Museo di Villa Giulia.

© SU CONCESSIONE DELLA SBAEM / MUSEO NAZIONALE ETRUSCO DI VILLA GIULIA / FABIO BARBIERI

© CIVICO MUSEO ARCHEOLOGICO DI MILANO / GIUDICI GIUSEPPE © SOPRINTENDENZA PER I BENI ARCHEOLOGICI DELLA TOSCANA / ANTONIO QUATTRONE

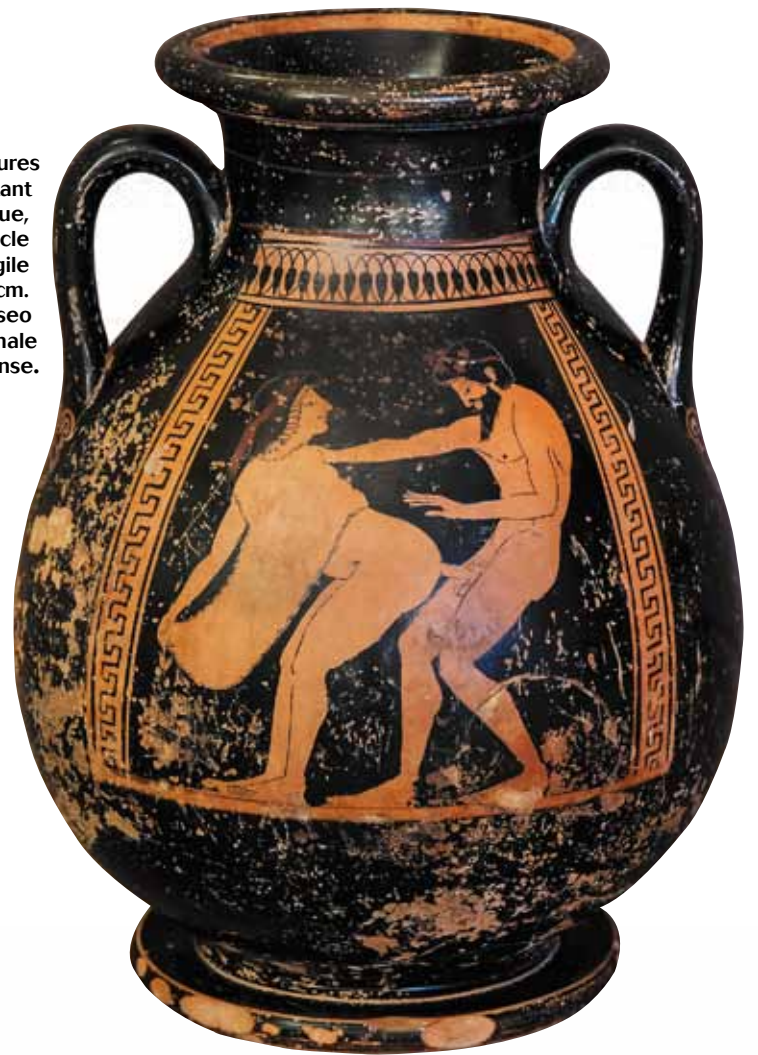
(1) Jusqu'au 9 février 2014, au musée Maillol-Fondation Dina Vierny (59-61, rue de Grenelle, 75005 Paris, tél. : 01 42 22 59 58, <www.museemaillol.com>).



Tête masculine, fin du VII^e siècle avant J.-C.
Bois avec traces d'or.
H. : 21,3 cm. Milan, Museo Civico Archeologico.

Les contours de l'Etrurie, d'abord délimités par deux fleuves, le Tibre et l'Arno, vont aller jusqu'à la chaîne de montagnes des Apennins.

Pelike attique à figures rouges représentant une scène érotique, début du V^e siècle avant J.-C. Argile épurée. H. : 34 cm. Tarquinia, Museo Archeologico Nazionale Tarquiniense.



Urne dite du « Bottarone », début du IV^e siècle avant J.-C.
Albâtre peint.
H. : 88 cm, base : 123 x 38 cm.
Florence, Museo Nazionale Archeologico.



... multiplie les échanges avec ses voisins. Les Grecs apportent leur alphabet et leurs techniques. La civilisation étrusque, sous leur influence, fait un bond et se dote (au VII^e siècle) de sa propre écriture, dont le secret, à ce jour, n'a pu être percé.

Le monde étrusque est organisé en une « ligue » ou nation, dénommée dodécapole, soit la réunion de douze cités importantes. Ce sont Véies, Caeré (plus tard Cerveteri), Tarquinia, Vulci, Rusellæ, Vetulonia, Volsinii, Chiusi, Pérouse, Cortone, Arezzo, Populonia (ou Volterra). Entourées de fortifications, elles sont dirigées par un roi (lucumon), à la fois guide suprême d'une ou plusieurs cités, chef militaire et grand prêtre.

Quant aux ressources économiques, les cités possèdent un ou plusieurs ports de commerce (*emporia*), par exemple Pyrgi pour Cerveteri et Gravisca pour Tarquinia. Elles fondent des colonies hors de leur territoire, comme Alalia, sur la côte orientale de la Corse. Les Etrusques, afin de contrôler les routes maritimes marchandes de la mer Tyrrhénienne, vont jusqu'à s'allier aux Carthaginois, installés sur l'actuel littoral tunisien. Les Grecs, jaloux de leur succès dans le négoce, traitent les Etrusques de pirates. En Sicile, en Sardaigne, à Carthage, les Etrusques exportent des cargaisons d'amphores emplies de vin ou d'huile. Leur vin est bu jusqu'en Gaule. En retour, ils importent quantité de vases grecs peints, des objets d'Égypte et des huiles parfumées, très appréciées par la riche classe aristocratique étrusque.

Leur organisation sociale, justement, quelle est-elle? Elle est fortement hié-

Cette classe possédante mange deux fois par jour à des tables somptueuses, dressées par une foule serve qui doit obéir au doigt et à l'œil.

rarchisée; on trouve à sa base une large population d'esclaves, au service d'une élite réduite qui a édifié sa richesse sur l'exploitation de la terre et le commerce et qui peut ainsi jouir, dans le luxe, d'une existence oisive et festive. On sait que cette classe possédante mange deux fois par jour à des tables somptueuses, dressées par une foule serve qui doit obéir au doigt et à l'œil. Les Grecs, qui leur ont pourtant transmis la coutume du banquet, sont paraît-il estomaqués que celui-ci se déroule parfois en plein air et se termine souvent en orgie. Ils leur reprochent de trop manger et les trouvent « obèses ». Autre motif d'étonnement, voire d'indignation, les femmes participent au festin, tandis qu'en Grèce elles sont confinées dans le gynécée, les courtisanes seules s'y mettant à table avec des hommes.

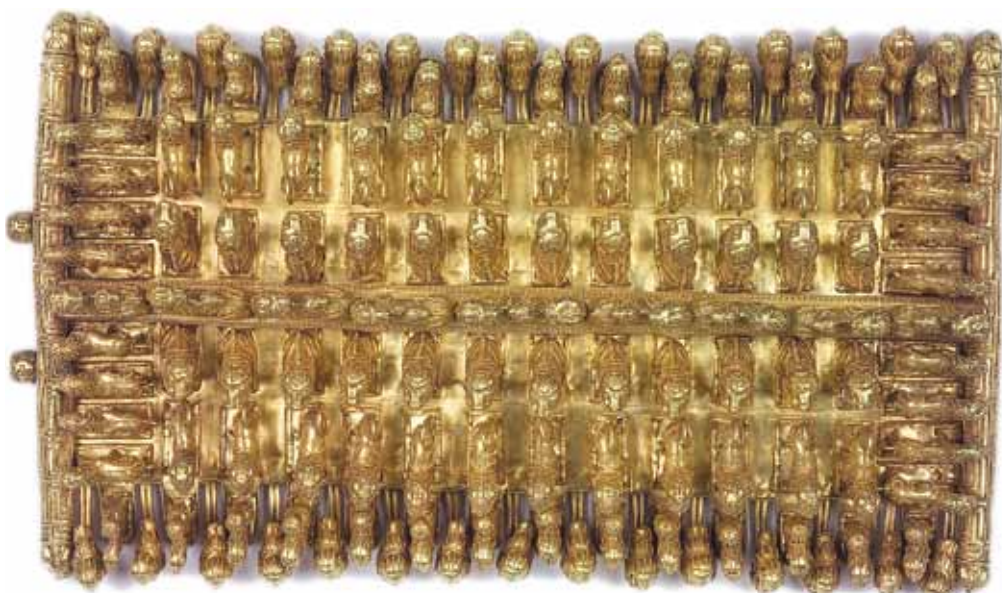
La femme de la haute est coquette de la tête aux pieds

C'est que la femme de la « *high society* » étrusque est plus libre et tient une place

importante. Elle a son propre prénom, ne portant pas, comme la Romaine, celui du père ou de l'époux; elle assiste aussi aux spectacles sportifs et gère la prospérité familiale. L'une d'elles, Tanaquil, surnommée « *la faiseuse de roi* », n'a-t-elle pas poussé sur le trône romain son mari, Tarquin l'Ancien? La femme étrusque de la haute, élégante, parée de bijoux, savamment coiffée, maquillée, parfumée, est coquette de la tête aux pieds. Elle subjugué les peuples alentour. Les rudes romains la jugent dévergondée.

L'exposition regorge d'objets attestant le progressif raffinement de cette société enfouie, dont les premiers signes exhumés fascinèrent déjà les hommes de la Renaissance. Nombre d'urnes cinéraires, en forme de maison, semblent de frustes maquettes de l'habitat étrusque. Au fil de la visite, on découvre d'admirables pièces de joaillerie (collier, bague, fibule, pectoral, boucle d'oreille, etc.) où se lit la perfection du travail d'orfèvre; des vases, coupes et hydres à motifs inspirés de la Grèce, à silhouettes noires ou rouges figurant des scènes d'Olympiades, des dieux, voire des représentations crûment érotiques. Du *bucchero nero*, technique « née » à Cerveteri vers 670 avant notre ère et qui consiste à donner à la terre cuite une surface uniformément sombre et luisante imitant le métal, il est de beaux exemples. Des miroirs ouvragés, gravés au dos de personnages de la mythologie grecque; des éventails délicatement ciselés en bronze (plaignons l'esclave voué à les agiter); des amphores en terre ou en bronze; des plaques de revêtement finement sculptées, destinées au faite des demeures patriciennes; une statuette d'haruspice interminablement filiforme (on dirait un peu du Giacometti avant la lettre); de magnifiques têtes sculptées (celle d'un jeune homme, datée du IV^e siècle avant J.-C. ou celle, masculine, en bois doré, balafrée de haut en bas par la fuite du temps); une réplique de foie en bronze (fin du II^e siècle avant J.-C.), car les Etrusques scrutaient des entrailles d'animaux pour savoir le destin; un torse viril en terre cuite au relief impeccable (terre cuite d'Orvieto, début du IV^e siècle avant J.-C.); une statuette de Vélovis, en bronze (premier siècle avant J.-C.) qui semblerait presque de la main de Benvenuto Cellini, voilà quelques-uns des antiques trésors que nous révèle cette exposition particulièrement bien agencée et intelligemment didactique, dont on ne peut à la fin dresser la nomenclature exhaustive, mais dont on se doit de chaudement recommander la fréquentation.

Jean-Pierre LÉONARDINI



© SU CONCESSIONE DELLA SBAEM / MUSEO NAZIONALE ETRUSCO DI VILLA GIULIA

Fermeur de vêtement, décoré de figures d'animaux, 680-650 avant J.-C. Or. H. : 10, L. : 17 cm. Rome, Museo Nazionale Etrusco di Villa Giulia.

platines

AGOSTINO STEFFANI

André HOFMANN

Stabat Mater

Jamais, peut-être, n'a-t-on composé autant de musique qu'à l'époque baroque, ce qui s'explique par la multiplicité et la richesse des cours – princières et autres – dans l'Europe de l'époque, de même que par l'importance – et souvent la magnificence – des églises. D'où la richesse des archives et la possibilité de faire encore aujourd'hui de passionnantes découvertes. Tel fut le cas, récemment, aux archives du Vatican pour deux malles renfermant les manuscrits d'Agostino Steffani (1654–1728). Oubliée depuis longtemps et inconnue il y a encore peu, l'œuvre d'Agostino Steffani revit désormais grâce aux enregistrements, imposant son auteur, entre Monteverdi et Vivaldi, comme l'un des maîtres de l'opéra baroque et de la musique religieuse de son temps, en particulier par la qualité de ses duos vocaux. Cecilia Bartoli a déjà enregistré un récital d'une vingtaine de ses airs d'opéras débordant de virtuosité (son album «Mission»). Voici une nouvelle parution pour connaître cet étonnant personnage qui fut musicien, puis prélat et espion au service du Vatican, intrigant pour faire revenir les cours germaniques dans le giron du catholicisme : un *Stabat Mater*, aussi beau que celui de Pergolèse, ciselé comme une pièce d'orfèvrerie, auquel la voix de Cecilia Bartoli, entourée d'un quatuor vocal, des chœurs de la Radiotélévision suisse et de l'ensemble sur instruments anciens I Barocchisti, rend toute son âme et sa souplesse d'écriture.

• AGOSTINO STEFFANI, "STABAT MATER", CECILIA BARTOLI, UN CD DECCA, 2013, ENV. 15 EUROS.

ZIMMERMANN

Les soldats

L'opéra de Zimmermann (1918-1970) a été un des événements du festival de Salzbourg 2012, et sa parution en Dvd était attendue. Rarement joué depuis sa création en 1965, il se situe dans la lignée postromantique et expressionniste des opéras de Berg, *Wozzeck* et *Lulu*, auxquels il associe un orchestre de jazz. C'est d'ailleurs Laura Airin, superbe interprète du rôle de Lulu, qui incarne ici l'héroïne, Marie, jeune fille de bonne famille sombrant dans la déchéance, jusqu'à la prostitution, que ne parviendront à sauver ni son amoureux déçu, ni sa sœur. Les interprètes clés de l'enregistrement sont Gabriela Benackova, voix somptueuse et pénétrée, en Comtesse de La Roche, et le ténor Daniel Desportes, l'amant de Maria qui finit empoisonné. Le dispositif scénique imaginé par le metteur en scène letton Alvis Hermanis campe une caserne de soldats dont les différents locaux s'illuminent par intermittence, tandis qu'au premier plan des éléments de mobilier sont placés au gré de l'action. Au deuxième acte, au cours d'un intermède instrumental, on voit apparaître, sous les accents nourris de l'Orchestre philharmonique de Vienne, l'image poétique et périlleuse d'une funambule traversant la scène à plus de dix mètres du sol, métaphore fragile de Marie, entre ciel et terre, risquant la chute à tout instant...

• BERNDT ALOIS ZIMMERMANN, "DIE SOLDATEN", FESTIVAL DE SALZBOURG 2012, UN DVD EUROARTS, ENV. 14 EUROS.



PURCELL

Samuel Achache et Jeanne Candel signent à quatre mains la mise en scène du spectacle de théâtre-opéra qui a pour titre *le Crocodile trompeur/Didon et Enée*, d'après *Didon et Enée*, du compositeur britannique Henry Purcell (1659-1685) et d'autres matériaux. La direction musicale est assurée par Florent Hubert (jusqu'au 12 janvier, au Théâtre des Bouffes du Nord – 37 bis, boulevard de la Chapelle, 75010 Paris, tél. rés. : 01 46 07 34 50).

FOUCAULT

Le collectif F71, qui regroupe six comédiennes, crée *Notre corps utopique*, un spectacle inspiré par une conférence radiophonique du philosophe Michel Foucault (1926-1984), intitulée, justement, «le Corps utopique». «*Il ne s'agit pas, disent-elles, de délivrer un discours didactique mais de jouer théâtralement de ce texte, de le mettre en situation, en dialogue, et de conduire collectivement cette exploration.*» (Du 7 au 22 janvier, au Théâtre de la Bastille – 76, rue de la Roquette, 75011 Paris, tél. rés. : 01 43 57 42 14, <www.theatre-bastille.com>.)

BOSSARD

Bertrand Bossard a écrit et met en scène *le Jeu des mille euros*, d'après la populaire émission de France Inter. C'est joué par quatre interprètes : lui-même, Louise Delmas, Vincent Berger et Benjamin Farfallini. Bertrand Bossard dit : «*Notre Jeu des mille euros a pour thème les textes importants des grands hommes et femmes de l'humanité. Les questions portent sur des citations de ces textes, sur le contexte dans lequel ils ont été écrits, etc.*» (Du 10 janvier au 1^{er} février, Théâtre de la Commune, Centre dramatique national d'Aubervilliers, tél. rés. : 01 48 33 16 16.)

bouteilles

Moulis

Château Biston-Brillette

A quelques encablures des agapes de fin d'année, voici une maison tout particulièrement recommandable, tant pour la qualité générale de ses vins et l'étendue des millésimes proposés que par la sagesse de ses prix. C'est une vieille maison de Moulis, reprise en 1963 par son actuel propriétaire, Michel Barbarin. Une propriété de vingt-six hectares constituée pour moitié par des terrains argilo-calcaires et complétée par des sols graveleux. Les vins nés de cette union hériteront des caractéristiques propres à chaque sol : corps et puissance d'une part, finesse et bouquet de l'autre, le tout constitué à part égale de merlot et de cabernet-sauvignon. Cette parité parfaitement adaptée à la dualité du terroir confère aux vins de Biston-Brillette une qualité d'une grande régularité au-delà du millésime.

La vinification est traditionnelle, l'élevage s'effectue en fûts de chêne dont un tiers est renouvelé tous les ans. Les millésimes 2009 et 2010 sont absolument remarquables. Tous les atouts sont réunis pour une grande garde : acidité, longueur en bouche, finesse des tanins. Investissez de préférence dans des magnums – 30 euros départ cave – ou des bouteilles à 14,75 euros. Mais, pour un plaisir immédiat, orientez-vous plutôt sur des millésimes qui commencent à s'ouvrir, c'est le cas des 2007 et 2008.

Le 2007 n'existe plus qu'en magnums (26,60 euros). C'est un très beau vin à la robe rubis, au bouquet racé de raisin bien mûr, avec une belle matière soutenue par des tanins fondus. Le 2008 disponible en bouteilles (13,50 euros) est également à point.

Ces vins régaleront vos convives, que vous serviez de l'agneau, une belle volaille ou une grosse côte de bœuf à la moelle. Bon appétit et joyeuses fêtes.

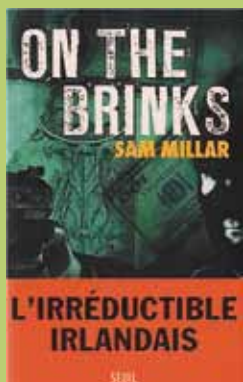
Georges SULIAC

• CHÂTEAU BISTON-BRILLETTE – 91, ROUTE DE TIQUETORTE – 33480 MOULIS-EN-MÉDOC. TÉL. : 05 56 58 22 86.

VENGEANCES

Coups de cœur et tremblements

CERTAINS TEXTE
ÉMEUVENT
SI FORTEMENT
QUE L'ON NE PEUT
LES ÉVOQUER
SANS AVOIR
LA VOIX
TREMBLANTE.



En 1980, le petit monde des romanciers de polar français décida de se fédérer au sein d'une association baptisée «813», en hommage à Maurice Leblanc (813 reprend le titre d'un roman d'Arsène Lupin). Pour définir les statuts de cette association, ses fondateurs eurent la sagesse de ne pas copier les modèles étrangers ouverts seulement aux romanciers. A l'inverse, 813 est ouverte à tous ceux qui aiment et défendent le polar⁽¹⁾. Ce singulier mélange, qui existe depuis trente-quatre ans, a permis, sur l'initiative d'adhérents, la création d'une quarantaine de festivals ou salons du polar sur les soixante recensés en France. Ce réseau est d'une efficacité peu commune. C'est ainsi que, de passage à Paris, j'ai été sollicité pour remettre les balais d'or du polar. Il s'agit d'un prix littéraire créé par Richard Contin, membre de 813 depuis 2009, à la remise duquel trois élus reçoivent, lors de la cérémonie, l'emblème du prix accompagné d'un magnum de champagne. J'ai donc remis leurs lots à Sam Millar (or), pour son livre *On the Brinks*; à Jérémie Guez (argent), auteur de *Balancé dans les cordes*; à Marie Vindy (bronze), pour *Une femme seule*. Enfin, le Balai de la découverte fut attribué à Frédéric Ernotte, fou de joie, car il s'agissait de son premier roman, *C'est dans la boîte*. L'histoire met en scène un flic rongé par l'alcool mais aussi par son boulot. Un livre original, tout comme *Une femme seule*, de Marie Vindy qui signe ici son quatrième roman. Elle entame là une série au cœur de la gendarmerie française, avec le capitaine Francis Humbert, de la brigade de recherche de Chaumont. Jérémie Guez, vingt-cinq ans, bourré de talent, est l'auteur de trois romans auxquels s'intéresse le cinéma. *Balancé dans les cordes*, déjà prix SnCF 2013, conte le calvaire de Tony, un jeune boxeur sans histoire. Il est pourtant obligé de faire appel au caïd de la ville pour venger sa mère que des voyous ont envoyée à l'hôpital. Le caïd accepte de l'aider, mais dans la vie toute chose vaut son prix, et celui que Tony devra payer sera très lourd.

Enfin, le grand gagnant, Sam Millar, est irlandais, et son livre n'est pas un roman, plutôt une sorte d'autobiographie avec quelques zones d'ombre: né dans une famille pauvre de militants catholiques, Sam passe son enfance durant les années 1960 à Belfast. Parti manifester le 30 janvier 1972 avec son frère aîné, il découvre la violence des forces anglaises de répression et, à quatorze ans, c'est la naissance de sa conscience politique. L'effet est accentué lorsque son meilleur ami est assassiné par un protestant. Sam refuse désormais la soumission. Il connaît la prison à seize ans et y passera

huit années de sa vie. Tout au long de cet emprisonnement, il refuse de se soumettre. Il refuse en particulier de porter l'uniforme des prisons, car il se considère comme un prisonnier politique. Finalement Sam sera libéré. Il part à New York où il s'installe dans le quartier du Queens, en clandestin, toujours sur le qui-vive. Durant trois ans, patiemment, il prépare un casse. Après une tentative avortée, il cambriole avec un complice un entrepôt de la Brinks en janvier 1993. Durée de l'opération: trois minutes avec un véhicule pourri et des armes en plastique. Bilan de l'opération: 7,5 millions de dollars. A ce stade, j'ai déjà raconté divers épisodes vécus par Sam, mais il reste encore suffisamment de détails inédits pour vous donner envie de lire ce récit d'un militant politique qui a mené le combat pour une cause qu'il estimait juste. Cette vie extraordinaire, Sam la met en mots sans en tirer la moindre gloire; au contraire, il use de l'humour et de la dérision pour prendre un certain recul au regard de ce qu'il a vécu. J'ai pour cet homme humble et modeste un immense respect. Ses qualités littéraires lui ont permis de devenir écrivain et, outre son autobiographie, il a déjà publié plusieurs romans de qualité.

Si ce texte constitue un véritable coup de cœur, il en est un autre, découvert récemment, qui m'a fortement ému, si fortement que je ne pouvais pas l'évoquer sans avoir la voix tremblante. De ce texte de vingt pages, je ne dirai rien de l'histoire, simplement je vous engage à le lire. Une écriture remarquable pour conter une histoire de vengeance. Une construction fort bien agencée, une capacité fabuleuse pour traiter dans un nombre minimum de pages d'une multiplicité de questions avec un regard d'humaniste. La nouvelle a pour titre *Tamara, suite et fin*. Son auteur, l'un de nos meilleurs stylistes, s'appelle Marcus Malte. Ne le ratez surtout pas!

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

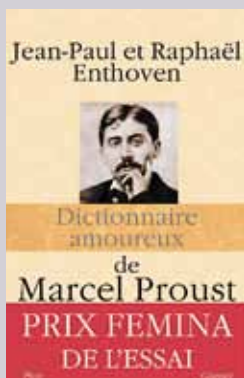
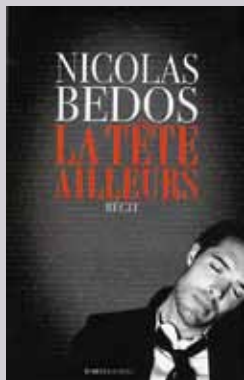
- SAM MILLAR, *ON THE BRINKS*, SEUIL, 360 PAGES, 21,50 EUROS.
- JÉRÉMIE GUEZ, *BALANCÉ DANS LES CORDES*, LA TENGO ÉDITIONS, 190 PAGES, 17 EUROS.
- MARIE VINDY, *UNE FEMME SEULE*, FAYARD, 400 PAGES, 19 EUROS.
- FRÉDÉRIC ERNOTTE, *C'EST DANS LA BOÎTE*, AVANT-PROPOS, 18 EUROS.
- DANS LE RECUEIL *FEMMES EN COLÈRE*, QUATRE NOUVELLES SIGNÉES DIDIER DAENINCKX, *LA SUEUR D'UNE VIE*; MARC VILLARD, *KEBAB PALACE*; MARCUS MALTE, *TAMARA, SUITE ET FIN*; DOMINIQUE SYLVAIN, *DISPARITIONS*; ÉDITIONS IN8, COLLECTION POLARÔID, 18 EUROS.

(1) Association «813»,
19, rue Bisson, 75020 Paris,
<blog813.over-blog.com>.

PAPEROLES

Les plaisirs de "La Recherche"

SI LA VIE EST TROP COURTE, C'EST PARCE QU'ELLE NE PERMET PAS D'ÉPUISER LES JOIES SANS CESSER RENOUVELÉES DE LA LECTURE DE L'ŒUVRE DE PROUST.



Nicolas Bedos est un humoriste maintenant reconnu, ce qui n'est pas chose aisée lorsque l'on est fils de... Il faut trouver son style. Il l'a conquis. Dans *La Tête ailleurs*, il a trouvé une écriture. Il raconte une histoire inédite dans un style familier. On y retrouve ce que beaucoup apprécient : l'ironie en syntaxe, le sens de la formule en ponctuation. Mais aussi ce que les autres abhorrent : la méchanceté en adverbess, la mauvaise foi en adjectifs... Bedos se hait en train de vivre mais s'aime beaucoup en train d'écrire. Il raconte à l'envi sa vie, ses amours et ceux qui l'emmerdent. Il narre avec beaucoup de verve ses illusions perdues et les trahisons avec la défection médiatique de Beigbeder à la sortie de son film : l'ami qui avait applaudi en privé son film a ri aux éclats, lors de son émission de télévision, des attaques portées par son équipe de critiques contre le même film sans même essayer de le défendre... Il lève son verre à ses déboires amoureux avec la désertion de son amie avant la publication de son livre : «*Probable qu'elle soit missionnée par toutes celles que, dans le passé, j'ai laissées sur le palier. Tant pis pour elle, elle aura traversé ma vie sans même connaître l'enfer.*» Tout lui manque, fors le talent : «*le meilleur moyen de vivre une histoire d'amour heureuse et pérenne, conclut-il philosophe, c'est de l'expurger discrètement de tout ce qu'elle comporte d'amour véritable.*» Nicolas Bedos s'est spécialisé dans les chroniques amoureuses : il y met tout son cœur avant qu'il ne se brise, vendrait sa mère pour un bon mot avant de se racheter auprès d'elle par une jolie phrase : «*je fais des emplettes platoniques sur Meetic. On n'arrête pas le regret.*» Nicolas Bedos a tout perdu : ses amours, son ami, ses illusions, mais il a trouvé sa voie : écrivain. Ne le dites pas à son père : il le croit encore chroniqueur dans des magazines d'opinion.

Jean-Louis Fournier a lui aussi tout perdu, fors l'humour : sa femme, brutalement, au détour d'un chemin, d'un arrêt du cœur. Il l'avait raconté dans *Veuf*. Il a aussi perdu sa fille, plus insidieusement : elle est devenue bonne-sœur. Un autre chemin qui a écarté une enfant de son père. Pour lui, elle n'est pas entrée dans les ordres : elle est aux ordres. Alors, il lui écrit des lettres fictives pour essayer de renouer un semblant de relation avec cette fille qu'il a perdue. Il lui souhaite tout le bonheur du monde et espère qu'elle sera suffisamment malheureuse pour revenir vers lui : «*Conclure que quelqu'un est*

heureux est toujours très risqué. On peut avoir tout pour être heureux sauf le bonheur.» Un vœu pieu : «*reviens avant que je m'en aille*», la supplie-t-il, mais ses «*Notre Père*» lui font oublier le sien. La vie n'a pas épargné Jean-Louis Fournier, et il faut une sacrée force de caractère pour accepter de rire après ce que la vie lui a fait subir. L'humour est plus qu'un style : c'est l'antithèse de sa souffrance. Ce n'est pas beau de se réjouir du malheur des autres, mais on se surprend à souhaiter celui de Fournier... juste pour profiter encore de l'élégance de son verbe et de son humanisme désespéré.

Il est coutume de dire que la vie est trop courte, et *La Recherche du temps perdu* est trop longue. Dans leur *Dictionnaire amoureux de Marcel Proust*, le père et le fils Enthoven affectent de penser que si la vie est effectivement trop courte, c'est parce qu'elle ne permet pas d'épuiser tous les plaisirs de *La Recherche*. Tout a été écrit sur Proust. L'essentiel, certes, mais des «*paperoles*» personnelles que l'on colle à une page de *La Recherche* peuvent s'ajouter indéfiniment. La famille Enthoven s'amuse plus qu'elle ne se prend au sérieux dans ce savant mais croustillant dictionnaire où les entrées sont autant de sorties de route érudites pour suivre les chemins de traverse d'une pensée qui se veut légère parce qu'amoureuse. Le père et le fils croisent leur regard comme d'autres croisent le fer sur les mystères de *La Recherche* et font fi des querelles de chapelle pour poser des questions iconoclastes : Zinedine Zidane ne se serait-il pas inspiré d'un extrait de *La Prisonnière* pour son célèbre coup de tête ? Zidane proustien, il fallait oser... Pourquoi Visconti, sur un autre coup de tête, arrêta-t-il net son projet de filmer *La Recherche* ? Est-ce encore un hasard s'il revint à un certain Madeleine d'être le premier lecteur professionnel de Proust ? Les proustiens ont coutume de relire *La Recherche* à chaque étape importante de leur vie. Ils en ajouteront une autre : à l'issue de la lecture de ce dictionnaire... ▶

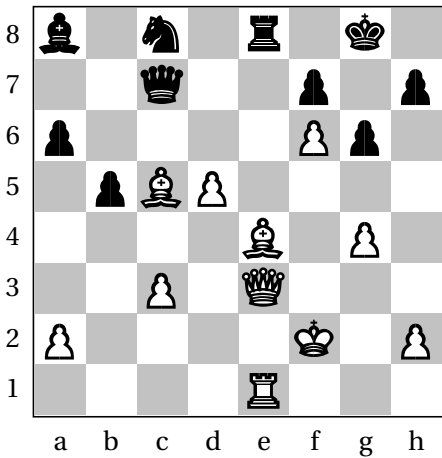
Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- NICOLAS BEDOS, *LA TÊTE AILLEURS*, ROBERT LAFFONT, 333 PAGES, 20 EUROS.
- JEAN-LOUIS FOURNIER, *LA SERVANTE DU SEIGNEUR*, STOCK, 149 PAGES, 14 EUROS.
- JEAN-PAUL ET RAPHAËL ENTHOVEN, *DICTIONNAIRE AMOUREUX DE MARCEL PROUST*, PLON/GRASSET, 723 PAGES, 24,50 EUROS.

Tactique

Position issue d'une partie Dely-Hajtun, Budapest, 1954.
Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).



Champion du monde

Seules deux parties du match pour le titre de champion du monde d'échecs, remporté par Magnus Carlsen sur Viswanathan Anand par 6,5 à 3,5 points, furent vraiment belles à mes yeux. Les autres ne furent qu'une succession de coups terriblement techniques: Magnus Carlsen ne recherche pas vraiment l'avantage, il joue des positions tranquilles et, avec une persévérance hors du commun, il provoque, attend et punit la faute. Une faute qui finit presque toujours par arriver. Sur les dix parties, le jeune Norvégien, qui a fêté son vingt-troisième anniversaire quelques jours après le match, n'a commis aucune faute grave. En

revanche, il remporta les 5^e, 6^e et 9^e parties en exploitant sans merci les multiples bévues du champion du monde. Pour sa part, Anand n'a pas une seule fois mis en difficulté son adversaire. Même dans la 9^e partie, jouée de façon très agressive par les Blancs, l'analyse permet de constater que jamais Carlsen n'a eu une position inférieure. Au cours de ce match, l'Indien n'a pas trouvé de solution pour contrer la stratégie simple mais effroyablement efficace de son adversaire: créer des problèmes, provoquer puis exploiter les erreurs. Anand est âgé de quarante-trois ans, il est encore jeune pour la compétition échiquéenne. La question est maintenant celle de la volonté: voudra-t-il une fois encore affronter le monstre?

Anand Viswanathan (2775)-Carlsen Magnus (2870)

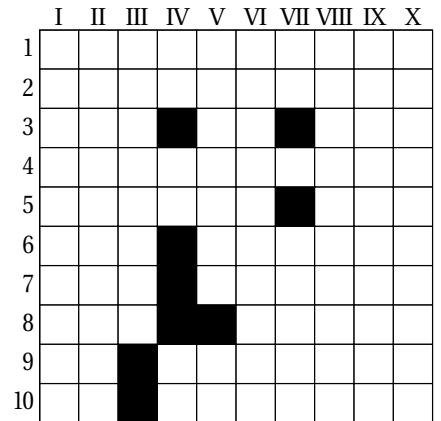
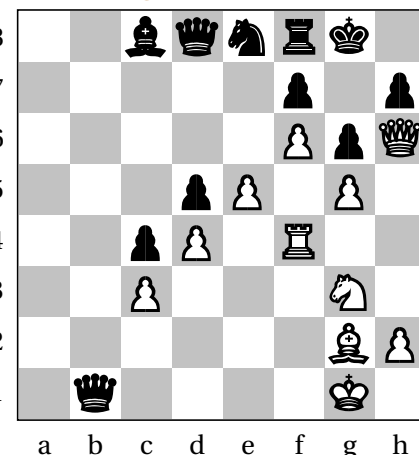
Championnat du monde, Chennai, Inde, 6^e partie, 2013, partie espagnole

1. e4, e5; 2. Cf3, Cc6; 3. Fb5, Cf6; 4. d3, Fc5; 5. c3, 0-0; 6. 0-0, Te8; 7. Te1, a6; 8. Fa4, b5; 9. Fb3, d6; 10. Fg5, Fe6; 11. Cbd2, h6; 12. Fh4, Fxb3; 13. axb3, Cb8; 14. h3, Cbd7; 15. Ch2, De7; 16. Cdf1, Fb6; 17. Ce3, De6; 18. b4, a5; 19. bxa5, Fxa5; 20. Chg4, Fb6; 21. Fxf6, Cxf6; 22. Cxf6+, Dxf6; 23. Dg4, Fxe3; 24. fxe3, De7; 25. Tf1, c5! (afin d'attaquer le pion d3 et de créer une faiblesse en e4); 26. Rh2, c4; 27. d4, Txa1; 28. Txa1, Db7! (28... exd4; 29. exd4, Dxe4; 30. Dxe4, Txe4; 31. Ta8+, Rh7; 32. Tb8=); 29. Td1, Dc6; 30. Df5, exd4; 31. Txd4, Te5; 32. Df3, Dc7; 33. Rh1, De7; 34. Dg4, Rh7; 35. Df4, g6; 36. Rh2, Rg7; 37. Df3, Te6; 38. Dg3? (38. Df4 et attendre étaient plus adaptés à la situation), 38... Txe4; 39. Dxd6, Txe3; 40. Dxe7, Txe7; 41. Td5, Tb7; 42. Td6, f6; 43. h4, Rf7; 44. h5, gxh5; 45. Td5, Rg6; 46. Rg3, Tb6; 47. Tc5, f5; 48. Rh4, Te6; 49. Txb5, Te4+; 50. Rh3, Rg5; 51. Tb8, h4; 52. Tg8+, Rh5; 53. Tf8, Tf4; 54. Tc8, Tg4; 55. Tf8, Tg3+; 56. Rh2, Rg5; 57. Tg8+, Rf4; 58. Tc8, Re3; 59. Txc4, f4; 60. Ta4? [fatigué, le champion du monde manque une des lignes qui menaient à l'égalité: 60. b4!, h3; 61. gxh3, Rf3 (61... Tg6; 62. Tc7, f3; 63. Te7+, Rd2; 64. b5, f2; 65. Td7+, Re2; 66. Te7+, Rf1; 67. c4=); 62. Tc6, Tg2+; 63. Rh1, h5; 64. b5, Tc2; 65. Tc5, Rg3; 66. Tg5+, Rh4; 67. Tc5, Rg3; 68. Tg5+=], 60... h3; 61. gxh3, Tg6; 62. c4, f3; 63. Ta3+, Re2; 64. b4, f2; 65. Ta2+, Rf3; 66. Ta3+, Rf4; 67. Ta8, Tg1 [67... f1C+!; 68. Rh1, Cd2 (pour mettre le Cavalier en f3 et menacer... Tg1 mat) gagnait aussi]; 0-1.

Anand Viswanathan (2775)-Carlsen Magnus (2870)

Championnat du monde, Chennai, Inde, 9^e partie, 2013, position après le 27^e coup noir (VOIR DIAGRAMME)

28. Cf1 ?? [le champion du monde gaffe terriblement: 28. Ff1!, Dd1 (le seul coup pour survivre!); 29. Th4, Dh5; 30. Cxh5, gxh5; 31. Txb5, Ff5; Anand a peut-être vu cette position, sans trouver 32. g6!, Fxg6; 33. Tg5, avec l'idée h4-h5 avec égalité. Par exemple: 33... Cxf6; 34. exf6, Dxf6; 35. Txd5, Df3; 36. Tc5, Dxc3; 37. Df4, Td8; 38. Txc4, De1; 39. h4=], 28... De1 (forcé, mais fort et gagnant, car après 29. Th4, Dxh4; 30. Dxh4, Fe6 les Blancs ont une Tour en moins); 0-1.



HORIZONTALEMENT

1. Manuel de CP. – 2. Une obsession de Claude Monet. – 3. Azimuté au début. Déplacé avec l'aide de la phonétique. Bonne gardienne bien que joueuse. – 4. Elle vécut dans un pays biblique. – 5. Ecrivain uruguayen, prix Cervantes en 1980. Déplacé sans l'aide de la phonétique. – 6. A conservé son latin mais perdu ses voyelles. Insurpassée. – 7. Trois sur huit. L'un des promoteurs de la contestation étudiante de Mai 68. – 8. Net pas net. Répare. – 9. Interjection. La modification des rythmes scolaires l'a perturbée. – 10. Devant les lettres. Intraitable.

VERTICALEMENT

I. Rupture de construction dont l'architecte n'est pas forcément responsable. – II. Stambouliotes d'antan excessivement subtiles. – III. Elle domine et fait autorité. – IV. Utilisatrice du manuel du 1 horizontal. Se traduit par une arobase en français. Dans l'air ou dans l'eau. – V. Sans vergogne. Préposition. – VI. Perdant sa couleur. – VII. Le premier en France. La SnCF ne le ferait jamais partir dans cet état. – VIII. Adorateur de la télé, du cinéma, de la BD... – IX. Revenir dans une entreprise dont on avait été licencié. – X. Grand désert blanc selon Arthur.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement: 1. Abécédtaire. – 2. Nymphéacée. – 3. AZI. OT. OIE. – 4. Cananème. Onett. OIE. – 5. Dg7#. – 6. Lm. – 7. Ut. Enrage. – 8. The (net). Antre. – 9. He! Rentrée. – 10. Es. Entère. Verticalement: 1. Anacolutha. – II. Byzantines. – III. Eminente. – IV. CP. AC. RE. – V. Ethonée. En. – VI. Déteignant. – VII. AA. Arnit (train). – VIII. Iconolâtre. – IX. Réintégrer. – X. Eeeeeeeeee.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1. Dh6!, Dxc5+; 2. Te3, Df8; 3. Fxg6!, Dxb6 (s) 3... hxc6; 4. Txe8, Dxe8; 5. Dg7#. – 3... f1C+!; 6. Txf7+; 7. Txf8+, Fxd5 (6... Fb7; 7. Fxh7+, Rxb7; 8. Txf8, Fxd5). – 4. Txe8+, Df8; 5. Fxh7+, Rxb7; 6. Txf8, Fxd5 (6... Fb7; 7. Txf7+); 7. Txf8+, Fxd5.

Humanis accompagne les partenaires sociaux dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales et réglementaires :

➤ 14 juin 2013 : promulgation de la Loi de sécurisation de l'emploi dont l'article 1 prévoit :

- la généralisation de la couverture complémentaire santé pour tous les salariés,
- l'amélioration de la portabilité des droits santé et prévoyance.

➤ 1^{er} juillet 2014 : date limite de mise en conformité des régimes de protection sociale collective selon les dispositions du décret du 9 janvier 2012.

Humanis apporte aux négociateurs expertise et accompagnement personnalisé, pour étudier les conséquences de ces réformes propices au développement du dialogue social.

DOC0824-01HUMANIS11-13



➤ Préparez les négociations à venir

La Loi de sécurisation de l'emploi prévoit qu'au plus tard au 1^{er} janvier 2016, **tous les salariés devront obligatoirement bénéficier d'une couverture santé collective** équivalente à un minimal obligatoire, avec une participation minimum imposée à l'employeur. A défaut d'accord de branche, les entreprises devront ouvrir des négociations, **au plus tard le 1^{er} juillet 2014**.

La Loi instaure également un **allongement de la durée de portabilité des droits santé dès 2014** et introduit d'autres changements qui concernent toutes les entreprises (financement du dispositif...). En 2015, la prévoyance sera concernée.

Pour maîtriser au mieux ces sujets et préparer les négociations à venir, faites-vous accompagner par votre conseiller Humanis.

La généralisation de la complémentaire santé d'entreprise en 3 ETAPES

Jusqu'au 30/06/2014	> Négociations au sein des branches professionnelles
Au plus tard au 01/07/2014 et jusqu'au 31/12/2015	> A défaut d'accord de branche, ouverture des négociations au sein de l'entreprise
Au plus tard au 01/01/2016	> A défaut d'accord de branche ou d'accord d'entreprise, mise en place de la couverture santé via une décision unilatérale de l'employeur

➤ Conservez les avantages sociaux acquis

Le bénéfice des avantages sociaux accordés sur les cotisations des régimes de protection sociale complémentaire est subordonné au respect de différentes réglementations qui évoluent régulièrement.

Au plus tard au 1^{er} juillet 2014, tous les régimes de protection sociale doivent impérativement bénéficier à des **catégories objectives** de salariés définies par le décret du 9 janvier 2012.

➤ Humanis guide les négociateurs dans ces démarches

Humanis s'engage aux côtés des partenaires sociaux à étendre et défendre la protection sociale des salariés.

Bien négocier votre régime de prévoyance et santé, c'est prendre en compte de multiples paramètres propres à chaque entreprise : la nature et le niveau des garanties, l'enveloppe budgétaire, le respect de la réglementation... C'est pourquoi Humanis propose aux négociateurs un **accompagnement sur-mesure** et des **conseils personnalisés** avant et pendant la négociation, ainsi que durant la mise en place et le suivi des régimes.

Nous vous apportons expertise juridique et savoir-faire technique ainsi que des outils de communication et de reporting indispensables à la bonne mise en œuvre de vos dispositifs.

Dans un cadre juridique et réglementaire propice à la négociation collective, nos équipes régionales sont à vos côtés pour tirer le meilleur parti de ces évolutions et vous conseiller dans vos démarches.

Contactez vos interlocuteurs

Marie Claire Barré

06 89 98 84 47

marieclaire.barre@humanis.com

Didier Brulé

06 25 58 76 77

didier.brule@humanis.com

Dialogue
social
+



=
Implication



Notre
entreprise
nous écoute
et nous
respecte.
Alors nous
nous impliquons
pour elle ».

Pierre GALANDON
Délégué Syndical



DOC0841-01 HUMANIS 2-13 • CONCEPTION : O COMMUNICATION

Avec Humanis, mettez le **dialogue** et le **bien-être** des salariés **au cœur de votre réussite**

Deuxième acteur de la négociation paritaire collective, Humanis est par nature à l'écoute des partenaires sociaux. Privilégiant avant tout le dialogue social, Humanis propose des solutions globales de santé, de prévoyance et d'épargne retraite.

Nos entreprises clientes peuvent compter sur notre offre de produits et services contributeurs de mieux-vivre (actions en faveur des populations fragiles, assistance, aide au retour à l'emploi, réseaux de soins...) et sur l'accompagnement permanent de nos experts face à une actualité sociale et réglementaire toujours en mouvement.



Contactez vos interlocuteurs

Marie Claire Barré
06 89 98 84 47
marieclaire.barre@humanis.com

Didier Brulé
06 25 58 76 77
didier.brule@humanis.com

RETRAITE | PRÉVOYANCE | SANTÉ | ÉPARGNE
entreprises.humanis.com



Humanis

Protéger c'est s'engager